

# Archives de l'Église de France

N°70

2<sup>e</sup> SEMESTRE 2008

**Sr Elisabeth Sondag :**

Compte-rendu moral  
et d'activités de l'AAEF  
année 2007-2008 ..... p. 2

**Anne-Valérie Etendard :**

Marc Sangnier, le Sillon,  
les mouvements issus de sa  
pensée et de son action... p. 6

**Michel Beirnaert :**

Le Sillon dans les archives  
diocésaines..... p. 14

**Gilles Bouis :**

Le diocèse de Nice et le Sillon  
de Marc Sangnier..... p. 24

**Dr Jacques Liefoghe :**

Le docteur Guermonprez,  
pourfendeur des idées nouvelles  
et du modernisme..... p. 30

**Jean-Eric lung :**

Papier, verre, film souple :  
quelques observations sur  
la conservation des photographies  
dans les services d'archives..... p. 38

**Cyril Longin :**

Fiche synthétique sur la conservation  
des nouveaux supports..... p. 42

**Yves Pitette :**

Les fonds de la Maison  
de la Bonne Presse..... p. 46

**Echos des régions :** ..... p. 50

**Jean-Pierre Ribaut :**

Le chanoine Pierre Bizeau  
(1930-2008) ..... p. 53

**Bibliographie :** ..... p. 58

Le présent numéro constitue la deuxième étape de la mutation du bulletin de l'association.

Le numéro 69 avait vu l'arrivée, inespérée, de la couleur avec différents tons de vert. La mise en page de la première de couverture se voulait moins stricte et plus aérée. Une fois celle-ci tournée, un bandeau, à vocation dynamique, avait fait son apparition en haut et en bas de chaque page. Enfin et surtout, la police avait profondément évolué pour être plus attractive et plus lisible.

Le numéro 70 que vous avez entre les mains va plus loin dans la recherche d'aération de l'ensemble, obtenue cette fois en adoptant un nouveau rythme de séparation des articles et en donnant plus de place aux images. Vous noterez aussi au passage que la lourde contrainte du nombre fixe des quarante pages a été levée. Certains numéros seront plus minces, d'autres, comme celui-ci, plus épais. Vous y trouverez l'ensemble des actes des dernières journées d'études, à l'exception d'une seule intervention non retenue car trop technique. Ainsi, pour la première fois depuis longtemps, la publication, très attendue, de toutes les contributions en question s'opère quatre mois après la tenue de nos journées. Dans cet esprit, le bulletin 70 constitue donc le deuxième numéro de l'année 2008. Le suivant, déjà en chantier, rendra compte des travaux du Groupe 2. Il comportera également un dossier sur les bâtiments d'archives ecclésiastiques les plus exemplaires aménagés ces dernières années : de quoi donner des idées à chacun d'entre nous pour améliorer nos installations ! Le conseil d'administration ne peut que se joindre au comité de rédaction pour vous souhaiter d'exaucer vos vœux en cette matière archivistique comme en d'autres. Bonne lecture, très bonne année 2009 et que saint Laurent, le patron des archivistes, protège vos archives et ceux qui en ont la garde !

Pour le comité de rédaction, Frédéric Vienne



Merris (Nord), église Saint-Laurent,  
vitrail du chœur figurant le martyre de saint Laurent,  
Jacques Gruber, 1929. (Photo F.V.)

## Compte-rendu moral de l'année 2007-2008

L'an dernier, à pareille époque, nous nous demandions si l'A.A.E.F. prenait une nouvelle jeunesse... Diverses raisons nous le laissaient penser. Il en est de même cette année, mais avec de nouveaux motifs.

- Vous avez eu le loisir, pendant les vacances d'été, d'apprécier le bulletin de l'Association dans sa nouvelle présentation, plus jeune, plus moderne et en couleurs. Il est perfectible, nous en sommes bien conscients. Des améliorations - par exemples des illustrations plus grandes - sont encore envisageables. Avec le N° 70, il va prendre sa vitesse de croisière. Merci à Frédéric Vienne et à son équipe.

- L'annuaire des Archivistes diocésains est fonctionnel et il est régulièrement mis à jour.

Nous envisageons d'inclure sur le site internet de l'association des fiches pédagogiques, téléchargeables en ligne, moyennant un mot de passe. Gilles Bouis, chargé de ce dossier, travaille à changer l'adresse du site en : [www.aef.fr](http://www.aef.fr).

- Nous continuons à accueillir de nouveaux archivistes, soit que de nouveaux diocèses ou congrégations adhèrent à l'Association, soit que des archivistes plus jeunes prennent la relève de leurs aînés. La liste jointe en est la preuve, et elle n'est sûrement pas exhaustive.

- Sœur Claire Wilson a fait le stage de formation aux Archives nationales.

- Autre signe de vitalité, le nombre plus important de régions qui s'organisent pour programmer des rencontres de travail. Il suffit de revenir aux pages 37-38 du dernier bulletin pour le constater. Depuis plusieurs années, on parlait surtout du Nord, de l'Arc méditerranéen, de la région Centre-Est (Lyon). Or, à Bordeaux s'est tenue une rencontre pour les provinces de Bordeaux et de Poitiers. A Toulouse, s'est aussi organisée une rencontre de toute la province ecclésiastique, à

laquelle s'est jointe une partie de la province de Montpellier.

Toutes ces rencontres ont des points communs au service d'un meilleur service archivistique :

- \* Tout d'abord, elles sont l'œuvre et le résultat de la foi et de la persévérance de quelques membres du Conseil d'administration et aussi de quelques archivistes convaincus,

- \* Ensuite, les sujets abordés, les bases de l'archivistique, correspondent à des demandes générales : plans de classement, numérisation, indexation, conservation préventive, communication, etc.,

- \* De plus, les groupes qui se réunissent pour la première fois ont eu l'occasion, après avoir fait connaissance, de partager les questions qui se posent à eux au quotidien : liens avec l'Épiscopat, avec les Archives départementales, niveaux de responsabilité, crédits alloués, etc.

- \* Enfin, le désir de continuer ce travail en commun, est exprimé... et donc de programmer d'autres rencontres. Certaines d'ailleurs ont déjà eu lieu : à Toulouse le 30 septembre, à Lyon le 8 octobre.

Espérons que d'autres régions, comme l'Est ou l'Île de France, vont avoir envie de s'y mettre aussi. Il faut profiter des petits temps libres aujourd'hui et demain pour interviewer ceux et celles qui se sont jetés à l'eau et lancer d'autres réunions régionales, même modestes.

- La presse et internet se sont fait l'écho de quelques belles réalisations dans nos régions :

- A Nice, le 19 juin, a eu lieu la présentation des archives et livres patrimoniaux restaurés grâce à la Fondation Stavros Niarchos de Monaco,

- A La Rochelle, c'est *La Croix* du mois de mars qui nous fait part de la valorisation des Archives historiques, par l'améliora-

tion des locaux et l'accueil plus large fait aux chercheurs,

- A Nantes, de nouveaux locaux d'archives ont été inaugurés,
- A Digne, à Aix-en-Provence aussi, de réelles améliorations rendant les locaux plus fonctionnels, ont été réalisées.

• Bien sûr le renouvellement du Conseil d'administration nous donne l'occasion de remercier, pour leur travail et leur disponibilité en son sein, les archivistes qui ne se représentent pas. Sœur Geneviève Couriaud que d'autres obligations dans sa Congrégation obligent à renoncer au conseil, mais non aux Archives. Nous lui devons beaucoup pour la mise en place et la formation en informatique. Il en est de même pour Sœur Jeanne-Hélène Sineau qui ne désire plus cumuler des responsabilités au sein du conseil et du Groupe 2. Son expérience d'archiviste de longue date nous a été fort précieuse. Elle assumait longtemps aussi le rôle ingrat de trésorière de l'Association. Le Père Dominique Ougazeau a, lui aussi, d'autres responsabilités dans son diocèse. Enfin, le Frère Francis Ricousse, vice-président depuis plusieurs années, étant nommé aux Archives lassalliennes à Rome depuis juillet, ne peut plus évidemment appartenir au conseil.

### Perspectives d'avenir

Ce ne sont pas les projets qui manquent. Il nous faut développer les rencontres régionales, continuer la formation archivistique, mener des actions pour prospecter dans les paroisses et les services des Evêchés et rassembler les archives - sans attendre qu'elles nous soient apportées -, travailler sur les conséquences éventuelles, pour nous, de la nouvelle loi sur les archives.

Enfin trois nouveaux archivistes vont suivre la formation proposée par les Archives nationales.

Nous pouvons d'ores et déjà vous annoncer les dates des prochaines journées d'études : elles auront lieu les 21 et 22 octobre 2009.

### Compte-rendu d'activités

Traditionnellement nos grandes activités communes sont au nombre de trois pendant ce qu'il est convenu d'appeler une année scolaire

## 1. Les Journées d'études comportant l'assemblée générale de l'Association

Elles ont eu lieu les 17 et 18 octobre chez les Prêtres de la Mission, Rue de Sèvres à Paris.

• Le thème de la première matinée était « crise moderniste et réaction antimoderniste », conférence assurée par le professeur Etienne Fouilloux. Son intervention est parue intégralement dans le dernier bulletin de l'association. Dans le prolongement de cette conférence, Michel Beirnaert nous a transmis le compte-rendu d'une enquête lancée auprès de trente archivistes : « Quelles sont les traces de la crise moderniste conservées dans les fonds d'archives ? » Son intervention, également parue dans le bulletin N° 69, a en outre présenté, documents à l'appui, une traduction du serment antimoderniste signé par les séminaristes.

L'après-midi s'est tenue notre assemblée générale ordinaire simple, puisqu'il n'y avait pas d'élections. Ensuite, Frédéric Vienne, précieusement secondé par l'aide technique apportée par Aurélien Roclang, nous a renvoyé à nos jeunes années en nous présentant, vidéo à l'appui, « Les films fixes au service de la religion ». La première partie de ce long exposé, fort documenté, est parue dans le dernier bulletin.

• Le second jour, c'est madame Marie-Hélène Froeschlé-Chopard qui nous a parlé des confréries sous le titre « Dieu pour tous et Dieu pour soi », intervention déjà publiée dans le dernier bulletin. Faisait suite la conférence sur « Classement et conservation des images de piété » de madame Corinne Le Bitouzé, agrémentée aussi d'une belle documentation iconographique.

Ensuite, en raison des grèves de transport qui ont empêché monsieur Stéphane Ipert de faire son intervention, un temps s'est trouvé vacant que nous n'avons pas laissé vide : nous avons organisé un forum où nombreux ont été ceux qui ont pu poser des questions, exprimer des souhaits, etc. Ce temps improvisé fut, de l'avis de ceux qui ont rempli leur feuille d'évaluation, un temps riche et qui s'est avéré bienfaisant. Monsieur Ipert nous présentera demain l'exposé prévu l'an dernier.

## 2. Journées d'études du Groupe de recherches historiques et archivistiques

Elles ont eu lieu les 4 et 5 mars 2008, 57 Rue Violet à Paris. Au programme :

- Pour la partie historique :

« L'aggiornamento des constitutions des congrégations religieuses demandé par le concile Vatican II », thème traité avec la couleur particulière de chaque charisme :

- « Un chemin de constitutions depuis les origines de la congrégation » par Sœur Thérèse Maylis Toujouse (Religieuse de l'Assomption),

- « Après le Concile, rénovation des constitutions chez les Sœurs de Saint-Paul » par Sœur Jeanne-Hélène Sineau (Saint-Paul de Chartres),

- « Nos nouvelles Constitutions » par Sœur Anne-Thérèse Giraud (Notre-Dame de Sion).

- Pour la partie archivistique :

« Elaboration d'ouvrages à partir du fonds d'archives » :

- « Partage du charisme des Petites Sœurs de l'Assomption avec les laïcs depuis les origines de la Congrégation » par Sœur Madeleine Rémond (Petite Sœur de l'Assomption),

- « L'atelier du biographe. Des sources au livre : Monique Maunoury, une disciple de Charles de Foucauld à Ivry » par Marie-Claire Bergerat et Olivier Marin (Archives Monique Maunoury).

Présentation d'un mémoire de maîtrise :

- « L'Institut des Sœurs du Saint-Enfant-Jésus dit de la Providence de Rouen : un institut d'éducation des filles pauvres au XVIII<sup>e</sup> siècle. Développement, vie quotidienne et situation financière (2005, Archives de la Congrégation) » par Sœur Odette-Marie Blaevoet (Providence de Rouen).

« Exploitation des archives d'une congrégation pour » :

- célébrer le « bicentenaire de la fondation » par Sœur Marie-Cécile de Segonzac (Saint Joseph de Cluny),

- préparer « la canonisation de la fondatrice » par Sœur Thérèse Maylis Toujouse (Religieuse de l'Assomption).

« Atelier archivistique : le cadre de classement »

- « Questions autour du classement d'un fonds d'archives récent » par Sœur Maryvonne Duclaux (Société du Sacré-Cœur),

- Compte-rendu d'une enquête proposée aux membres du Groupe de Recherches concernant leur cadre de classement,

- « Dossier technique sur le classement des archives » : diaporama présenté par Sœur Dominique Régli (Dominicaine de la Présentation de Tours).

Les prochaines journées sont fixées aux 24 et 25 février 2009, 57 Rue Violet à Paris.

### 3. Session des Archivistes diocésains

C'est, depuis quelques années, un rendez-vous qui a de plus en plus de succès. D'une journée et demie il est passé à deux jours pleins. La session a eu lieu les 3 et 4 juin 2008 à la Maison de la Salle. Quarante-trois participants y représentaient trente diocèses.

Le travail sur les instruments de recherche et le plan de classement a été poursuivi. Il fut aussi traité des outils juridiques et des archives administratives. Des projets sont nés pour des publications : un livret pour les archives paroissiales et un autre pour aider les services diocésains dans leurs versements aux archives diocésaines.

Les prochaines journées sont déjà fixées aux 3 et 4 juin 2009 à la Maison de la Salle, Rue de Sèvres à Paris.

### 4. Réunions du Conseil d'administration

Depuis notre dernière assemblée, il s'est réuni quatre fois : les 22 novembre 2007, 6 février, 5 juin et 18 septembre 2008.

Son travail principal est, non seulement de préparer ces journées annuelles (thème, intervenants, lieux possibles), mais aussi de traiter de problèmes inhérents à notre association : l'organisation des élections de ce jour, la rénovation du bulletin, les comptes, la formation, le site internet et l'annuaire, sans oublier l'organisation des rencontres régionales.

### Changements dans les services d'Archives

#### Décès

Sœur Marie-Paul Sansiaume (Auxiliaire du Sacerdoce), archiviste de 1994 à 2004, le 2 juillet 2008.

Père Jean Rocacher, archiviste du diocèse de Toulouse, le 3 septembre 2008.

Chanoine Pierre Bizeau, archiviste du diocèse de Chartres, le 29 septembre 2008.

### **Fins de mandats, non remplacés à ce jour**

Sœur Marie Carmen Fernandez-Shaw (Sainte-Famille de Bordeaux), à Rome.

Sœur Thérèse Joffre (Congrégation du Saint-Sacrement) à La Mulâtière-Lyon.

Père Jean Langelier (Chartreux), à Montrieux (Var).

Sœur Marie-Christophe Maillard (Servites de Marie), à Groslay (Val-d'Oise).

Frère Guillaumond (Frères du Sacré-Cœur), au Puy-en-Velay, remplacé par le Frère Jean-Pierre Ribaut.

Sœur Thérèse Bichon, à Montgeron (Essonne).

Sœur Marie Lucie Géniteau (Sacré-Cœur de Picpus) à Boissy-Saint-Léger (Val-de-Marne).

Sœur Yvette Clave (Servites de Marie) à Anglet (Pyrénées-Atlantiques).

Sœur Geneviève Thomas (Dominicaines), à Dijon.

Sœur Bernadette Chauvier (Sœurs de Nevers).

### **Nouveaux archivistes**

Sœur Yvette Guyot (Sœurs du Sacré-Cœur), à Saint-Jacut-les-Pins (Morbihan).

Frère Théophile Benoist (Bénédictins), à Sainte-Marie-du-Mont-Olivet (Landes).

Monsieur Claude Legois (Archives diocésaines de Limoges).

Monsieur Lavant (Ursulines), à Saint-Côme-d'Olt (Aveyron).

Sœur Geneviève Brédar (Providence Saint-André) à Peltre, pour remplacer Sœur Adèle Rosar et seconder Sœur Marie-Alice Krier.

Père Richard Cadoux (Oratoriens), remplaçant Mademoiselle Duboulet.

Père Jean-François Pinard (Archives diocésaines de Reims), remplaçant le Père Lacaille et le Père Tournier.

Sœur Lisie Georges (Salésiennes missionnaires), remplaçant Sœur Cécily Poothottathil.

Sœur Stéphanie Foissard (Bénédictines), à Pié-Foulard (Deux-Sèvres), remplaçant Sœur Marie Edmée.

Mademoiselle Audrey Cassan (Archives diocésaines d'Arras), pour seconder Monsieur Michel Beirnaert.

Sœur Anita Disier et Sœur Olga Fonsaca (Sœurs Missionnaires du Saint-Esprit), à Paris, remplaçant Sœur Paul Girolet et Sœur Christiane Dumeaux.

Sœur Monique Naulet (Sœurs de Sainte-Marie de la Présentation), seconder Sœur Marie Louise Leziart à Broons (Côtes-d'Armor).

Sœur Anne-Bénédicte Douchain (Sainte-Famille d'Amiens), remplaçant Sœur Jean Michel Verschaeve.

Madame Véronique Thévenot (Archives diocésaines de Pamiers), remplaçant Mademoiselle France-Line Alves.

Monsieur François-Xavier Lemerrier (Archives diocésaines de Rennes), remplaçant Madame Françoise Arrivé.

Monsieur Nicolas Tafoiry (Archives diocésaines de Soissons), remplaçant Sœur Emmanuel Desjardin.

Madame Geneviève Roux (Archives diocésaines de Nanterre), remplaçant Madame Charruau.

Madame Nathalie Ensergueix (Archives diocésaines de Meaux), remplaçant Mademoiselle Michèle Bardon.

Sœur Marie Paule Bart (Bernardines d'Esquermes), au Monastère de la Plaine à Saint-André (Nord), remplaçant Sœur Françoise Thérèse Etienne.

Sœur Amparo Ruiz Calvo (Filles du Cœur de Marie).

Madame Marie-Hélène Naval (Archives diocésaines de Nîmes).

Mademoiselle Sophie Tantot (C.N.A.E.F.), remplaçant Madame Kristell Loussouarn.

Mademoiselle Sarah Elbisser (Notre-Dame du Cénacle), à Rome.

Père Charles Sarti (Missionnaires d'Afrique ou Pères blancs), à Paris, remplaçant le Père Paul Didier.

Père Jean Longère (Prêtres de Saint-Sulpice) à Paris.

Une sœur, dont le nom ne nous est pas parvenu, remplaçant Sœur Burnet chez les Sœurs de la Doctrine chrétienne de Nancy.

**Sœur Elisabeth Sondag  
Secrétaire de l'A.A.E.F.**

**Marc Sangnier,  
le Sillon, les mouvements issus  
de sa pensée et de son action, les archives  
réunies par l'Institut Marc Sangnier,  
sa contribution à la recherche historique**

Anne-Valérie Etendard  
Documentaliste de l'Institut Marc Sangnier



## I. Marc Sangnier et le Sillon

### 1. La naissance du Sillon

Né en 1873, à Paris dans une famille de la haute bourgeoisie<sup>1</sup>, Marc Sangnier fréquente dès son plus jeune âge un milieu proche du pouvoir, mais non marqué par l'opposition entre catholicisme et démocratie.

De 1879 à 1894, il est un brillant élève au collège Stanislas. Cet établissement confes-

<sup>1</sup> Fils de Félix Sangnier (1834-1928) et de Thérèse Lachaud (1846-1920), il est, par sa mère, le petit-fils de l'avocat Charles Lachaud (1817-1882), défenseur de Madame Lafarge et du maréchal Bazaine. Sa grand-mère maternelle, Louise Lachaud (1825-1887), héritière d'Alfred de Vigny, est la fille de l'académicien Jacques Ancelot (1794-1854) et de Marguerite, dite Virginie, Chardon (1792-1875) qui tient un salon très renommé à Paris au XIX<sup>e</sup> siècle. Marc Sangnier épouse en 1902 Renée Bezançon (1879-1952), petite-nièce par alliance du peintre Ernest Meissonier (1815-1891), dont il a trois enfants.

sionnel se place dans un rapport particulier avec l'État, puisque, depuis 1855, il est dirigé par la congrégation des Marianistes, ordre dont le souhait est celui d'une conciliation avec le gouvernement. Ainsi, le collègue n'est pas touché par les décrets de 1880 et ne participe pas au conflit religieux du début du siècle.

Vers 1893, le mouvement dit « de la Crypte »

est mis en place par Marc Sangnier avec des amis de classe. Leur objectif premier est de réconcilier le peuple et l'Église, la société moderne et le christianisme : « Nous constatons le mal présent ; nous avons résolu de donner notre vie à remédier à ce mal, et par amour pour le peuple, à former la vraie démocratie ; nous avons la foi que l'unique remède, c'est le Christ rendu à l'intelligence et rendu à la société ; enfin nous croyons que la doctrine du Christ n'est pas morte, mais qu'elle vivra toujours dans l'Église catholique »<sup>2</sup>.

Il échoue en 1894 au concours d'entrée à Polytechnique, ce qui l'oblige à effectuer son service militaire à Versailles. Il découvre alors la hiérarchie,

<sup>2</sup> AGMAR, Lettre de Marc Sangnier à l'abbé Leber en date du 1<sup>er</sup> janvier 1896.

l'autorité imposée, la vie collective, supportées assez difficilement. Parallèlement, il suit les cours du lycée Hoche afin de repasser l'X, qu'il réussira en 1895. En octobre 1898, il termine son service militaire à Toul (Meurthe-et-Moselle) et décide de renoncer à l'armée pour se consacrer à la réconciliation du catholicisme et de la démocratie dans la lignée de la doctrine sociale de Léon XIII (encyclique *Rerum novarum* de 1891) qui souhaite, notamment, un ralliement des catholiques français au régime républicain.

En 1899, la Crypte se fond dans *Le Sillon*, revue fondée par Augustin Léger et Paul Renaudin, élèves également au collège Stanislas. Pour ces derniers, il s'agit d'une revue purement littéraire opposée au dilettantisme de l'époque auquel il faut opposer avec ferveur une foi catholique inébranlable. La devise est reprise de Platon : « Il faut aller au vrai avec toute son âme ». Marc Sangnier remplace Paul Renaudin à la direction de la revue et lui donne un nouveau sens, plus engagé dans la société. Conjointement se dessine le mouvement du Sillon, généré par la revue, qui regroupe des jeunes voulant agir concrètement.

### 2. « Les beaux temps du Sillon »

De 1899 à 1905, la préoccupation principale du Sillon est l'éducation populaire. Il s'agit de donner au peuple les moyens de se forger une conscience libre de préjugés et de reconnaître dans le catholicisme le levier de la vérité.

Le mouvement se dote d'une structure capable de suivre cette

ambition. Dans un premier temps, les cercles d'études sont créés : une vingtaine de jeunes, ouvriers et étudiants, s'y réunit régulièrement pour se cultiver, discuter, progresser.

« Un petit cercle devrait donc être un cercle d'études sociales où seraient étudiées et discutées les questions auxquelles il est absolument indispensable que soient initiés les citoyens d'une libre démocratie »<sup>3</sup>.

Suivent, en 1901, les instituts populaires inspirés des universités populaires. Les programmes sont d'accès plus faciles et plus variés que dans les cercles d'études, afin d'attirer plus de monde, de les doter d'une culture générale minimum. A l'inverse, la Jeune Garde fonctionne comme un milieu très fermé dont la tâche est de faire régner l'ordre lors des réunions. Enfin le mouvement se propage en province dans les sillons de province ; ainsi François Mauriac appartient à celui de la Gironde. En 1905, on compte 10 000 jeunes et 640 groupes apparentés à ce mouvement.

### 3. « Le plus grand Sillon »

De 1905 à 1910, le Sillon évolue vers l'engagement politique. La réflexion sur la démocratie est au cœur de la démarche du Sillon.

Marc Sangnier refuse de créer un parti confessionnel, il souhaite au contraire une structure ouverte à tous ceux qui se sentent en affinité avec l'esprit chrétien. Par ses prises de position en faveur de la République et de l'esprit de la Révolution

française, il se coupe de la droite et de la démocratie chrétienne, sans pour autant trouver d'alliés à gauche. Isolé sur la carte politique, mais fort du soutien indéfectible des sillonnistes, il crée en 1907, le « plus grand Sillon ».

Les deux candidatures de 1908 et de 1910 sont des échecs, car non soutenues par les catholiques. En revanche, elles ont attiré des protestants et des syndicats attachés à la CGT mais hostiles à l'action violente.

Au sein du monde catholique, les adversaires du Sillon ne se limitent plus aux ennemis du ralliement, à l'Action française et aux conservateurs. Des catholiques sociaux et des démocrates chrétiens, marquent une réserve croissante, comme d'ailleurs un certain nombre d'évêques. Rome avait témoigné une grande sympathie au début du Sillon, sous Léon XIII et dans les premières années du pontificat de Pie X, mais l'ouverture confessionnelle du Sillon, sa lecture démocratique de l'enseignement social de l'Église, son influence dans les séminaires vont susciter l'inquiétude croissante des milieux romains.

### 4. « Le temps des ruptures »

Le 28 août 1910 arrive la lettre aux évêques par laquelle le pape condamne l'action du Sillon et donc le mouvement dans son entier. Dans l'ensemble, on constate que les séminaristes soutiennent le Sillon, alors que la plupart des évêques y sont plutôt hostiles. De plus, l'Action française de Maurras, monarchiste et élitiste, a usé de ses influences pour

discréditer Marc Sangnier à Rome.

Dans la lettre papale, trois sortes d'erreurs sont dénoncées :

La première est sociale, on reproche au Sillon de vouloir changer la société actuelle, alors même qu'elle a été voulue comme telle par Dieu. De plus, les relations entre les hommes sont privilégiées au dépend de celles entretenues avec Dieu. Du point de vue pratique, Marc Sangnier refuse d'être dirigé par la hiérarchie catholique. Son autonomie est critiquée, ainsi que sa collaboration avec des non-catholiques. Enfin l'aspect religieux du Sillon et l'intégrité de la foi sont remis en cause.

Le mouvement se soumet en son entier, tout en estimant ne pas avoir été jugé convenablement.

Mais qu'a donc de particulier l'idéologie du Sillon pour être si violemment combattue par les catholiques et même par le clan opposé ?

Marc Sangnier part d'un constat : la société actuelle vit une triple crise, sociale, intellectuelle et morale. Elle se traduit par une augmentation de la misère, une domination du rationalisme sur l'esprit de l'époque, et un affaiblissement du lien social qui réunit les individus, obligés alors de choisir entre la religion et la science.

La solution pour lui est simple et tient dans l'énoncé : réconcilier le catholicisme et l'idéal républicain. Le christianisme, par l'amour qu'il inspire, résout l'opposition entre l'intérêt général et le particu-

<sup>3</sup> In Sangnier, Marc, *L'éducation sociale du peuple*, Paris, Rondelet, 1899.

lier, qui est à la base de tous les problèmes.

La démocratie est « une organisation qui tend à développer et à porter au maximum la conscience individuelle »<sup>4</sup> ; elle est issue du christianisme et a besoin de lui pour s'épanouir.

L'action humaine est possible, l'homme est libre d'agir à sa guise sur terre, pour le bien et pour le mal, c'est lui seul qui choisit de se conformer aux Écritures.

Le projet social proposé par le mouvement du Sillon n'est ni une réforme, ni une révolution, mais implique un travail en profondeur, individuel, qui nécessite des structures d'accompagnement, telles que les cercles d'études. Dans un premier temps, il s'agit de créer une élite, qui possède « une âme commune », avant de se propager dans toute la société.

Le Sillon, c'est donc une vie qui ne possède pas de doctrine préétablie : « Le Sillon n'a pu se définir qu'en s'opposant à ce qui n'est pas lui »<sup>5</sup>.

##### 5. « Après le Sillon »

Après la soumission de tous les sillonnistes à la condamnation papale et la disparition du mouvement du Sillon, se pose la question de l'avenir. Pour Marc Sangnier, il n'est pas question de quitter le champ politique et de renoncer aux combats.

Ainsi, les efforts se centrent sur *La Démocratie*, journal quotidien de 1910 à 1914, qui

s'adresse à tous, croyants ou non et dont la survie dépend exclusivement des bénévoles.

En 1912, apparaît la Ligue de la Jeune République. Plus un pôle de rassemblement qu'un réel parti politique, elle regroupe cinq cents militants en 1920.

L'idée maîtresse de son programme est de restaurer la République sur des bases saines, c'est-à-dire : « une participation chaque jour croissante de tous les citoyens à la direction des affaires publiques »<sup>6</sup> et que l'autorité et la hiérarchie soient librement acceptées. Mais la Jeune République, c'est aussi une défense de la propriété individuelle, du syndicalisme et des coopératives.

En 1914, Marc Sangnier est battu de peu aux élections du canton de Vanves.

La guerre de 1914-1918 met un terme momentanément à ses activités. Le 2 août, *La Démocratie* cesse de paraître. Marc Sangnier a 40 ans, il va devoir partir pour le front.

Le nouveau pape, Benoît XV, propose en 1916 à Marc Sangnier de reprendre son action apostolique interrompue avec la fin du Sillon<sup>7</sup>. Il refuse, préférant continuer les œuvres entreprises.

Il est élu député du Bloc national en 1919.



Au retour de la guerre, il n'a de cesse de travailler pour un retour durable de la paix, pour la consolider. De nombreux contacts sont alors noués avec l'Allemagne.

De 1921 à 1932, de grands congrès démocratiques internationaux sont organisés afin d'effectuer un travail moral sur l'opinion, de stimuler une conscience internationale, une solidarité. Ainsi, au congrès de Bierville de 1926, 33 pays sont présents, 6 000 jeunes, 20 000 participants, c'est un triomphe.

En 1929, sont créées les auberges françaises de la jeunesse, proches du scoutisme. Elles doivent permettre de développer l'esprit démocratique et pacifique par le côtoiement des jeunes de nations et de milieux différents.

De 1932 à 1939, de nombreuses initiatives se succèdent :

Le Foyer de la Paix est implanté à Bierville. Il possède une école internationale, une école d'agriculture, « La Solitude », l'auberge de la jeunesse, « L'Épi d'or ». Les jeunes se regroupent dans les Volontaires de la Paix, puis les Cadets de la Paix, dès 1928, un des rares mouvements de jeunesse pacifiste.

*L'Éveil des Peuples* est un journal hebdomadaire, qui veut « éveiller » les peuples à la soli-

<sup>4</sup> In Sangnier, Marc, *Le Sillon, esprit et méthodes*, Paris, au Sillon, 1905.

<sup>5</sup> Ibid.

<sup>6</sup> In Sangnier, Marc, *Discours, 1912-1913*, t. IV, Paris, Bloud et Gay, 1921.

<sup>7</sup> Pendant la guerre, le gouvernement français envoie Marc Sangnier en mission auprès de la Croix-Rouge italienne. Il en profite pour rencontrer le pape au Vatican.

darité internationale, à la responsabilité collective. Il prône la lutte contre le fascisme et le nationalisme, quitte à soutenir le Front populaire.

Peu de temps après le déclenchement de la deuxième guerre mondiale, de nombreux proches de Marc Sangnier entrent dans la résistance, d'où sort ensuite une partie du Mouvement républicain populaire (M.R.P.).

Bierville devient un lieu de refuge pour les juifs allemands avant même le début de la guerre. Les imprimeries du boulevard Raspail sont utilisées pour produire des tracts et des brochures clandestines nécessaires à la Résistance. En mars 1944, 250 membres des auberges de jeunesse sont arrêtés. Marc Sangnier avait été arrêté en février 1944 et incarcéré à Fresnes pendant un mois.

Marqué par ce conflit et par la perte de proches, Marc Sangnier souhaite néanmoins être présent dans la lutte contre les injustices.

Le 21 octobre 1945, il est élu président d'honneur du M.R.P., mouvement qui le déçoit. Parallèlement, il devient député de Paris (3<sup>e</sup> secteur) en 1945 et 1946<sup>8</sup>.

En 1946, François Mauriac, ex-sillonniste, lui remet la cravate de la Légion d'honneur.

Marc Sangnier décède à la Pentecôte 1950. Ses funérailles sont célébrées à Notre-Dame, en présence de ministres et du cardinal archevêque de Paris.

<sup>8</sup> Il est ainsi membre des deux assemblées constituantes et de la première assemblée nationale de la IV<sup>ème</sup> République.

Il est enterré à Treignac (Corrèze) aux côtés de ses ancêtres<sup>9</sup>.

## II. Héritage, héritiers

On peut se demander quelle fut l'influence du Sillon sur les élites politiques de la V<sup>ème</sup> République.

On peut citer par exemple, Charles de Gaulle, proche de Philippe Serre, ministre de la Jeune République, sous le Front populaire.

Charles de Gaulle était en effet, un lecteur assidu de *L'Aube*, journal dans lequel il va exprimer, dans les années 30, ses conceptions militaires avant-gardistes. Il avouait que c'était des idées de Marc Sangnier qu'il s'était senti le plus proche.

Son successeur Georges Pompidou fut associé au lancement de l'Eveil des Peuples de Marc Sangnier. Pierre Mendès-France, alors jeune étudiant, a participé au congrès pour la paix de Bierville, en 1926 et Jacques Chaban-Delmas, dans les années 30, fréquenta régulièrement le Centre International de Bierville.

Quant à François Mitterrand, il soulignait que son oncle maternel, Robert Lorrain, un sillonniste de la première heure, avait exercé une forte influence morale et politique sur lui.

Un des premiers engagements de Jacques Delors aura été d'adhérer dans les années 1950 à la Jeune République, après un passage rapide au M.R.P.

<sup>9</sup> Charles Lachaud, bien que né à Treignac, est inhumé au cimetière de Montparnasse avec sa belle-famille.

Et Jospin non plus ne peut être indifférent à l'action de Marc Sangnier. Son père, militant pacifiste, collabora à l'Eveil des Peuples.

Enfin, bien des élus appartenant à cette deuxième gauche, celle de Michel Rocard et de Jacques Delors, ont baigné dans les idéaux du christianisme social.

Difficile de dire si François Bayrou est l'héritier de Marc Sangnier, mais la charte du MoDem a intégré la dimension du catholicisme social, c'est-à-dire le primat de la personne, du relationnel et du vivre ensemble, sur l'économie, une forme de résistance qui correspond bien aux idées qu'a pu semer Marc Sangnier.

Même s'il semble aujourd'hui injustement oublié, l'héritage de Sangnier dans la société française est important et comparable à celui de Jaurès.

Son empreinte est indélébile dans le syndicalisme, la politique et l'Église.

Ainsi en 1973, le jeune républicain André Lecomte, citait pêle-mêle les secteurs dans lesquels Marc Sangnier avait laissé des traces : « la pensée religieuse, de nombreuses vocations, la vie politique française, internationale, la réconciliation franco-allemande, la littérature, la philosophie, les organisations professionnelles, l'agriculture, le scoutisme, les auberges de jeunesse, les allocations familiales, le sport, toutes ces activités et sans doute, d'autres encore, lui sont redevables de son action ».

Quant à la part de l'héritage intellectuel, il est difficile de trouver une filiation au leader du Sillon.

D'ailleurs Marc Sangnier ne se revendiquait pas comme intellectuel, il se méfiait même des intellectuels. Il n'était pas un intellectuel comme Jacques Maritain ou Emmanuel Mounier. Mais avant eux, il a eu les mêmes intuitions qu'il a portées brillamment pendant plus de cinq décennies. En fait, il n'avait pas de système, mais il était blondélien, c'est-à-dire que, pour lui, l'action exprimait plus que la pensée elle-même.

### III. Les Archives réunies par l'Institut

#### 1. Provenance et description du fonds

Le fonds Marc Sangnier est constitué des archives confiées à partir de 1991 à l'Institut Marc Sangnier, fondé par Jean Sangnier et Madeleine Chatelat-Sangnier, enfants de Marc Sangnier. Ces archives familiales ont été conservées depuis leur création sur les lieux mêmes de l'action de Marc Sangnier, au 36 et au 38, boulevard Raspail à Paris. Il est ensuite arrivé à plusieurs reprises que des documents aient été retrouvés postérieurement par la famille, lesquels ont alors été joints au fonds. D'autre part, certaines pièces ont été récupérées après la dissolution de l'association des Amitiés du Foyer Marc Sangnier (AFMS) en 1998. Depuis 1950, cette association s'occupait des chercheurs s'intéressant à Marc Sangnier et son œuvre, et des documents leur avaient été communiqués par

Madame Paul Chatelat. Enfin, au décès de cette dernière, en mai 2004, un dernier arrivage est venu compléter le fonds.

L'ensemble des archives ainsi rassemblé se rapporte aussi bien à l'action de Marc Sangnier qu'à sa vie privée, les deux se rejoignant parfois. Toutefois les documents concernant son action sont les plus nombreux et les plus divers.

Le fonds représente environ seize mètres linéaires après classement. Déposé à l'Institut Marc Sangnier, 38 boulevard Raspail (75007 Paris), il est consultable sur demande, à l'exception cependant de la correspondance personnelle et des agendas de Marc Sangnier dont la mise à disposition reste soumise à l'avis de la famille Sangnier.

#### 2. Classement du fonds

Le fonds a été classé progressivement à partir de 1990 en commençant par la très abondante correspondance générale. Tout d'abord, la priorité a toujours été accordée aux chercheurs désireux de travailler sur Marc Sangnier et les archives ont toujours été ouvertes aux lecteurs depuis 1990, et classées selon les besoins. D'autre part, il était nécessaire de rassembler les pièces conservées par l'AFMS après la clôture de l'association en 1998. Enfin, les archives retrouvées par la famille ont été intégrées au fur et à mesure.

Le choix du répertoire numérique détaillé comme type d'instrument de recherche a été effectué en 2005 afin de permettre aux chercheurs tra-

vaillant sur des sujets pointus de disposer d'analyses suffisamment complètes des dossiers pour juger de leur intérêt pour leurs recherches.

Dans l'ensemble, l'état du fonds avant son classement permettait de distinguer les principales activités de Marc Sangnier. Le classement interne a été effectué chronologiquement, en faisant ressortir les articulations nettes de la vie de Marc Sangnier. La première partie concerne ainsi l'homme privé et les événements qui s'y rattachent, notamment ses études primaires et supérieures, son mariage et son service militaire. On trouve ensuite les différentes composantes de son action, classées autant que possible, dans l'ordre de leur apparition dans sa vie. Cela a été facilité par le fait que Marc Sangnier a procédé de la même manière lors de la création de chacun de ses mouvements, fondant notamment toujours un journal. Le fonds contient ainsi tous les documents se rapportant au *Sillon* et à sa condamnation en 1910. Les éléments concernant la publication de *La Démocratie* viennent ensuite. Les archives se rapportant à la Jeune République, aux activités politiques de Marc Sangnier, à son action pendant la guerre de 1914-1918, ainsi qu'à ses candidatures malheureuses à la députation avant son élection en 1919 sur la liste du Bloc national termine cette première partie.

Les documents qui viennent ensuite concernent les différentes facettes de l'action en faveur de la paix entreprise par Marc Sangnier entre les deux

guerres : fondation de la Ligue française pour les Auberges de la Jeunesse, les congrès pour la paix, les relations internationales et le Foyer de la Paix dans le cadre de sa propriété de Bierville (Seine-et-Oise).

Suivent ensuite les archives touchant à son rôle comme député MRP aux assemblées constituantes de 1945 et 1946, ainsi qu'à la première législature de la IV<sup>ème</sup> République. Elles précèdent celles constituées par les hommages et les témoignages reçus à l'occasion de son décès en 1950.

L'importante correspondance générale de Marc Sangnier est classée ensuite alphabétiquement par nom de correspondant.

Enfin, les photographies ont été placées à la fin du fonds. Des affiches touchant à ses différentes activités complètent le tout.

L'ensemble des pièces a été reconditionné en sous-chemises et chemises neutres dans des cartons « Cauchard ». La cotation s'est effectuée au carton comme pour les autres fonds conservés à l'Institut Marc Sangnier.

Des documents de format supérieur comme certains albums de photographies ont reçus eux-mêmes une cote.

Enfin, il a fallu tenir compte du fait que ces archives ont été consultées et mentionnées pendant près de quinze ans sous des cotes provisoires. Une table de concordance entre les anciennes et les nouvelles cotes a donc été établie à l'issue de ce travail.

### 3. Intérêt du fonds

Les archives de Marc Sangnier offrent un grand intérêt au point de vue historique, en particulier en raison des multiples domaines qu'elles abordent, l'activité de l'homme étant en effet très variée et très dense.

D'une manière générale, l'ensemble du fonds se rattache à l'histoire du catholicisme social et de la démocratie chrétienne de la fin du XIX<sup>ème</sup> et de la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle. Marc Sangnier est en relation avec les grandes figures catholiques de l'époque, parfois en opposition avec elles en raison de sa manière de voir les choses. La partie du fonds sur le Sillon retrace en même temps la spécificité de cette initiative dans le climat de son époque.

Les archives se rapportant aux actions pour la paix sont susceptibles de contribuer à un éclairage sur ces importants mouvements de l'entre-deux guerres.

Les documents concernant les auberges de la jeunesse offrent un intérêt particulier car Marc Sangnier est le premier à les introduire en France. Depuis 2007, les archives de Dominique Magnant, qui fut un haut responsable des auberges de jeunesse, sont déposées à l'Institut.

La carrière politique de l'homme peut également se révéler intéressante, notamment en raison de la spécificité de son parti, la Jeune République. Les archives se rapportant aux mandats de député de Marc Sangnier, au sortir des deux guerres mondiales, peuvent

aussi permettre d'appréhender ces deux périodes particulières. Sa contribution, lors de son second mandat, à l'instauration de la IV<sup>ème</sup> République et son implication dans le MRP dont il est le président d'honneur, présentent également un véritable intérêt historique. Enfin, Marc Sangnier est généralement considéré aujourd'hui comme l'un des précurseurs de la construction européenne.

Par ailleurs, la très importante correspondance passive offre un intérêt exceptionnel tant par sa quantité (21 cartons), dont des correspondances suivies, que par la qualité et la diversité des signataires, aussi bien pour la correspondance générale que pour les correspondances particulières reçues à l'occasion d'événements particuliers, notamment la soumission au pape en 1910 ou la première guerre mondiale.

Le fonds iconographique (photographies et affiches), d'une grande richesse, est un complément indispensable aux archives écrites.

L'ensemble des archives est également complété par une bibliothèque de près de 1 900 volumes sur la démocratie chrétienne et le catholicisme social essentiellement, par les collections de périodiques publiées sur Marc Sangnier et par une belle série d'argus de la presse consacrés à son action.

L'intérêt majeur de l'Institut Marc Sangnier est donc de rassembler tous les types de documents existants sur l'homme que fut Marc Sangnier et sur son action dans les « lieux de mémoire » où il vécut et agit.

#### 4. La contribution de l'Institut à la recherche historique

L'Institut organise des journées d'études dont les actes sont publiés et disponibles.

Ainsi, la première journée d'études s'est déroulée en 1994, sur le thème des débuts du Sillon.

Les thèmes suivants ont porté sur :

- Marc Sangnier, la guerre et la paix (septembre 1997),
- Marc Sangnier et la condamnation du Sillon (septembre 2000),
- Marc Sangnier, la question sociale (mars 2004),

Le succès de ces journées ne s'est jamais démenti et contribue à faire rayonner l'Institut.

Le prochain colloque aura lieu en mars 2009, sur le thème de l'éducation populaire, en partenariat avec l'Université de Lille III Charles de Gaulle.

L'Institut favorise aussi la réalisation d'ouvrages.

Très récemment, le journaliste Denis Lefèvre a publié une nouvelle bibliographie sur Marc Sangnier, sous le titre « Marc Sangnier, l'aventure du catholicisme social » (Editions Mame 2008).

L'Institut est également ouvert sur l'extérieur en proposant de nombreuses conférences et participe aussi aux Journées du patrimoine.

En octobre 2004, l'association *Le Cercle du Sillon* a été créée. Elle rassemble des per-

sonnes de tous milieux, de différentes sensibilités et confessions, voulant agir dans le monde présent.

L'association se veut également une plate-forme de communication, de recherches, de débats, et de formation destinée à promouvoir les valeurs de la démocratie, de l'Europe sociale et de la solidarité internationale, dans l'esprit novateur et républicain de Marc Sangnier.

Le site [www.marc-sangnier.com](http://www.marc-sangnier.com) est régulièrement actualisé pour présenter les divers projets.

Le site <http://www.fonds-sangnier.com> présente archives et lieux de mémoire liés à Marc Sangnier, sa famille et son action.



# **Le Sillon dans les archives diocésaines**

Michel Beirnaert  
Archiviste du diocèse d'Arras

Cet article se propose d'apporter un complément à l'article précédent. L'Association des Archivistes de l'Église de France a demandé à une partie de ses adhérents d'inventorier les traces de ce mouvement dans leurs fonds, depuis sa création jusqu'à sa condamnation par Pie X en 1910. Il rend compte des conditions de l'enquête et des enseignements qu'il a été possible d'en dégager.

## 1. L'enquête et ses difficultés

### *Tenter d'identifier les sillonnistes*

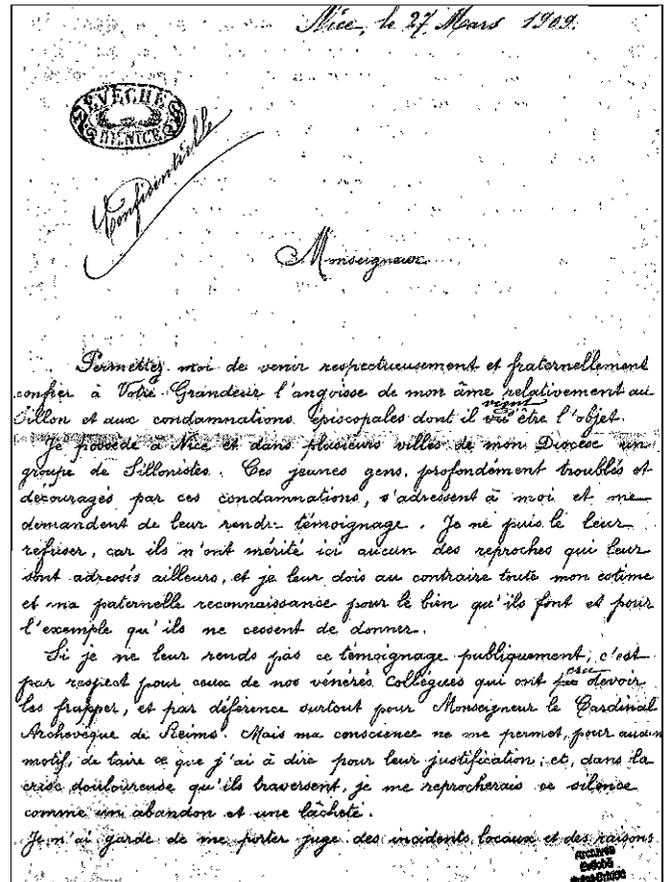
Un mouvement aussi dynamique que le Sillon devait avoir laissé des traces dans les archives de l'Église catholique en France. Il s'adressait à toutes les catégories sociales de la jeunesse chrétienne, tant rurale qu'urbaine. Il avait séduit beaucoup de jeunes gens et d'adultes, des prêtres et de nombreux séminaristes. Était-il possible, à partir des archives des diocèses et des congrégations, d'identifier quelques-uns de ces sillonnistes locaux, laïcs et prêtres ? Pouvait-on retrouver ce qu'ils étaient devenus et le rôle qu'ils avaient joué ensuite dans la société et l'Église ?

### *Retrouver les traces des débats*

Les sillonnistes s'affirmaient en toutes occasions foncièrement catholiques. Ils voulaient gagner au Christ ceux que l'Église traditionnelle ne parvenait plus à toucher : ce projet pastoral leur valait les plus chaleureux encouragements. Mais ils voulaient aussi construire la démocratie dans la République à un moment où bon nombre de catholiques étaient encore royalistes ou bonapartistes. Ce but, social et politique, posait un problème d'ordre canonique du fait de la présence des prêtres dans le mouvement : un prêtre peut-il prendre un engagement partisan ?

Et par la suite, à partir de 1907, quand les responsables du Sillon manifestèrent clairement leur volonté de ne pas se ranger sous la tutelle du clergé, ils posèrent aux évêques un problème encore plus grave. Un mouvement se disant catholique, et qui proposait un modèle de société, et donc une morale inhérente, pouvait-il se situer en dehors du contrôle de la hiérarchie ? Des laïcs chrétiens pouvaient-ils donner des repères moraux, soi-disant inspirés de leur foi, sans les soumettre au contrôle du magistrat ? A partir de ce moment, bien que certains évêques aient continué à soutenir le Sillon, d'autres, plus nombreux, ont dénoncé ce qu'ils qualifiaient de « dérives », et pressé le Saint-Siège d'intervenir. Où en sont les traces dans nos archives ?

L'enquête a été envoyée aux soixante-trois archivistes responsables des archives historiques dans leur diocèse et à quelques archivistes de congrégations. La synthèse s'appuie sur les vingt-neuf réponses reçues<sup>1</sup>. Elle ne se prétend pas exhaustive : il manque les informations de plusieurs diocèses où l'évêque a cependant joué un rôle important dans la crise.



Lettre circulaire confidentielle de M<sup>r</sup> Chapon, évêque de Nice, à plusieurs de ses confrères, 27 mars 1909 (Arch. dioc. Saint-Brieuc).

### *Des recherches peu fructueuses*

Tous ceux qui ont répondu expriment leur déception : mis à part les imprimés, les sources sont rares. Pourquoi ? Cette pauvreté des résultats peut s'expliquer par le contexte. L'histoire du mouvement et les débats qu'il a suscités coïncident avec la période de la Séparation des Églises et de l'État. Des évêques ont été expulsés, en décembre 1906, des palais épiscopaux publics qu'ils occupaient depuis le début du Concordat. Les déménagements se sont effectués dans la précipitation. D'autres ont craint une nouvelle spoliation des archives ecclésiastiques. Beaucoup d'archives ont probablement été perdues ou

<sup>1</sup> Archives historiques des diocèses d'Albi, Angers, Angoulême, Annecy, Arras, Bayonne, Bourges, Cambrai, Coutances, Dax, Dijon, Fréjus-Toulon, Gap, Grenoble, Lille, Marseille, Nantes, Nice, Pamières, Reims, Saint-Brieuc, Saint-Denis, Sées, Soissons, Tarbes et Lourdes, Tulle, Versailles ; Archives de la Compagnie de Jésus, des Frères du Sacré-Cœur et de l'Université catholique de Lille.

détruites à l'occasion des déménagements ou n'ont pas été constituées dans l'urgence du moment.

Mais la raison principale de la rareté des archives tient probablement à la nature même du mouvement du Sillon.

**2. Quels documents trouve-t-on dans les archives de l'Église ?**

*Très peu de dossiers ont été retrouvés sous le titre « Sillon ».*

A la différence de l'Action catholique de la jeunesse française, le Sillon n'est pas un mouvement ni une œuvre « officiellement » catholique. Il n'est qu'une association de catholiques. C'est pourquoi les rares dossiers dans lesquels on en trouve des traces directes sont différents d'un diocèse à l'autre. Ainsi, par exemple, à Angers, des dossiers relatifs au Sillon sont indexés dans plusieurs séries : dans la série K (Œuvres), dans la série E (Magistère épiscopal), dans la série F (Contrôle du clergé), et enfin dans les archives du Grand séminaire, classées ici en D (Personnel). A Soissons, c'est le dossier « 1 E 100 », « Mgr Péche-  
nard et le Sillon » qui contient les documents originaux. Le plus souvent, il n'y a aucun dossier.

*Les correspondances épiscopales qui ont été conservées sur ce sujet sont tout aussi rares.*

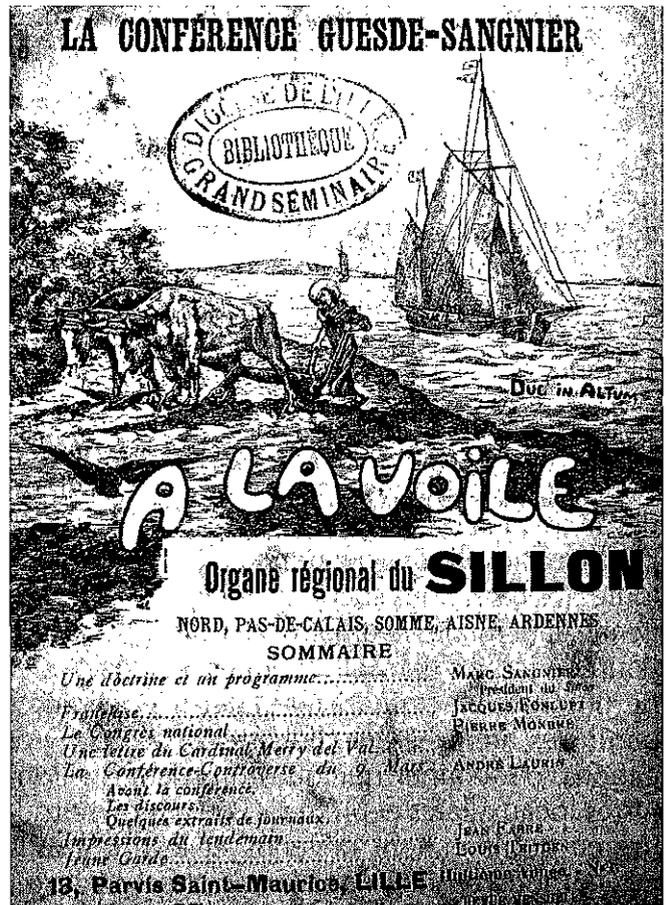
Il y a des pièces intéressantes à Nice, Nantes et Saint-Brieuc. La « Catho » de Lille conserve une collection de lettres de Mgr Mignot à Marc Sangnier, et une suite de lettres de réactions d'évêques et d'archevêques.

*Un seul registre des délibérations du Conseil de vigilance a été retrouvé.*

Il l'a été à Arras. Il pointe, à partir de 1908, les prêtres professeurs propagandistes du Sillon auprès des plus grands élèves de leur institution.

*Les pièces les plus nombreuses, et qui figurent partout, sont des collections d'imprimés.*

Les archives de la Compagnie de Jésus, héritières des archives de l'Action populaire, possèdent des échantillons de toutes les publications des Sillons régionaux et les actes des congrès du Sillon. Des diocèses conservent des séries des revues de leur Sillons régional : à Saint-Brieuc : *L'Ajonc* ; à Lille, estampillée « Bibliothèque du Séminaire » et à Cambrai, *A la voile*, revue des Sillons régionaux du Nord, Pas-de-Calais, Somme, Ardennes et Aisne. A noter, dans la bibliothèque



*A la voile (Arch. dioc. Lille).*

diocésaine de Gap, une collection partielle du journal national *le Sillon*, pour la période 1904-1908, estampillée « Cercle Saint-François-de-Sales, Grand Séminaire de Gap ». Angoulême possède les brochures sillonnistes d'Emmanuel Desgrées du Lou, fondateur avec l'abbé Trochu, de *L'Ouest-Eclair*, partisan du ralliement à la République. On retrouve ici ou là des brochures de l'abbé Desgranges, ce prêtre, animateur du Sillon limousin et grand débatteur des conférences contradictoires, qui a pris progressivement ses distances avec Marc Sangnier.

La célèbre publication antisilloniste, d'Albert Monniot, rédacteur à *La libre parole* - le journal antisémite d'Edouard Drumond -, *Le Sillon devant l'épiscopat, 52 consultations de cardinaux, archevêques et évêques*, publiée en 1909, après une enquête auprès des évêques de France, a laissé des traces en plusieurs diocèses. Parfois elle a fait l'objet d'encart publicitaire dans le bulletin diocésain. A Soissons, on conserve le questionnaire adressé à l'évêque. A Nantes, deux lettres de protestations adressées à Mgr Rouard. A Fréjus-Toulon, une lettre à ce sujet de Mgr Guillibert au cardinal Andrieu, archevêque de Bordeaux. La *Semaine religieuse d'Albi* publie la réponse en forme de fin de non recevoir de Mgr Mignot à Albert Monniot : « au lieu de s'attaquer entre

frères, ne serait-il pas plus sage de concentrer nos efforts contre nos adversaires ? »

Finale<sup>ment</sup> la source la plus fréquente est la collection des bulletins diocésains.

Ils rendent compte, souvent avec bienveillance, dans les premières années du Sillon, des activités du mouvement ou de ses groupes locaux. Ils rapportent les prises de position de l'évêque du lieu, et parfois celles d'autres évêques qui vont dans le même sens. La plupart des textes présentés ci après ont été extraits de ces bulletins diocésains.

### 3. Entre admiration et condamnation : des mots pour parler du Sillon et des sillonnistes entre 1903 et 1910.

Cette troisième partie est un recueil de « morceaux choisis » parmi les textes les plus significatifs retrouvés dans nos archives. Ils sont présentés chronologiquement.

**Jusqu'en 1904 au moins, les propos sont teintés de bienveillance.**

#### Marc Sangnier

Son intervention lors de la séance de clôture de l'Assemblée Générale des Catholiques du Nord-Pas-de-Calais, à Lille, le 22 novembre 1903, donne l'occasion à la *Semaine religieuse d'Arras* de le présenter ainsi : « Une merveilleuse facilité d'élocution, (...) la sincérité des convictions, la générosité des sentiments de l'orateur, sa jeunesse, sa bonne mine, son assurance, son zèle infatigable emportent tout. (...) La séduction d'une parole extraordinairement prestigieuse, un talent aux facettes miroitantes et une foi qui s'affirme si religieusement (...), sa juvénile vaillance, son patriotisme vibrant, sa foi opiniâtre et encourageante dans l'avenir, (...) tous ces éléments ont eu le don de soulever la jeunesse dont M. Marc Sangnier parle si bien la langue »<sup>2</sup>.

La *Semaine religieuse du diocèse d'Albi*, trois ans plus tard, en décembre 1906, donne encore de lui un portrait flatteur : « Ses doctrines démocratiques bien nettement (...) orientées vers l'avenir, son invincible foi catholique, à la fois humble et hardie, respectueuse de toute hiérarchie et de toutes les essentielles traditions, (...) son talent oratoire fait de clarté, de souplesse, de finesse et de force à la fois, qu'anime une entraînante conviction, tout contribue à faire de lui une de ces invincibles forces d'avant-garde organisées pour



Marc Sangnier jeune, aux premiers temps du Sillon (Institut Marc Sangnier).

les conquêtes. (...) Dans les entretiens familiers il laisse s'abandonner et se répandre cette âme que l'on sent toute pleine et comme toute parfumée du Christ ».

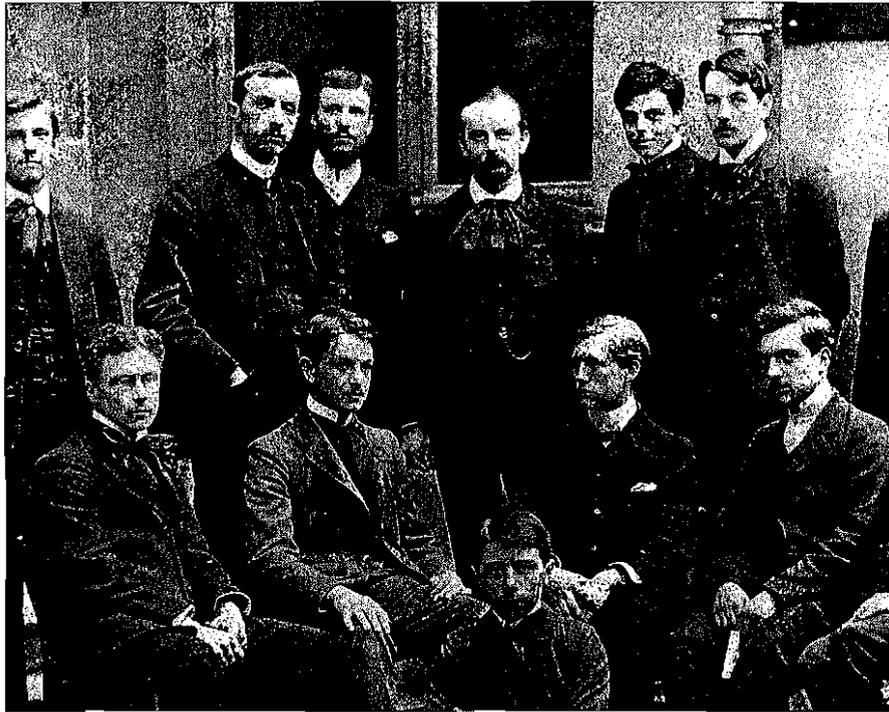
#### Le Sillon et l'Action catholique de la jeunesse française (A.C.J.F.)

Dans les premières années du mouvement, il est fréquent de comparer le Sillon à l'Action catholique de la jeunesse française, pour bien les différencier. Henri Bazire, président de l'A.C.J.F. lors du congrès de ce mouvement à Besançon, les 28-29 novembre 1903, établit cette distinction : « L'A.C.J.F. a pour but d'organiser en France la jeunesse catholique de façon à former une génération de catholiques militants étroitement unis dans les mêmes sentiments de foi, et par des idées communes au point de vue social. Le Sillon au contraire, agit dans les milieux non catholiques ; il est l'œuvre de la pénétration chrétienne dans les masses »<sup>3</sup>.

Mgr Chapon, évêque de Nice les compare lui aussi, dans une lettre adressée en 1906 à Mgr Morelle, nouvel évêque de Saint-Brieuc :

<sup>2</sup> *Semaine religieuse du diocèse d'Arras, Boulogne et Saint-Omer*, 1903, p. 372 et 380-381.

<sup>3</sup> Molette, Charles, *L'Association catholique de la jeunesse française (1886-1907). Une prise de conscience du laïcat catholique*, Paris, 1968, p. 375.



Marc Sangnier et un groupe de militants,  
aux premiers temps du Sillon (Institut Marc Sangnier).

« L'A.C.J.F. est surtout conservatrice, dans le meilleur sens du terme, elle accueille, elle protège, elle garde tant de jeunes gens élevés pour la plupart dans les traditions chrétiennes, elle les prémunit contre des erreurs et des séductions auxquelles, en dehors de son influence, un grand nombre succomberait. Quant au Sillon, il est conquérant (...). Une avant-garde, un peu aventureuse, mais si vaillante ! »<sup>4</sup>.

### Un Sillon conquérant ?

On retrouve un écho de ce jugement dans un communiqué du Sillon publié en 1906 dans *la Semaine religieuse du diocèse d'Albi*<sup>5</sup> : « Plus que jamais il est nécessaire de mettre en ligne des troupes fraîches pour la cause de la démocratie et le triomphe du Christ ! » Et encore dans *la Semaine religieuse du diocèse de Saint-Brieuc* du 27 janvier 1905 : « Les congressistes ont acclamé le télégramme que Botrel leur envoya d'Angers : Fraternel salut à camarades sillonistes. En avant pour le Christ, pour le peuple, pour la patrie ! »

*La Semaine catholique de Pamiers* enfin, en septembre 1904, va plus loin dans la description des buts et des méthodes des deux groupes : « La Jeunesse catholique (...) s'adresse à tous les jeunes catholiques lettrés ou illettrés (...). Son but

est de les grouper (...) pour en faire des apôtres (...) dans le milieu où ils vivent. Le Sillon comme groupement est plus restreint que la jeunesse catholique, mais dans son action, il est plus étendu. En effet, son but est un but d'étude et ses œuvres sont la fondation de Cercles d'études et d'Universités populaires. Dans les cercles les jeunes gens du Sillon viennent se préparer par des études sérieuses sur les questions religieuses, politiques et sociales, à faire l'éducation des foules auxquelles ils parleront plus tard. Le Sillon ne s'adresse donc qu'à une élite. Mais dans son action, le Sillon est plus étendu que la jeunesse catholique. Dans les Universités populaires qu'il fonde, ses conférenciers s'adressent à un public très mêlé ; les conférences sont contradictoires et tout le monde peut discuter »<sup>6</sup>.

### Qui compose ce public « mêlé » invité aux réunions contradictoires du Sillon ?

— 606 —

#### Nouvelles Générales

Soumission de Marc Sangnier.

Dans une lettre qu'il adresse à Pie X, M. Marc Sangnier proclame sa filiale obéissance. Il conseillera la dissolution des deux groupes issus du « Sillon » et personnellement déclare s'en retirer ; mais il croit devoir interpréter la lettre pontificale, en ce sens qu'il restera à son poste de combat jusqu'à ce qu'il soit relevé par la Providence. Il ajoute qu'il s'efforcera d'éviter les erreurs et imprécisions qui sont signalées dans la lettre pontificale.  
Les deux groupes issus du Sillon sont déjà dissous. De toutes parts les sillonistes se mettent sous la direction des évêques.

*La Semaine catholique de Pamiers* (1909, p. 606)  
annonce la soumission de Marc Sangnier.

*La Semaine religieuse du diocèse d'Albi* en décembre 1906 dans le compte rendu du Congrès régional de Toulouse les 1<sup>er</sup> et 2 décembre 1906 souligne sa diversité : « socialistes unifiés et réformistes, radicaux-socialistes, syndicalistes de la CGT, syndicalistes jaunes, anarchistes, royalistes et libéraux, libres-penseurs et croyants, tous avides et curieux de cette parole neuve ».

À partir de 1906, l'attitude de bienveillance quasi générale, vis-à-vis du Sillon, cède la place aux questions et la méfiance s'installe. La cause ?

<sup>4</sup> Arch. dioc. Saint-Brieuc CE-7. Correspondance reçue des Ordinaires (1870-1941).

<sup>5</sup> *Semaine religieuse du diocèse d'Albi*, novembre 1906, p. 718.

<sup>6</sup> *Semaine catholique de Pamiers*, 1904, p. 248.



La Jeune Garde du Sillon en uniforme au cours du pèlerinage du Sillon à Rome en septembre 1904 (Institut Marc Sangnier).

Le mouvement insiste davantage sur sa finalité politique. Se pose alors la question de la place des prêtres dans le mouvement.

### **La place des prêtres dans le mouvement est très importante**

Jusqu'en 1905, ils suscitent, ils animent, ils président, ils célèbrent ; en voici quelques exemples.

- A Annecy c'est un curé de campagne, l'abbé Louis Rhuin, qui entre en relations avec Marc Sangnier et contribue activement la diffusion de ses idées en Haute-Savoie. Un autre prêtre, l'abbé Joseph Mossuz, directeur de *La Croix de Haute-Savoie*, accompagne les premiers pas du Sillon d'Annecy.
- A Dinan, le chanoine Daniel, archiprêtre de Saint-Sauveur, préside en janvier 1905 le congrès du Sillon dinannais. C'est encore un prêtre, l'abbé Adolphe Charenton, secrétaire de la Fédération des œuvres de jeunesse de Saint-Brieuc depuis 1904 qui organise le congrès régional du Sillon en avril 1905, auquel prirent part plus de 3000 jeunes gens.
- A Pontacq, dans le diocèse de Bayonne, une section du Sillon très active est dirigée par M. l'abbé Kempff, professeur au collège libre Saint-Joseph. Lors du congrès local, tout le monde se presse pour la messe solennelle ; le

doyen prononce l'homélie, et au banquet qui suit, l'abbé Caperet porte un toast.

- A Toulouse, une conférence du Sillon le 21 janvier 1906 est donnée en présence de Mgr l'archevêque et de l'abbé Desgranges.
- En juin 1906 encore, le congrès régional du Sillon de Bretagne à Lorient est placé sous la présidence d'honneur du chanoine Duparcq.
- La même année, plusieurs ecclésiastiques sont signalés dans le Congrès régional du Sillon à Boulogne-sur-Mer. Et combien de prêtres professeurs, un peu partout, qui créent des groupes du Sillon dans les classes terminales de leur Institution... *A la voile*, le journal du Sillon régional du Nord y fait souvent allusion.

### **Le temps de la méfiance et des premières critiques 1906-1907**

*Le premier sujet de litige porte justement sur cette place des prêtres dans le Sillon.*

Marc Sangnier se sent obligé à trois reprises, au cours de l'été 1906, de tenter d'infirmer les fréquentes accusations de cléricalisme portées par ses contradicteurs politiques. Dans *La Croix* du 20 août 1906 : « Le Sillon n'est pas à proprement parler et directement une œuvre catholique, en ce sens que ce n'est pas une œuvre dont le but particulier est de se mettre à la disposition des

évêques et des curés pour les aider dans leur ministère propre. Le Sillon est un mouvement laïque, ce qui n'empêche pas qu'il soit aussi un mouvement profondément religieux car les sillonnistes (...) ont besoin du catholicisme non seulement pour faire individuellement leur salut personnel, mais encore pour avoir les forces morales et les vertus que réclame l'œuvre temporelle qu'ils se sont proposée ».

Dans *La France du Sud-Ouest*, le 7 septembre 1906 : « Le Sillon n'est nullement une œuvre confessionnelle, dirigée par les évêques et les curés, et dont le but serait d'aider simplement les prêtres dans leur ministère religieux. Le Sillon est un mouvement laïc qui tend à développer en France et à réaliser les aspirations démocratiques et républicaines de la nouvelle génération (...). Nous sommes catholiques, (...) mais nous ne nous mêlons pas de théologie et c'est dans notre indépendance de citoyens (...) que nous entendons réaliser notre œuvre démocratique ».

Et enfin, dans son journal, *Le Sillon*, du 10 septembre : « On peut signaler un danger à ce qu'un trop grand nombre de prêtres fassent partie des groupements du Sillon. En effet, dans la plupart des cas, surtout dans les campagnes, les prêtres, à cause de leur instruction plus élevée, de leur dévouement plus grand, prendront la tête du groupement sillonniste ; ils ne seront plus de simples conseillers, mais de véritables chefs. (...) Comme les prêtres sont toujours dans les mains de leur évêque, le développement du Sillon dans un diocèse sera ainsi toujours à la merci de la sympathie plus ou moins vive du chef de ce diocèse ».

#### *Tempête dans les milieux ecclésiastiques*

Mgr Sagot du Vauroux, évêque d'Agen, réagit, le 28 août 1906, aux propos parus dans *La Croix* : « Le clergé ne s'inféode à aucun parti. Nous ne sommes ni républicains ni royalistes, nous sommes en tant que prêtres, des hommes de Dieu, des hommes d'Église. Il n'est donc pas possible à mon clergé de se mettre à la tête d'un mouvement destiné à réaliser une conception politique ».

A Bayonne, Mgr Gieure, nouvellement nommé, prend nettement position lors d'une retraite ecclésiastique, le 12 septembre 1906. Après avoir cité les propos de Marc Sangnier, il conclut : « Le Sillon fait donc œuvre politique (...), il s'affirme comme œuvre laïque, indépendante, il redoute même la présence d'un trop grand nombre de prêtres comme pouvant compromettre le carac-

## BULLETIN RELIGIEUX du Diocèse de Bayonne.



### LETTRE CIRCULAIRE DE

**Mgr l'Évêque de Bayonne, Lescar et Oloron**

Portant publication de la Lettre de Pie X  
AUX CARDINAUX, ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DE FRANCE  
sur le **SILLON**

MESSIEURS ET TRÈS CHERS COLLABORATEURS,

Elle est vraiment belle, la Lettre que Notre Saint Père le Pape Pie X a adressée au clergé de France à l'occasion du Sillon ; c'est une exposition savante, documentée, claire, émouvante. Nul ne la lira sans éprouver un vif sentiment de joie pour la lumière qu'elle apporte aux esprits, de gratitude pour l'impression de paix profonde qu'elle laisse dans les cœurs.

*Semaine religieuse du diocèse de Bayonne (Arch. dioc. Bayonne).*

tère de laïcité de son entreprise (...). Les prêtres n'ont pas leur place au Sillon, pas plus d'ailleurs que dans n'importe quel autre parti politique »<sup>7</sup>.

Déjà, Mgr Dubillard, évêque de Quimper, à la tête d'un des diocèses les plus sillonnistes de France, où le clergé était très engagé, avait pris position très fermement dès le 3 août 1906, sans attendre les explications de Marc Sangnier : *Il est rigoureusement interdit à tous les ecclésiastiques de notre diocèse, quel que soit le degré de hiérarchie auquel ils appartiennent, de prendre part ou d'assister [au Congrès du Sillon prévu à Brest le 5 août]. Nous faisons la même interdiction à tous les élèves de nos séminaires et nous prions les associations catholiques [diocésaines] de ne point s'y faire représenter. (...) Aucune église ou chapelle ne sera mise à la disposition du Congrès*<sup>8</sup>.

*Le débat se déplace rapidement sur le plan théologique*

Si le Sillon se prétend catholique, peut-il refuser le contrôle du magistère sur la partie de ses positions qui relèvent de la compétence de l'Église ? Le doyen de Saint-Nicolas à Boulogne-sur-Mer, où s'est tenu le congrès régional de juillet 1906, pose le problème dans son bulletin

<sup>7</sup> *Bulletin religieux du diocèse de Bayonne*, 3 décembre 1905, p. 411-413.

<sup>8</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Quimper*, 3 août 1906.

En conséquence :

1° Nul prêtre, appliqué au ministère des âmes dans notre diocèse, ne s'inscrira parmi les associés du Sillon ;

2° Aucun non plus ne s'emploiera à propager l'influence de cette Association politique ;

3° Les directeurs et aumôniers des Œuvres catholiques de Jeunesse seront particulièrement soucieux de conserver à ces institutions leur caractère d'apostolat chrétien, et de n'en pas faire des centres d'influence politique particulière, soit « sillonniste » soit autre.

4° Les jeunes gens qui fréquentent nos Cercles et Patronages demeurent libres d'adhérer, par ailleurs, soit au Sillon, soit à tel autre centre d'influence politique, conforme à leurs idées personnelles ; mais ces Associations d'un autre ordre doivent demeurer distinctes de l'Œuvre catholique : autres seront leurs réunions, autres leurs directeurs. Au Patronage, où tous sont reçus avec la même cordialité, les membres de ces Associations diverses ne doivent plus avoir qu'une même prétention : cultiver en eux la vie chrétienne.

« † THOMAS,  
« Evêque de Bayeux et de Lisieux.  
« Caen, le 17 mars 1907. »

Revue du diocèse d'Annecy, 1907, p. 324. Mgr Lemonnier, évêque de Bayeux et Lisieux, met le Sillon au ban de son diocèse.

paroissial : « Nous n'avons pas marchandé nos encouragements au Sillon. Nous croyons néanmoins devoir nous tenir dans une grande réserve à son sujet. L'œuvre du Sillon, disent les sillonnistes, est sociale, civique et politique : elle ne relève pas de l'Église. Il faut admettre pourtant que l'Église a son mot à dire dans les questions morales. Les sillonnistes devraient nous faire savoir où commence et où se termine la question morale dans les questions sociales civiques et politiques. (...) Qui donc dira : « le côté moral commence ici et finit là ? » Qui ? Si ce n'est l'Église ? »<sup>9</sup>.

Un an plus tard, Mgr Gieure, évêque de Bayonne, va encore un peu plus loin, dans une lettre du 21 mai 1907 à l'archiprêtre de Pau : « Le Saint-Père m'a confié : « Je n'aime pas que les Prêtres entrent dans cette Association, ils paraissent se laisser guider et conduire par des laïques. Or ils sont constitués, eux, pour guider et pour conduire ». Dans l'Église, ce sont les Evêques (...) soumis aux volontés du Pape, qui donnent des directions aux prêtres et aux fidèles »<sup>10</sup>.

En juillet 1907, l'archevêque coadjuteur de Cambrai, Mgr Delamaire, large d'esprit et jusque là très modéré, publie sous le titre de « Remontrances au Sillon » un argumentaire qui sera repris largement dans d'autres diocèses : « Le Sillon laisse entendre que les questions politiques et économiques, étant choses temporelles, ne regardent pas le Prêtre, mais les seuls laïques (...). Doctrine absolument fausse (...). Si un catho-

lique est complètement libre de choisir dans l'abstrait telle ou telle forme politique comme la plus parfaite à ses yeux, les choses changent totalement dès qu'il veut traduire sa théorie en actes civiques. Ces actes, étant toujours bons ou mauvais, utiles ou dangereux, tombent par cela même et nécessairement sous l'appréciation du Prêtre, de droit divin maître ès-sciences morales et directeur tant public que secret des consciences catholiques. Voilà le principe (...). Ceux qui prétendraient interdire plus ou moins directement aux Evêques de contrôler d'autorité les catholiques dans leur activité politique ou économique, restreindraient et dénatureraient de la façon la plus grave la mission générale qu'a la Sainte Eglise de tout renouveler et instaurer dans le Christ (...). Après ces précisions, les esprits sages comprendront notre anxiété en présence d'un « mouvement » qui, à un moment donné, fut si généreux et si plein de promesses, et qui, soudain, laisse s'en aller vers de si mauvaises voies une partie de ceux qu'il a entraînés »<sup>11</sup>.

En 1909, Mgr Campistron, évêque d'Annecy, ne dira pas autre chose dans une lettre circulaire à ses prêtres : « Le Sillon est en même temps une entreprise qui a un but politique et une œuvre de régénération morale et religieuse. Que monsieur Marc Sangnier veuille former un parti politique, c'est son affaire (...). Mais qu'il prétende donner à la jeunesse catholique un idéal nouveau de vie morale et religieuse, c'est ce que nous ne pouvons accepter. En effet les laïques n'ont point reçu la mission de prêcher l'évangile, de diriger les consciences, de conduire les âmes aux sources de la vie surnaturelle et divine. Ils doivent au contraire se soumettre avec docilité au magistère institué par Jésus Christ et recevoir avec une foi entière et une grande pureté de cœur les bienfaits et les grâces du ministère sacré »<sup>12</sup>.

Rappelons que l'encyclique *Pascendi*, publiée le 8 septembre 1907, avait invité les évêques à redoubler de vigilance doctrinale. Nombre d'entre eux rangèrent les propositions du Sillon parmi celles taxées de modernisme et prirent des mesures de précaution. Ainsi, Mgr Péchenard, évêque de Soissons : *J'interdis absolument à tous les ecclésiastiques d'assister [au congrès du Sillon qui doit avoir lieu à Saint-Quentin le 15 septembre 1907]. Je l'interdis aux prêtres, en leur défendant d'y envoyer des jeunes gens (...); je*

<sup>9</sup> *La Voix de Saint-Nicolas*, bulletin mensuel paroissial, 1<sup>er</sup> novembre 1906, n° 105.

<sup>10</sup> Cité dans la *Revue du diocèse d'Annecy*, 1907, n° 25, p. 581-582.

<sup>11</sup> *Semaine religieuse du diocèse d'Arras, Boulogne et Saint-Omer*, 19 juillet 1907, p. 565-569 ; *Courrier du Pas-de-Calais* du 16 juillet 1907.

<sup>12</sup> *Revue du diocèse d'Annecy*, 1909, n° 49, p. 1162.

« Le Sillon ». — Sollicité par M. Monniot, de la *Libre Parole*, d'exposer sa pensée sur « le Sillon », Monseigneur l'Archevêque a répondu par la lettre suivante :

« Albi, le 17 octobre 1909.

« Monsieur,

« Si je n'ai pas répondu plus tôt à votre lettre, ce n'est pas, croyez-le bien, faute de m'intéresser au sujet sur lequel vous me consultez

« Voici très simplement et très loyalement la raison de mon silence.

« C'est, d'abord, que le sujet est très complexe, et que, pour le traiter avec impartialité, il faudrait entrer dans des considé-

*Semaine religieuse d'Albi*, 1909, p. 692. Réponse de Mgr Mignot, archevêque d'Albi à l'enquête de Monniot.

*l'interdis aux élèves du grand séminaire et du petit séminaire.* [Ceux qui désobéiraient seront exclus]<sup>13</sup>.

En novembre 1907, Mgr Williez, évêque d'Arras, donne la même consigne, bien qu'en termes plus mesurés, au supérieur du Grand séminaire : « Veuillez bien faire remarquer à nos chers abbés du séminaire qu'il ne s'agit pas, en la circonstance, d'un jugement porté sur le Sillon lui-même. Nous entendons seulement les soustraire aux inconvénients très graves qui ont été et qui seraient encore pour eux le résultat des préoccupations sillonnistes. Aussi, rappelez-leur de temps en temps que je ne laisserai pas au milieu d'eux quiconque se montrerait indiscipliné à cet égard. Nous demeurerons fermes, parce que notre responsabilité est engagée devant Dieu et devant le diocèse »<sup>14</sup>.

*Quelques rares évêques se démarquent toutefois de cette méfiance devenue générale*

Dans une lettre circulaire confidentielle à quelques évêques, Mgr Chapon, évêque de Nice, essaye de les convaincre que les sillonnistes sont injustement accusés : « Nice, 27 mars 1909. Permettez-moi de venir respectueusement et fraternellement confier à Votre Grandeur l'angoisse de mon âme relativement au Sillon et aux condamnations épiscopales dont il vient d'être l'objet. (...) Ces jeunes gens, *ici*, n'ont mérité aucun des reproches qui leur sont adressés *ailleurs*, et je leur dois au contraire toute mon estime (...) pour le bien qu'ils font et pour l'exemple qu'ils ne cessent de donner. Si je ne leur rends pas ce témoignage publiquement, c'est par respect pour ceux de nos vénérés Collègues qui ont cru devoir les frapper, et par déférence surtout pour Mgr le Cardinal Archevêque de Reims. Mais ma conscience ne me permet, pour aucun

motif, de taire ce que j'ai à dire pour leur justification, et dans la crise douloureuse qu'ils traversent, je me reprocherais ce silence comme un abandon et une lâcheté »<sup>15</sup>.

Mgr Mignot, évêque d'Albi, prend lui aussi la défense des sillonnistes et refuse de polémiquer à leur sujet : « Il vaudrait mieux ne pas se déchirer entre Catholiques alors que les ennemis de notre foi sont à notre porte (...) ; les sillonnistes sont d'excellents chrétiens sachant payer de leur personne, sacrifier leur temps et leur argent quand ils en ont (...). On peut trouver que leur République démocratique libérale est une illusion, (...) mais cette illusion leur donne du courage, les aide puissamment à pénétrer, sans dissimuler leur foi, dans des réunions strictement fermées d'ordinaire à toute influence religieuse »<sup>16</sup>.

### 1910 : l'année de la condamnation

Nous ne commenterons pas ici la lettre de Pie X aux cardinaux, archevêques et évêques de France du 25 août 1910. Il est facile d'en trouver le texte intégral. Comme l'encyclique *Pascendi*, c'est un texte long - treize pages serrées au for-

**SOMMAIRE**

Impressions et souvenirs.....	MARG SANGNIER
Un cardinal démocrate au XIX <sup>e</sup> siècle	PIERRE LEBRETON
Un Sillonneur de la Vieille Bretagne.	KLOAREK ARWEL
Assurances mutuelles contre la mortalité de détail.....	PIERRE DUBOIS
La Vie du Sillon en Bretagne.....	JEAN MAINSARD & ALBERT COUDRON

RÉDACTION & ADMINISTRATION  
Rennes, 45, rue S<sup>t</sup> Melaine

2<sup>e</sup> ANNÉE - N<sup>o</sup> 5  
15 Mai 1905

*L'Ajonc* (Arch. dioc. Saint-Brieuc).

<sup>13</sup> Cité in *id.*, 1907, n<sup>o</sup>37, p. 872.

<sup>14</sup> *Semaine religieuse du diocèse d'Arras, Boulogne et Saint-Omer*, 29 novembre 1907, p. 949.

<sup>15</sup> Arch. dioc. Saint-Brieuc CE-7.

<sup>16</sup> *Semaine religieuse du diocèse d'Albi*, octobre 1909.

mat A 4 -, où tous les mots sont soigneusement choisis et qui est d'une logique imparable. Elle clôt le débat.

Mgr Martin, évêque de Pamiers, fournit un bon exemple des autres réactions épiscopales : « Nous sommes heureux et Nous remercions la divine Providence de pouvoir constater qu'aucun groupe sillonniste n'existe dans notre diocèse, si attaché à la saine doctrine et à la Chaire de Pierre. Tenons-nous toujours en garde contre ces nouveautés qu'on cherche à introduire dans l'Église, parfois même avec de bonnes intentions. En tous cas, quand le Pape a parlé il n'y a qu'à s'incliner. Selon le vieil adage *Roma locuta est, causa finita est* »<sup>17</sup>.

On sait que Marc Sangnier réagit immédiatement en annonçant publiquement sa soumission à Pie X. Dans les semaines qui suivent, tous les bulletins diocésains reproduisent sa lettre ou s'en font l'écho. Cette nouvelle fait sensation. Elle entraîne partout la soumission des groupes régionaux du Sillon. Le groupe d'Angers, dans sa lettre du 4 septembre 1910 à Mgr Rumeau, exprime les mêmes propos, avec les mêmes accents, que ceux de Marc Sangnier : « Les membres du Sillon angevin ne veulent pas attendre plus longtemps pour faire connaître à Votre Grandeur leur pleine et entière soumission à la volonté du Souverain Pontife. C'est dans une filiale obéissance que nous acceptons toutes les décisions, tous les enseignements, tous les désirs de notre bien aimé pape Pie X (...) et prions Votre Grandeur de croire que nous espérons rester toujours, avec la grâce de Dieu, Catholiques avant tout »<sup>18</sup>.

Laissons à Mgr Henry, évêque de Grenoble, qui n'était pas un partisan du Sillon, les mots qui achèvent le débat : « Le Sillon a vécu, mais toute une armée lui survit, composée de jeunes et

ardents catholiques dont il éveilla les énergies, nourrit et entretint le zèle, et qui, engagés désormais au service d'une cause plus universelle et plus haute, exerceront, sur tous les terrains où nous dirigerons leur activité, un apostolat d'autant plus fructueux qu'il sera fécondé par l'obéissance »<sup>19</sup>.

En invitant les archivistes à explorer leurs fonds, nous leur avons proposé trois objectifs.

On peut considérer qu'ils ont tous trouvé, au moins dans les bulletins diocésains les traces de l'intérêt puis de la méfiance vis-à-vis du Sillon.

Il leur a été plus difficile d'identifier les personnes, prêtres et laïcs du diocèse impliqués dans le mouvement au temps de son essor. Seule une lecture attentive des rares dossiers et des comptes-rendus d'activité des groupes sillonnistes permettait d'identifier les membres dirigeants les plus actifs. Encore fallait-il disposer de ces documents. Le repérage des adhérents de base est impossible localement. On peut y parvenir en consultant, dans les archives de l'Institut Marc Sangnier à Paris, les listes des adhérents au mouvement et des abonnés aux publications.

Repérer les engagements et les réalisations concrètes des sillonnistes avant et après leur soumission : syndicats, coopératives, entreprises, n'a pas été davantage possible. Mais Madame Eten-dard a bien montré que beaucoup de leaders syndicaux et politiques de la démocratie chrétienne jusqu'au milieu du XX<sup>ème</sup> siècle ont été nourris aux idéaux du Sillon. On trouve ainsi cette filiation, à Arras, dans les papiers personnels de Jules Catoire, récemment déposés aux archives diocésaines. Mais la plupart du temps, les retrouver n'est plus une tâche d'archiviste, mais bien d'historien.

<sup>17</sup> *Semaine catholique de Pamiers*, n° 2160, jeudi 8 septembre 1910.

<sup>18</sup> Arch. dioc. Angers D 7. Fonds du Grand Séminaire.

<sup>19</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Grenoble*, 15 septembre 1910.

## Le diocèse de Nice et le Sillon de Marc Sangnier<sup>1</sup>

*De tous nos groupements de jeunesse, c'est surtout le Sillon  
qui agit le plus efficacement sur les classes populaires  
et, comme vous le dites, le salut et l'avenir sont là<sup>2</sup>.*

Gilles Bouis  
Archiviste et bibliothécaire diocésain de Nice

---

<sup>1</sup> Cet article est paru une première fois dans les *Nouvelles religieuses* [du diocèse de Nice], N° 309, 15 août 2008, p. 14-19.

<sup>2</sup> Lettre de M<sup>re</sup> Chapon à l'abbé Georges Frémont [1910], in Siegfried, Agnès, *L'abbé Frémont 1852-1912. Pour servir à l'histoire religieuse*, 2 vol., Paris, Librairie Félix Alcan, 1932.

Le thème proposé par l'Association des Archivistes de l'Eglise de France pour ses Journées d'études 2008 nous donne l'occasion de présenter un mouvement de jeunesse qui a marqué la conscience de nombreux catholiques niçois au début du siècle dernier.

Le centenaire de la Loi de Séparation des Eglises et de l'Etat, largement commémoré par des colloques et des publications en 2005, a permis de mieux comprendre les relations qui existaient entre le pouvoir étatique et le pouvoir religieux en France au début du XX<sup>ème</sup> siècle. Les événements liés à cette séparation – l'inventaire des paroisses, l'expulsion des séminaires, la mise en place du denier du culte<sup>3</sup> – ont retenu l'attention légitime des historiens car c'est l'avenir même de l'Eglise catholique qui était alors en jeu.

Or, au moment où l'Eglise est malmenée par la République, un mouvement singulier – le Sillon – est fondé par Marc Sangnier autour d'idées qui concilient la foi chrétienne et la démocratie, l'enseignement de l'Eglise et les principes de 1789. Destiné à la jeunesse, le Sillon devient, en quelques années, un mouvement d'action populaire relayé par des prêtres et des évêques acquis à cette cause. Convaincu que l'avenir de l'Eglise passait par une politique de ralliement à la République, Mgr Henri Chapon, évêque de Nice de 1896 à 1925, fut un de ceux engagés dans ce combat.

<sup>3</sup> Gazzaniga, Jean-Louis, « L'invention » du denier du culte, l'exemple du diocèse de Nice (1906-1914) », in *Mélanges Spiteri*, Toulouse, Imprimerie du Champ de Mars, 2008.

Malgré sa condamnation en 1910, l'expérience humaine du Sillon va profondément marquer les esprits et les actions à mener notamment dans l'encadrement de la jeunesse (création du scoutisme français à Nice en 1913). Les successeurs de Mgr Chapon vont s'inscrire également comme les dignes héritiers du catholicisme social et de la démocratie chrétienne.

Les fondements idéologiques du Sillon – où se conjuguent les notions de démocratie et de vie chrétienne – peuvent apparaître à nos contemporains comme une coexistence de fait dans notre société actuelle où ces deux concepts sont acceptés par la très grande majorité des Français. Or, au début du siècle dernier, ces principes sont revendiqués ou rejetés par différents courants de pensée qui s'affrontent sur les plans politique, social et religieux.

Les progrès de la science et l'évolution des mentalités au XIX<sup>ème</sup> siècle ont fait naître de nouvelles aspirations : l'individu veut prendre en main son avenir et être un acteur à part entière de la société. La liberté de constituer des associations en 1901 ouvre la voie à la création de nombreuses organisations qui défendent des idées et qui, par un effet de masse, se transforment en projet de société (le monde du travail se structure en syndicats, les partis politiques recrutent dans les classes populaires pour peser dans l'opinion publique).

Face à cette société qui tend à se séculariser, l'Eglise reste partagée sur les moyens qu'elle doit mettre en œuvre pour annoncer l'Evangile au plus grand nombre. Les préoccupations des classes populaires exi-

gent un discours nouveau de la part de l'Eglise et de ses dirigeants. Le pape Léon XIII, dans son encyclique *Rerum novarum* (1891), ouvre la voie en exposant les fondements du catholicisme social qui vont être le fer de lance des idées sillonnistes.

Dès le début, le Sillon suscite l'enthousiasme des évêques et du pape en personne. La personnalité et les convictions religieuses de Marc Sangnier réconfortent la hiérarchie catholique maltraitée par une classe politique baignée d'anticléricalisme. Véritable chef charismatique, il rassemble des jeunes ouvriers et des étudiants dans des cercles de réflexion où la foi en Jésus-Christ apparaît être leur dénominateur commun. Une revue catholique d'action sociale, *Le Sillon*, diffuse les grandes lignes de l'action à mener à partir de 1899. Forts de cet élan populaire, de nombreux foyers sillonnistes voient le jour aux quatre coins de la France (essentiellement dans les régions industrielles du Nord et de l'Est) et notamment dans les Alpes-Maritimes.

L'attachement des Niçois à l'héritage du Second Empire et leur méfiance vis-à-vis de la République semblent être, de prime abord, en opposition directe avec les principes développés par Marc Sangnier. Malgré cet atavisme historique, les idées du Sillon progressent dans les milieux populaires niçois grâce au soutien appuyé de l'évêque de Nice, Mgr Henri Chapon.

Démocrate, rallié à la République, Mgr Chapon fait partie de la tendance libérale de l'épiscopat français. Son engagement aux côtés des congré-

gations religieuses en 1901 et son combat pour la défense des libertés religieuses ont fait de lui un personnage écouté en France et à Rome. Dès le début de « l'aventure sillonniste », Mgr Chapon est séduit par le discours de Marc Sangnier ; il est admiratif de son éloquence, de sa capacité à mobiliser les foules lors des réunions publiques mais, aussi et surtout, de ses arguments pour réconcilier durablement l'Église et la République. Profondément patriote, Mgr Chapon ne se résigne pas à laisser son pays entre les mains de dirigeants farouchement opposés à la démocratie chrétienne. En prenant le parti du Sillon, Mgr Chapon prend également le parti de la jeunesse, terrain nécessaire aux vocations sacerdotales. C'est dans cet esprit qu'il confie, dès 1904, l'œuvre de jeunesse Pauliani<sup>4</sup> à des prêtres proches des milieux populaires : les abbés Porcier<sup>5</sup> et Padial. Ce dernier, ordonné prêtre tardivement, va être à l'origine de la création du Sillon à Nice<sup>6</sup>.

Dès la première année, encouragé par son évêque, l'abbé Padial crée une équipe de « jeunes gardes » qui va constituer la base de l'encadrement sillonniste. Ce sont ces jeunes garçons, revêtus de l'uniforme du Sillon, qui sont choi-



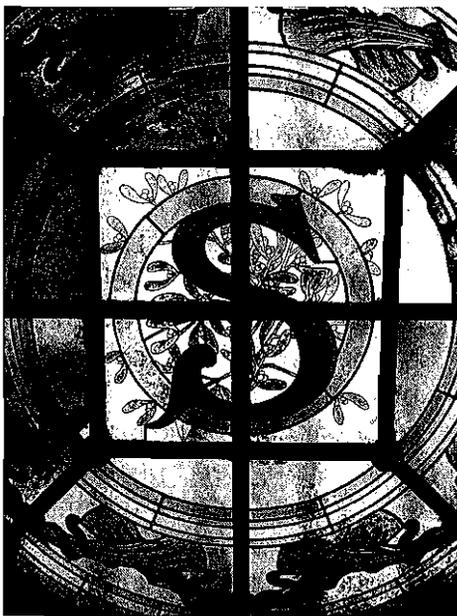
Marc Sangnier et la jeune garde de Nice  
(Institut Marc Sangnier, MS 106, Sillon : album, 1903-1907).

sis pour accueillir Marc Sangnier à Nice, le 5 avril 1906.

Invité par l'évêque de Nice, Marc Sangnier prononce une conférence dans les salons de la duchesse de Montebello pour recommander à la charité publique les œuvres du diocèse<sup>8</sup>. Dans un échange épistolaire, Mgr Chapon expose à

Marc Sangnier la finalité de son entreprise : « (...) Il s'agirait d'intéresser à ces œuvres le cœur et la bourse d'un auditoire sélecte de dames comprenant l'élite de la colonie étrangère et de la société niçoise »<sup>9</sup>. Le chef du Sillon profite de ce déplacement en province pour fédérer son mouvement dans les Alpes-Maritimes de concert avec l'évêque de Nice. Un congrès du Sillon a lieu à Cannes en 1906 et rassemble près de 300 participants.

Défendre les principes du Sillon dans ces années d'affrontements demande un engagement clair de la part des évêques de France. En effet, soutenir un mouvement libéral qui prône la démocratie et le ralliement à la République après le vote de la loi de Séparation semble un pari difficile. C'est pourtant le choix sans réserve que fait l'évêque de Nice à la différence de la plupart de ses collègues qui commencent à exprimer de la



Institut Marc Sangnier (Paris, Boulevard Raspail).  
Détail du vitrail (Photo G.B.).

<sup>4</sup> Les Œuvres du diocèse (patronages, association sportive, ...) étaient situées dans l'ancien hospice Pauliani (Vieux-Nice) d'où l'expression éponyme.

<sup>5</sup> Mgr Chapon confie à l'abbé Porcier la charge de créer un patronage catholique dans le Vieux-Nice. (Gastaut, Yvan, Mourlane, Stéphane, *La Semeuse 1904-2004, Histoire d'un patronage niçois*, Nice, Serre, 2004.

<sup>6</sup> Arch. hist. dioc. Nice [infra A.H.D.N.], SC 2. 1D5, 16 - Padial Louis.

<sup>7</sup> Marc Sangnier est venu une première fois à Nice le 5 novembre 1901 pour une conférence dans la salle du Cercle de l'avenue Pauliani. (*Echo des Cercles d'études et des Instituts populaires*, 25 oct. 1901, p. 322).

<sup>8</sup> La duchesse de Montebello, amie de Mgr Chapon, est présidente des Œuvres de jeunesse de Nice.

<sup>9</sup> Institut Marc Sangnier, MS 22, dossier 2 (Sillons locaux et régionaux, 1904-1912), lettre de Mgr Chapon à Marc Sangnier, 31 déc. 1905.

méfiance vis-à-vis du mouvement.

Cette méfiance coïncide avec la volonté de Marc Sangnier de bâtir « le plus grand Sillon » soit un groupement d'hommes unis par la même conception de la démocratie. L'objectif est, à terme, de constituer un parti républicain et démocratique. Cette perspective politique déclenche, dès 1906, de nombreuses critiques notamment dans les rangs de la hiérarchie catholique. Le Saint Siège et les évêques voient d'un mauvais œil cette « dérive politique » ; l'émancipation de leur tutelle semble alors inéluctable. Les attaques les plus vives viennent de l'Action française et de son chef, Charles Maurras, qui, dans les réunions publiques et par voie de presse, s'en prend à Marc Sangnier et aux idées démocratiques qu'il défend. Malgré ces griefs, le Sillon continue à se structurer et à prendre de l'ampleur à Paris comme en province...

Soutenu par leur évêque, le Sillon niçois est choisi pour organiser le congrès annuel du mouvement les 26 et 27 janvier 1907. Autour de l'abbé Padial, les sillonnistes se préparent à recevoir une nouvelle fois Marc Sangnier et ses « camarades » venus de toute la France. L'organisation est assurée par un secrétariat général situé au 14 de la Rue de la Préfecture où Edmond Fidélis et François Albertin, respectivement secrétaire et trésorier, perçoivent les adhésions. La grande salle du théâtre Risso<sup>10</sup>, décorée



Le Congrès de Nice en 1907 (Institut Marc Sangnier, MS 106, Sillon : album, 1903-1907).

aux couleurs du Sillon, est choisie pour accueillir les séances de travail. Les orateurs se succèdent à la tribune devant un parterre de sympathisants et de curieux venus débattre sur des thèmes tels que l'engagement politique et le syndicalisme.

Fort de ce succès local - 3000 congressistes venus de toute la France -<sup>11</sup>, Mgr Chapon profite d'un séjour à Rome pour faire part à Pie X de l'expérience du Sillon dans son diocèse. Il essaie de convaincre le souverain pontife que ce mouvement est une chance pour l'Eglise de France et que l'engagement de ces jeunes est conforme aux exigences de la foi catholique. Lors de cet entretien, l'évêque de Nice rapporte que Pie X lui aurait répondu à ce sujet : « *Non, non, juniores sunt multum indulgere !* »<sup>12</sup> [« Non, non, il convient de faire preuve de beaucoup d'indulgence à l'égard des jeunes ! »]. Malgré

ces propos bienveillants, Pie X se préoccupe des thèses développées par Marc Sangnier dont la parenté avec le socialisme apparaît de plus en plus évidente. A cela s'ajoute l'accusation de modernisme relayée par plusieurs évêques proche de l'Action française<sup>13</sup>.

Le cardinal Luçon, archevêque de Reims, publie en février 1909 une lettre pastorale pour mettre en garde contre les théories « erronées » et « dangereuses » du Sillon. S'ouvre alors une période où chaque évêque est invité à se positionner vis-à-vis du mouvement. Epaulé par Mgr Gibier<sup>14</sup> et par l'archevêque d'Albi, Mgr Chapon organise une contre-offensive pour tenter d'empêcher une potentielle condam-

<sup>10</sup> Ancien théâtre situé dans les quartiers populaires de Nice.

<sup>11</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Nice*, 1907, p. 93-95.

<sup>12</sup> Archives nationales, 604 AP/1 (fonds R.P. Lecanuet).

<sup>13</sup> Le modernisme, terme apparu en 1904 sous la plume de journalistes italiens, est un ensemble de tendances assez disparates qui veulent combler le fossé qui sépare l'enseignement traditionnel de l'Eglise et les jeunes sciences tels que l'exégèse biblique. Le pape Pie X condamne ce mouvement comme « *la synthèse de toutes les hérésies* » en 1907.

<sup>14</sup> Evêque de Versailles, Mgr Gibier est un ami de l'évêque de Nice. Ils se sont connus lorsque l'abbé Chapon était vicaire à Orléans.

nation romaine. Pour cela, il signe des lettres en faveur du Sillon et répond, point par point, aux critiques dont notamment celle liée au modernisme : « Quant à l'accusation de tendances modernistes que vous mentionnez contre le Sillon, je

mouvement mais ne renonce pas à l'engagement politique. Ebranlé par cette décision pontificale, le Sillon niçois se réorganise mais continue à éduquer et à former la jeunesse populaire. C'est dans le cadre de cette réorganisation du mouve-

Sillon dans leur jeunesse. Militants sillonnistes au début de leur ministère sacerdotal dans leurs régions respectives, ils vont orienter leurs futures actions pastorales dans la droite ligne du catholicisme social défini par Léon XIII.

A ce sujet, les archives diocésaines conservent notamment des documents qui témoignent de la sollicitude de Mgr Rémond envers le Sillon. En 1923, lors de sa mission d'évêque-inspecteur de l'armée française à Mayence, Mgr Rémond célèbre les funérailles d'une grande figure du Sillon, Léonard Constant<sup>18</sup>. A cette occasion, il signe un brillant panégyrique de cet ancien sillonniste proche de Marc Sangnier<sup>19</sup>.

L'aventure du Sillon semble, de nos jours, être un épiphénomène dans la longue histoire de l'Église de France : un mouvement de jeunesse qui n'a duré qu'une douzaine d'années, des théories généreuses mais contestables, une condamnation sans réserve du pape... Malgré cela, le Sillon a largement contribué à établir les fondements de la démocratie chrétienne, à développer l'encadrement de la jeunesse populaire et à faire réfléchir ensemble des hommes de tous horizons.

Dans notre diocèse, le Sillon, et plus largement les Œuvres de jeunesse Pauliani, sont à l'origine du scoutisme (1<sup>ère</sup> troupe d'éclaireurs catholiques en France), de la vocation de trois prêtres issus des rangs de



Le Sillon de Nice et l'équipe de *L'Éveil démocratique*, organe de presse et de propagande du mouvement (Institut Marc Sangnier, MS 106, Sillon : album, 1903-1907).

vous serais reconnaissant de les définir car plus les accusations sont fausses, plus elles doivent être précises. Jusqu'à preuve du contraire, je reste persuadé qu'il n'y a rien de commun entre le sillonnisme et le modernisme »<sup>15</sup>. Le climat de confusion qui s'installe au cours de l'année 1909 souligne la division de l'épiscopat français sur le sujet.

Les efforts de Mgr Chapon restent vains. Le 25 août 1910, Pie X publie une lettre « Notre charge apostolique » où la doctrine du Sillon est définitivement condamnée. Marc Sangnier fait acte de soumission en se retirant des instances du

ment que l'abbé Padiàl crée les premiers éclaireurs catholiques en 1911 au sein des œuvres de jeunesse Pauliani. Deux ans plus tard, l'abbé Augustin d'Andréis amplifie cette initiative en créant un modèle de scoutisme très marqué par le catholicisme social et le Sillon : les Eclaireurs des Alpes.

La fin de l'épiscopat de Mgr Chapon (1925) ne sonne pas le glas de ce large mouvement populaire de la jeunesse niçoise car les deux évêques qui lui succèdent, Mgr Ricard<sup>16</sup> et Mgr Rémond<sup>17</sup>, ont été également très influencés par les idées du

<sup>15</sup> Rozelot, Hélène, *Mgr Louis-Marie Ricard, évêque de Nice (1868-1929)*, mémoire de maîtrise, Nice, 1991, p. 18.

<sup>17</sup> Schor, Ralph, *Mgr Paul Rémond, un évêque dans le siècle*, Nice, Serre, 1984, p. 16-17.

<sup>18</sup> Philosophe, sillonniste et ami de Marc Sangnier, Léonard Constant fut un universitaire catholique reconnu et un éducateur zélé. Il fut tué à Mayence en 1923 en voulant porter secours à un Rhénan menacé.

<sup>19</sup> A.H.D.N., 3 Z 2/6 Fonds Mgr Rémond.

<sup>15</sup> Archives nationales, 604AP/1, lettre de Mgr Chapon à un évêque, 22 déc. 1909.

la jeune garde niçoise et de nombreux militants dans le syndicalisme chrétien<sup>20</sup>. Ces enseignements et ces réalités apostoliques, nous les retrouvons dans l'hommage public rendu par Mgr Rémond à Marc Sangnier lors de son décès en 1950, rappelant ce que l'Église de Nice devait au Sillon dans une époque troublée par la loi de Séparation<sup>21</sup>.

Avec le recul nécessaire à toute approche historique, nous pouvons légitimement penser que les idées avant-gardistes du Sillon se sont développées dans une conjoncture peu favorable où l'Église, malmenée par la République et remise en cause par les thèses modernistes, était peu encline aux idées nouvelles sur la question sociale et sur les principes démocratiques. A cela s'est ajouté le fait que ce

soit un laïc, Marc Sangnier, qui était le chef charismatique d'un mouvement échappant au contrôle d'une hiérarchie très cléricale. Malgré de multiples embûches idéologiques et institutionnelles, le christianisme au service de la démocratie était né grâce au Sillon, permettant ainsi une évolution générale des mentalités dans l'Église post-concordataire.



---

<sup>20</sup> A.H.D.N., SC 2, 1D5, 16, Témoignage de l'abbé Jules Musso après la mort du chanoine Padial en 1957.

<sup>21</sup> Cité in Schor, Ralph, *op. cit.*, p. 18.

# **Le Docteur Guermonprez, pourfendeur des idées nouvelles et du modernisme**

Docteur Jacques Liefoghe  
Doyen honoraire de la Faculté catholique de Médecine de Lille

L'excellent exposé de Madame Anne-Sophie Etendard a parfaitement dessiné l'évolution du Sillon de Marc Sangnier, d'abord soutenu et encouragé par la hiérarchie catholique, mais peu à peu lâchée par elle, jusqu'à solliciter sa condamnation par Rome en 1910.

Ce n'est pas tant son attachement à la démocratie qui posa problème, que la tentation d'en introduire une certaine dose dans la sphère religieuse..., ce qui ne pouvait que heurter l'intransigeance des milieux romains et du Pape Pie X lui-même.

On conçoit dès lors que les catholiques fidèles à ligne pure et dure du Pape ne pouvaient adhérer à de telles orientations. Ce fut le cas d'un professeur de la Faculté catholique de médecine de Lille, le Docteur François Guermonprez, esprit original et novateur en médecine, mais intégriste avant la lettre et qui, entre 1900 et 1914, combattit avec acharnement l'idée de démocratie, et son représentant le plus célèbre dans le Nord, l'abbé Lemire, ainsi que plus généralement toutes les tendances modernistes.

C'est à l'occasion de la rédaction de l'histoire de cette faculté qu'avec un collègue, le Docteur Henri Ducoulombier, nous avons découvert la personnalité attachante et remuante de ce médecin. Un de ses lointains descendants, M. Paul Henri Guermonprez, lui aussi passionné par la vie de son ancêtre, nous a fourni nombre de documents et de souvenirs originaux. Pour le reste, les archives de l'Université catholique de Lille, celles du département du Nord, celles des diocèses de Lille et surtout de Cambrai - Lille n'est évêché que depuis 1913 - nous ont livré une abondante documentation.

Quel était donc ce personnage, pionnier en différents domaines de la médecine, catholique « intégral », et pourfendeur de la démocratie et du modernisme ?

### Un médecin d'avant-garde

François Guermonprez est né en 1849 ; son père est pharmacien à Haubourdin (Nord) dans la banlieue de Lille. Lui-même commence des études de pharmacie, avant de bifurquer vers la médecine, à l'École de cette ville. Lille n'ayant pas de faculté, il va à Paris terminer ses études jus-



qu'au doctorat qu'il obtient en décembre 1875.

Contacté par le Docteur Camille Féron-Vrau, véritable fondateur de la faculté catholique de médecine de Lille, il accepte avec enthousiasme – et modestie – de participer à cette grande œuvre de rénovation chrétienne du monde médical, envahi par le matérialisme et l'athéisme, car c'est un chrétien convaincu.

Il est tout jeune et n'a aucune spécialisation, aucune orientation précise. Mais à cette époque, la médecine était véritablement polyvalente et à même de traiter toutes les maladies et tous les accidents, y compris par la chirurgie.

Dans la petite équipe qui fonde la faculté en 1876, il se déclare donc disposé à accepter n'importe quelle tâche d'enseignement ou de soins. On lui confie d'abord l'histoire naturelle médicale - on dira plus tard « biologie » - et quelques années plus tard la chaire de matière médicale et thérapeutique : c'est dans ses cordes, vu ses antécédents en pharmacie.

Il n'a pas de service hospitalier, ni même de dispensaire (consultations pour indigents), mais avant même sa soutenance de thèse, il a obtenu un poste de médecin de la Compagnie du chemin de fer du Nord, dans les ateliers de la banlieue lilloise. C'est l'occasion d'observer et de prendre en charge de nombreux blessés du travail. Ce sera en quelque sorte sa vocation.

Dès 1885, il ouvre à Lille, à l'initiative d'un industriel, une « maison de secours pour les blessés de l'industrie » qui a un réel succès ; il y engage des étudiants en médecine pour y assurer une permanence. C'est une mine au point de vue médical et la matière à de nombreuses publications scientifiques, dont plus de quatre-vingts thèses de doctorat ! En 1906, il en rassemblera l'essentiel dans un ouvrage de 1 500 pages, consacré au traitement des fractures. Il y récuse la contention plâtrée, cause d'atrophie des muscles, et préconise au contraire une simple immobilisation par attelles, permettant la mobilisation précoce. Il invente la pollicisation, c'est-

à-dire la transformation chirurgicale d'un doigt pour remplacer un pouce arraché, de façon à reconstituer une pince efficace.

En 1896, il veut aller plus loin et parfaire le traitement de ces blessés jusqu'à la reprise du travail, en passant par une rééducation systématique. C'est neuf pour l'époque, même si dès 1830 un médecin lyonnais, Amédée Bonnet, auquel il se réfère volontiers, en avait déjà largement développé le concept et la pratique. Des voyages en Allemagne lui ont permis d'en constater les bienfaits. Il s'acoquine – le mot est juste – avec un certain abbé Philibert Crud, qui a créé à Sens (Yonne) un institut orthopédique qui fait florès, où il exerce avec sa sœur une activité de soins des maladies ostéo-articulaires, congénitales et acquises, le tout avec un succès certain, mais sans diplôme, ce qui lui vaudra bientôt quelques ennuis judiciaires.

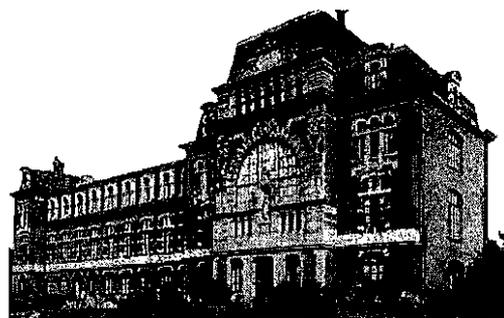
Guermonprez couvre ces activités douteuses, mais il suscite une telle hostilité de la part de la faculté, de l'Université et des journaux de gauche qui font de l'affaire leurs choux gras, qu'il doit très vite abandonner la direction de l'institut de Sens... Il est du même coup démis de ses fonctions de médecin du chemin de fer.

Il n'empêche. Convaincu de la justesse de ses vues, il décide l'abbé Crud à transférer à Lille son établissement. C'est ainsi qu'avec l'appui et l'apport financier de quelques amis catholiques, est édifié à deux pas de l'Université catholique un magnifique « institut orthopédique » de 300 lits, dédié au Sacré-Cœur, qui accueillera des centaines de blessés et d'infirmes et où Guermonprez interviendra, mais par élèves interposés. Franchement désavoué par la faculté et le Syndicat des médecins lillois, il a l'appui des évêques, du clergé et de l'opinion publique. L'institut se développera jusqu'à la guerre de 1914-1918. Occupé par les Allemands, puis par les Alliés, il sera détruit par un incendie accidentel en 1918.

Entre temps, une deuxième maison de secours s'est ouverte à Roubaix (Nord), d'autres sont prévues à Tourcoing (Nord), à Armentières (Nord), toujours avec l'appui des patrons chrétiens qu'il fréquente assidûment.

Guermonprez essaie d'installer à ses frais dans une maison de santé de l'université un service spécial des accidents du travail, avec un matériel

de mécano-thérapie, mais la Faculté n'en veut pas, il crée donc en ville son institut de



mécano-thérapie, puis une véritable clinique dans les vastes locaux du Carmel de Lille qu'il a rachetés en 1907 après l'expulsion des religieuses.

Après l'interruption de la guerre, où sa clinique a été gravement endommagée, il relance les autorités académiques et finit par obtenir en 1921 une consultation hebdomadaire de mécano-thérapie dans un dispensaire de la faculté et ce jusqu'à sa mort en 1932.

C'est bien là un parcours de pionnier, qui suit son chemin contre vents et marées avec une persévérance, pour ne pas dire un acharnement, exemplaire.

### Catholique et français toujours

Notre homme manifestait autant de rigueur et de constance dans ses convictions religieuses et politiques que dans ses activités médicales. Une phrase retrouvée dans sa correspondance les exprime clairement : *catholique et français, toujours, républicain, jamais.*

Français, c'est un patriote fervent ; il s'engage en 1870, mais n'aura pas l'occasion de combattre ; il s'engage encore en 1914, malgré son âge : il a 65 ans. Affecté à la place militaire de Calais, il se distingue par sa bravoure lors des bombardements de la ville et sa conduite lui vaudra la Légion d'honneur.

Catholique, assurément, et il se définit lui-même comme « catholique intégral », c'est-à-dire acceptant l'intégralité de la doctrine catholique et adhérant sans réserve à toutes les directives romaines. C'est un incondicional de la papauté : en 1870, il avait même envisagé de s'enrôler dans les zouaves pontificaux pour défendre la souveraineté du pape et les États de l'Église. Il présidera longtemps la section du Nord du Comité des Droits du Pape, lequel en 1895 lancera une vaste opération de témoignages de fidélité au Saint Père à l'occasion du 25<sup>ème</sup> anniversaire de l'invasion des États de l'Église. En 1889 - on ne

sait dans quelles circonstances -, il est nommé commandeur de l'Ordre de Pie IX.

Il entretient une correspondance régulière avec le Vatican et fait plusieurs fois le voyage de Rome ; il bénéficiera même à deux reprises d'une audience privée de Pie X en 1909 et 1910 et recevra de lui une lettre personnelle autographe.

Son souci d'orthodoxie rigoureuse en matière de morale médicale le fait intervenir par des écrits largement diffusés. Il traite ainsi, entre autres, de l'avortement thérapeutique, de l'hypnotisme, de l'euthanasie qu'il appelle « assassinat médical ». Il enverra même un exemplaire de ce dernier livre à plusieurs évêques et cardinaux et même au Saint Père.

Il ne manque pas l'occasion de souligner combien son œuvre en faveur des blessés de l'industrie s'inscrit dans la droite ligne des encycliques sociales de Léon XIII et il voit même dans ses établissements de rééducation, avec chapelle, aumônier et religieuses, l'occasion de ramener à la foi et à la pratique religieuse les ouvriers et les pauvres qui s'en sont éloignés.

Il se trouve très proche de son successeur, Pie X, ardent défenseur de la « Cité chrétienne » : « On ne bâtit pas la Cité autrement que Dieu ne l'a bâtie, on n'édifie pas la Cité si l'Église n'en jette les bases et ne dirige les travaux ; non, la civilisation n'est plus à inventer ni la cité nouvelle à bâtir dans les nuées. Elle a été, elle est ; c'est la civilisation chrétienne, c'est la cité catholique. Il ne s'agit que l'instaurer et de la restaurer sans cesse » (*Notre charge apostolique*, 1910). Guermonprez ne pouvait qu'adhérer pleinement à une telle conception, celle qui l'avait décidé à participer à la fondation de l'Université catholique de Lille : l'objectif était le même.

### Républicain, jamais !

Il faut bien reconnaître que, pour les catholiques de l'époque la persécution permanente qu'ils subissent de la part des gouvernements successifs de la France ne peut que les conduire à conclure qu'il y a incompatibilité totale entre leur religion et la République, du moins telle qu'ils la connaissent. Les évêques eux-mêmes en sont d'accord ; l'archevêque de Cambrai qualifie même la République de « satanique, athée et matérialiste ».

La seule alternative (ou presque), si l'on refuse la République, c'est la monarchie. Et le mouvement qui prône le retour de la monarchie, c'est l'Action Française. Fondée en 1898, elle trouve en Guermonprez un militant de la première heure : il sera le président-fondateur de la section du Nord de ce mouvement nationaliste et royaliste, auquel il restera fidèle jusqu'à sa mort.

Dans une note manuscrite de 1909, il commente clairement cette incompatibilité entre République et catholicisme : « A l'époque où Jules Ferry inventait son article 7<sup>1</sup> pour entraver la liberté d'enseignement des catholiques, il était déjà question de savoir si, en France, l'Église catholique est compatible avec la République. C'était le temps où la majorité était incertaine et Eugène Veillot relevait vertement les prétentions de Jules Ferry. Pour ce ministre de la République, être catholique, par conséquent soumis au Pape, c'est n'être plus Français !... L'Église ne proscrit pas la République, mais puisque la République veut proscrire l'Église, la France qui malgré tout, reste foncièrement catholique, ne deviendra pas républicaine. On verra l'issue, tant de fois renouvelée de la persécution. C'est l'Église qui a les promesses de la vie éternelle ; ce n'est pas la République ».

Cette antinomie est confirmée par le journal *La Lanterne*, organe du parti radical, d'où Guermonprez a découpé l'extrait suivant : « Non, un catholique ne peut pas être républicain ou alors il cesserait aussitôt d'être catholique. Qu'on ne vienne pas nous parler d'un catholicisme républicain : les deux mots ne peuvent aller ensemble. Il y a quelques républicains parmi les catholiques. Mais ce ne sont que des demi-catholiques qui sentent le fagot. Les bons, les purs, les vrais catholiques ne peuvent pas, n'ont pas le droit d'être républicains. Et c'est à juste titre que la République les traite en adversaires ».

Dans un petit dossier qu'il intitule « Nul ne peut servir deux maîtres », on trouve de nouvelles coupures de journaux de 1909, commentant une déclaration de Poincaré, alors président du

<sup>1</sup> L'article 7 en question concerne le projet de loi de 1879 de Paul Bert et Jules Ferry interdisant l'enseignement aux congrégations religieuses non autorisées ; cet article sera rejeté par le Sénat, mais sera repris dans la loi de décembre 1901.

Conseil, à un député catholique : « Qu'est-ce qui nous sépare ? La question religieuse ». Le même Poincaré confirme un peu plus tard que « la laïcisation est le critérium du républicanisme » (*Gazette de France*, 12 mars 1912).

### La laïcisation

La laïcisation, Guermonprez la stigmatise et la combat depuis plus de vingt ans. Elle a commencé par les hôpitaux, d'où les gouvernants, francs-maçons ou inspirés par eux, ont voulu - et le plus souvent avec succès - expulser les religieuses des établissements hospitaliers. C'est à Paris et dans quelques grandes villes de France que la chasse a été la plus systématique et fructueuse. Et chaque nouvelle étape est dénoncée par Guermonprez et les autres professeurs de la faculté catholique de Lille dans le *Journal des Sciences médicales de Lille*, sa revue officielle. Elle l'est aussi d'ailleurs dans nombre de journaux médicaux, régionaux et nationaux.

Lille et le Nord échappent à cette tourmente, heureusement. Mais la persécution de 1901-1902, supprimant les congrégations religieuses enseignantes et hospitalières non autorisées, réveille son esprit combatif. Il se manifestera en 1909 à l'occasion de deux procès intentés à des religieuses employées dans des cliniques privées à Cambrai et à Douai. En juin 1909, le tribunal de Cambrai condamne cinq de ces religieuses infirmières, au motif qu'elles constituent une « congrégation » non autorisée. Aussitôt, Guermonprez fonde l'Association médicale française des cliniques privées et mobilise toutes les cliniques de France pour revendiquer le « libre choix du personnel de soignage » ; « puisque les tribunaux commencent à entraver l'exercice de notre profession par leur manière de faire application des textes de lois, c'est à nous qu'il appartient de demander aux législateurs qu'ils nous fassent d'autres lois ». Son association dépose à la Chambre une pétition dans ce sens dès le 6 juillet 1909. Trois mois plus tard, elle a recueilli mille signatures, et 1 200 en novembre 1910.

Bien qu'en octobre, le tribunal de première instance de Douai rende un jugement contraire dans une affaire identique, il demande à son collègue Groussau, professeur à la faculté libre de droit et député, de déposer une proposition de loi.

C'est d'autant plus nécessaire que la Cour d'appel de Douai réforme le 11 janvier 1910 le jugement de première instance et condamne les religieuses infirmières. Il soutient et encourage la résistance des nombreux médecins en butte aux mêmes difficultés ou aux mêmes appréhensions.

Groussau ne réussira pas à obtenir une nouvelle loi, mais un apaisement provisoire. Il faudra attendre juillet 1913 pour que le ministre de l'Intérieur tolère la présence des religieuses dans les cliniques privées et promette le dépôt d'un projet de loi pour réformer celle du 4 décembre 1902, reconnue inapplicable. Apparemment il n'en sera rien, mais la guerre de 1914 mettra un terme à ce conflit.

### Et la démocratie chrétienne ?

République, démocratie, c'est tout un. On comprend dès lors l'attitude de Guermonprez vis-à-vis de cette dernière et du Sillon en particulier. Voici ce qu'il écrit en 1909 : « On ne nous mettra jamais assez en garde contre cette adoration, cette divinisation, ce fétichisme de la « Démocratie » avec un grand D, grâce à laquelle le monde et l'homme seront subitement transfigurés. On ne se méfiera jamais assez, on ne nous apprendra jamais assez à nous méfier de ce qu'il y a de spécifiquement anarchique dans la déclaration des Droits, que nous donnions au régime moderne ».

Et de préciser, en note, d'une part à propos du « fétichisme » : le « fétichisme [c'] est l'appréciation juste de l'illumination des modernes adeptes du démocratism », et d'autre part, à propos du mot « transfigurés » : « M. Marc Sanguier a donné ce caractère à son système, jadis avec l'étiquette du Sillon, depuis sa soumission verbale, avec le titre de Démocratie et toujours avec les mêmes chimériques illusions et les mêmes erreurs dans les actes ».

Il a suivi de près l'histoire du Sillon et son évolution, mais ses critiques sont rarement agressives. Dans une longue note manuscrite, il souligne ceci : « Parmi les graves erreurs du Sillon, il y a la négation du pouvoir coercitif de l'Église. Les novateurs de ce groupe prétendent que l'Église ne peut employer d'autres armes que la Charité pour le Règne de Jésus-Christ. Dire que l'Église peut employer la force, c'est être « clérical » et

Jésus-Christ le défend. C'est M. Marc Sangnier qui se sert de cette expression » (*Libres propos sur l'Inquisition*, 25 janvier 1902).

« Sur la question du pouvoir coercitif de l'Église, personne n'a le droit de méconnaître l'exemple si formellement exprimé dans l'Évangile lorsque le fondateur de l'Église a lui-même chassé les voleurs du Temple ». Et de rappeler comment les évêques, lors de leur consécration, reçoivent le pouvoir de sanctionner et de punir les vices et les erreurs : « N'est-il pas évident que le pouvoir coercitif est la sanction naturelle et nécessaire d'une autorité, à laquelle il est publiquement recommandé de ne point s'abandonner au relâchement ? »

On sait comment « la prétention d'échapper à la direction de l'autorité ecclésiastique » est considérée comme l'erreur première retenue par Pie X dans sa lettre *Notre charge apostolique* du 25 août 1910 pour condamner le mouvement du Sillon...

Suit une longue discussion sur le « cléricalisme », qui n'est autre pour Guermonprez que le « catholicisme intégral » c'est-à-dire l'« orthodoxie ». « Les sillonnistes ne pourront pas toujours se maintenir sur une limite. Lorsque la phase transitoire sera terminée, l'expression de « cléricalisme » aura fait un classement en deçà ou au-delà de l'orthodoxie. Le mot n'aura servi que temporairement pour couvrir une indécision : un jour viendra où il n'y aura plus aucune place pour les situations intermédiaires : il faudra prendre position pour ou contre le service de Dieu, pour ou contre la Religion ».

En août 1910, à l'occasion de la tenue à Rouen des *Semaines Sociales*, il critique vivement Mgr Fuzet, archevêque de cette ville, qui estime qu'il faut moderniser l'Église, affirmant qu'« il n'y a plus de nation chrétienne ». Mgr Fuzet, écrit-il, « c'est la politique de Léon XIII, l'opposition intransigeante, c'est la politique de Pie X ».

Rappelons que l'épiscopat fut fortement divisé sur l'attitude à adopter vis-à-vis du Sillon et de la démocratie en général. Dans le dossier, on trouve bien sûr la lettre de réprobation du Sillon par le cardinal Luçon, archevêque de Reims, en février 1909, mais sans commentaire.

## Le modernisme

Pour Guermonprez, le Sillonisme est une des nombreuses manifestations du modernisme,

ce mouvement informel suscité au début du XX<sup>ème</sup> siècle par des intellectuels, historiens, exégètes, philosophes, historiens, théologiens et qui remet souvent en cause certains points de la doctrine ou des enseignements traditionnels de l'Église. Rome réagit vigoureusement.

Le 3 juillet 1907, la Congrégation du Saint-Office publie le décret *Lamentabili sane exitu* qui condamne 65 propositions concernant la doctrine, l'exégèse et l'histoire. Le 8 septembre, l'encyclique *Pascendi dominici gregis* de Pie X analyse le mouvement moderniste, le condamne à nouveau avec force et prescrit toute une série de mesures disciplinaires pour lui faire échec. Parmi celles-ci, des Conseils de vigilance doivent être créés dans chaque diocèse, ainsi que des organes de censure des publications à contenu religieux. Deux mois plus tard, un *Motu proprio* excommunique les opposants à l'encyclique.

En septembre 1910 enfin, Pie X prescrit au clergé et aux professeurs des facultés catholiques de prêter le serment antimoderniste, qui reprend les points principaux de l'encyclique.

Il y aura des réactions, notamment en Allemagne et en France. A relever notamment, une motion anonyme datée d'octobre 1910 où des prêtres déclarent qu'ils prêteront le serment pour ne pas être victimes de mesures de rétorsion, mais que cet acte n'engagera point leur conscience...

Guermonprez ne pouvait que se réjouir de ces prises de positions romaines. De fait il se trouve au premier rang des prestataires dudit serment à la messe solennelle de rentrée de l'Université catholique en l'église du Sacré-Cœur à Lille le 4 novembre 1910. S'il ne fut sans doute pas l'inspirateur de la manifestation, on sait aujourd'hui que c'est lui qui a commandé à un peintre local, Joseph Bouüaert, le tableau qui en fixe le souvenir et dont il diffusera largement l'image. Il est certain aussi qu'il participa activement à la « vigilance » recommandée par le Pape.

Dans cette ligne, Guermonprez fut un informateur régulier de Mgr Benigni, prélat romain, proche de Pie X, hostile au libéralisme et au modernisme, qui créa en 1911 un réseau d'action appelé *Sodalitium Pianum*, traduit en français par la *Sapinière*. Cet organisme se définissait comme « un institut séculier dépendant du Saint Siège, pour faire pénétrer dans la masse les idées et les directives pontificales, pour l'informer de

PRESTATION PUBLIQUE DU  
**SERMENT ANTIMODERNISTE**

par MM. les Membres du Corps enseignant de l'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LILLE

dans l'Église paroissiale du Sacré-Cœur, pendant la Messe du Saint-Esprit, le vendredi 4 novembre 1910.



tous les mouvements d'idées culturels, sociaux, politiques du monde, observés d'un point de vue catholique ». Cette organisation plutôt secrète aurait compté en 1912 un millier de membres, catholiques intégraux, regroupés en des cercles amicaux curieusement appelés « confiseries » ; il est vraisemblable que Guermonprez animait l'un de ces cercles. Le Sapinière disparut en 1921, à l'initiative de Benoît XV.

### Guermonprez et le lemirisme



Une autre forme de modernisme, partie de Flandre, allait alimenter une polémique violente, c'est celle du lemirisme. L'abbé Jules Lemire, abbé démocrate, fut député du Nord, élu à Hazebrouck (Nord) de 1893 à 1928 et maire

de cette ville de 1914 à 1928. C'est à partir des années 1900 que Guermonprez commence à faire campagne en Flandre avec son ami Léon Devos contre les idées déviantes dudit abbé, c'est-à-dire quand ce dernier se déclare partisan convaincu de la République, de la laïcisation de l'État, puis de la séparation des Églises et de l'État, quand il s'affiche aux côtés de francs-maçons

notoires, qu'il s'affilie au parti radical et au bloc radical et radical-socialiste.

Leur journal hebdomadaire, *l'Eveil populaire*, ne cesse de dénoncer et de critiquer tous les gestes et paroles de l'abbé Lemire, notamment à la Chambre des députés ; il réclame régulièrement que l'autorité épiscopale rappelle à l'ordre ce « prêtre dévoyé », ce que Mgr Delamaire, archevêque coadjuteur de Cambrai - Mgr Sonnois étant dans l'incapacité d'assumer sa charge - hésite à faire, compte tenu des œuvres sociales remarquables qu'il a réalisées au début de son mandat (jardins ouvriers, réglementation du travail, repos hebdomadaire, allocations familiales, etc.) et de la sympathie active de nombreux prêtres, surtout jeunes, qu'on appellera les « abbés démocrates ».

Nous prétendons, écrit Léon Devos, le 12 novembre 1911, que « le programme de l'abbé Lemire : Paix sociale et paix religieuse, est une abominable fumisterie et qu'il faut coûte que coûte pour obtenir ces biens-là commencer par nous débarrasser de la République démocratique et de la franc-maçonnerie, son inspiratrice et son inséparable complice ».

Les propos sont parfois violents et ne ménagent pas l'archevêque... Si bien qu'en novembre 1911, ce dernier condamne dans le même document les deux journaux, celui de l'abbé Lemire, *Le Cri des Flandres*, et celui de ses opposants, *l'Eveil populaire*. *Le Cri des Flandres* suspend sa parution, mais quelques mois seulement. *l'Eveil populaire* cesse aussi de paraître, mais est remplacé par la *Voix des Flandres*, puis le *Clairon des Flandres*,

bientôt suspendus eux aussi. Guermontprez et Devos se soumettent, mais font appel à Rome, où le cardinal Merry del Val recommandera à Mgr Delamaire d'être compréhensif envers ces « bons catholiques qui combattent avec constance les erreurs de notre temps ». Guermontprez écrira en mars 1913 avec quelque ironie amère : « Frappé d'interdit, comme journaliste catholique, par sa Grandeur illustrissime et révérendissime Monseigneur l'archevêque François Delamaire, je demeure silencieux parmi ceux qui *persecutionem patiuntur propter justitiam* ; mais je n'y ajoute aucune résignation ».

Guermontprez ne se tait donc pas. Il continue à éditer de petits livres attaquant sans cesse l'abbé Lemire, le lemirisme et le modernisme. De 1910 à 1912, neuf volumes seront ainsi édités, plus de deux milles pages au total. A les parcourir, on ne sait ce qu'il faut admirer le plus chez l'auteur : sa puissance de travail, sa faconde, son érudition, sa connaissance de l'histoire de France et de l'Église ! Il écrit aussi des articles antilemiristes dans le *Nord Patriote*, journal militant, dirigé par son ami Robert Havard de la Montagne, membre actif de l'Action française et intime de Charles Maurras. Sans beaucoup d'effet apparemment ;

l'abbé Lemire ne lui répond jamais, du moins directement.

Ce dernier, passant outre en 1914 à la défense qui lui était faite de se représenter aux élections, sera quand même suspendu par l'évêque, c'est-à-dire interdit de célébration, une sanction qui sera levée plus tard par Benoît XV. Il restera député et maire d'Hazebrouck jusqu'à sa mort en mars 1928.

La guerre de 1914-1918 et l'Union sacrée ont calmé les esprits, c'est le moins qu'on puisse dire. Et l'on ne trouve plus guère d'écrits polémiques du docteur Guermontprez entre 1918 et 1932, année de son décès. Lors de la séance solennelle de rentrée de novembre 1932, Mgr Lesne, recteur de l'Université catholique, évoquera sa mémoire en ces termes : « La flamme qui brûlait en lui ne s'est jamais éteinte. Elle mettait aussi souvent le feu autour de lui. Mais quel dévouement à l'œuvre, quelle franchise, quel esprit chevaleresque ! Et comme il restait sympathique, même à ceux qu'il pourfendait avec l'âpreté et la courtoisie d'un paladin des anciens âges ! ».

On pourrait dire aussi, en termes plus brefs, un *Don Quichotte, droit dans ses bottes !*



# **Papier, verre, film souple : quelques observations sur la conservation des photographies dans les services d'archives**

Jean-Eric lung  
Directeur du service départemental d'archives  
du département de la Moselle

En employant dans son titre le mot *film*, le récent article de Frédéric Vienne dans *Archives de l'Église de France*, « Les films fixes au service de la religion »<sup>1</sup>, a opportunément annoncé la courte contribution qui suit en rappelant à ceux qui ne le savaient pas, - à supposer qu'il y en ait parmi les gestionnaires d'archives des XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles que sont les archivistes des diocèses, congrégations et services d'Église -, qu'ils devaient prendre en compte des supports particuliers, ceux qui ont servi à conserver des documents auxquels on attribue un intérêt historique, pédagogique ou artistique supérieur en raison des images du temps passé qu'ils transmettent.

Je préviens le lecteur : mon propos est celui d'un archiviste professionnel qui n'est pas photographe amateur, il s'apparente donc à un récit d'expérience destiné à inciter le lecteur *nouvellement* intéressé ou *récemment* concerné à élargir ses connaissances.

Nous laisserons de côté ici la question du rapport de la photographie argentique, puisque c'est de ce procédé qu'il s'agit, avec l'art et nous ne parlerons pas des délicates relations entre photographie et spontanéité, entre photographie et trucage, entre photographie et sincérité. Mais il n'est pas interdit de rappeler en préambule, parce que c'est une préoccupation normale de l'archiviste, qui est formé d'une manière ou d'une autre à la critique de ce qu'il conserve et qui ne peut ignorer qu'à l'époque des temps de pose longs la photographie n'était

pas toujours prise sur le vif. Et je n'évoquerai pas non plus la question de la propriété intellectuelle<sup>2</sup> et de l'usage qui peut être fait, - en prenant le mot *usage* dans son sens le plus neutre et banal -, des images photographiques dans le cadre de la mise en valeur et de l'exploitation culturelle des archives, quoique ce soit un sujet grave et dangereux dès lors que l'on travaille avec des documents postérieurs aux années 1930-1950, voire du début du XX<sup>ème</sup> siècle, mais plus exceptionnellement. Il existe un *Code de la propriété intellectuelle* qu'il convient de consulter régulièrement, ne serait-ce que pour baliser les conditions d'acquisition de collections photographiques.

J'écarterai de mon propos les cartes postales, car s'il s'agit à l'évidence d'objets fils de la photographie, il ne s'agit plus de photographies, car leur reproduction relève de procédés mécaniques d'imprimerie particuliers. Une carte postale n'est pas un tirage de cliché original à proprement parler. Mais c'est quand même une œuvre de l'esprit créée par un photographe.

Je n'évoquerai pas non plus les intéressantes perspectives ouvertes par l'alliance du numérique et de l'argentique, qui permet de dupliquer des films animés (ou des images fixes) pour les montrer à un large public. Ayant tout récemment assisté à la projection d'un

film d'amatrice (une adolescente douée) qui en 1941 filma des scènes de vie dans un village de Lorraine annexée, je me suis rendu à l'évidence : le seul moyen de vulgariser et d'exploiter ces images était leur transfert sur un disque numérique. Ne restait plus qu'à conserver l'original en lieu sûr... Car la référence unique, pour de nombreuses années, serait cet original, et non les duplications numériques dont on ignore la durée de vie (5, 10, 15 ans ?), contrairement à la matrice, déjà âgée de 67 ans, mais dépendante de la conservation d'une machine qui permette de la visionner...

Frédéric Vienne a rappelé qu'au cours des années 1920 le film fixe, « rouleau de pellicule de celluloid transparent » avait supplanté les vues sur verre<sup>3</sup>. Gardons cet exemple : s'il s'agit de *celluloid* donc de nitrate de cellulose (dans les années 1920, c'est vraisemblable), substance inflammable, il faut prendre garde aux conditions de conservation pour des raisons de sécurité, mais si le nitrate de cellulose est ultérieurement (à partir de 1951) remplacé par l'acétate de cellulose, dont on pensait qu'il était un support magique, inaltérable et immortel, d'autres précautions doivent être prises. On sait maintenant que l'humidité rend ces films acides, pour employer un raccourci rapide. Une surveillance de tous les instants s'impose dès lors que l'on conserve des documents photographiques : l'eau est de toutes manières l'ennemi la plus généralement identifiable, car elle provoque des réactions chi-

<sup>2</sup> Le « droit d'auteur » ne doit pas être confondu avec le « droit à l'image », notion beaucoup plus perverse et, selon moi, moins aisée à appréhender d'un point de vue juridique et jurisprudentiel ; mais notre profession est moins touchée que d'autres par les querelles autour de l'image des personnes (vivantes).

<sup>3</sup> Vienne, Frédéric, « Les films fixes au service de la religion », art. cit., p. 30.

miques ou physiques contradictoires et toujours néfastes.

La raison de cette contradiction des réactions est simple et dramatique : la photographie est une « image visible et durable obtenue par l'action d'un rayonnement visible ou invisible sur un support »<sup>4</sup>. Mais image, qui doit être entendue comme matériau fixant la lumière (grâce à des pigments, particules métalliques, colorants) et support ne sont pas seuls : un liant est nécessaire, qui complète cette trinité photographique. Or image, liant et support ne réagissent pas de la

<sup>4</sup> Lavédrine, Bertrand, et al., *(Re)connaître et conserver les photographies anciennes*, Paris, CTHS, 2007, coll. Orientations et méthodes, n° 10, p. 16.

Ma contribution aurait dû plus s'apparenter à une fiche de lecture ou à une recension raisonnée qu'à un résumé de communication originale car j'ai abondamment pillé l'excellent manuel de B. Lavédrine, qui est une reprise d'un précédent, du même auteur (*La conservation des photographies*, Paris, Presses du CNRS, 1990, épuisé) et une version adaptée à tous les lecteurs de *Les collections photographiques : guide de conservation préventive* (écrit avec J.-P. Gandolfo et S. Monod, Paris, ARSAG, 2000). La modestie affichée du propos initial (p. 12) est sans rapport avec le service rendu. *(Re)connaître et conserver...* passe en revue tous les procédés photographiques, date leur apparition et leur durée d'usage, estime leur rareté d'occurrence dans les collections, rappelle les formats usuels conservés, fournit pour chacun d'eux un très utile, pour le néophyte, schéma de composition du cliché (support + liant + image) assorti de recommandations et de conseils de conservation). Se défendant d'être une histoire de la photographie, le manuel est bien connecté à la chronologie.

Toutes les imprécisions et tous les raccourcis de langage, à la limite du faux sens, doivent m'être imputés. Je n'ai apporté ici que l'expérience de celui qui a conditionné des centaines de plaques de verre dans une vie administrative antérieure et qui a connu des hésitations techniques, dans le même domaine du conditionnement, devant des films souples.

Le lecteur prendra connaissance avec profit du rejet par B. Lavédrine de l'expression « photographie numérique » en raison de son imprécision mais aussi, aux p. 310-315, des lignes qu'il consacre au recours au numérique pour sauvegarder les photographies anciennes. Je rappelle que l'on parle de photographie argentique parce que la photographie classique, celle que l'on trouve dans nos fonds d'archives et dans les collections familiales, utilise la propriété de l'argent de noircir quand il est au contact de la lumière.

même manière aux conditions extérieures de conservation, à supposer naturellement que la photographie (prise de vue plus développement, - révélation et fixation -, plus tirage éventuel) ait été réalisée dans de bonnes conditions, ce que les amateurs savent tous. Ainsi les utilisateurs de certaines marques de pellicules de diapositives, dans les années 1960, ont vu de leurs yeux disparaître les couleurs de leurs clichés qui passaient au vert ou au verdâtre, sans rien pouvoir faire. Car comme les archives de papier et d'encre, les clichés photographiques et leurs tirages ont pu être réalisés avec de mauvais consommables ; la grande époque de la photographie (1880-1930) fut suivie par celle d'une vulgarisation telle que le tri s'effectuera de lui-même.

Même si, comme pour les techniques de la gravure, l'œil d'un spécialiste est souvent bienvenu pour identifier et dater tel procédé rare, certains procédés et certains supports photographiques l'emportent massivement en nombre et l'archiviste arrivera toujours à reconnaître clichés originaux (négatifs ou positifs) et tirages (papier le plus souvent, chaque tirage, jusqu'à une époque récente, étant aussi unique et œuvre de l'esprit), noir et blanc (« monochrome ») et en couleurs.

Les consignes de base dictées par l'expérience sont simples mais souvent contradictoires :

- les rayonnages de bois sont prohibés pour toutes sortes de raisons dans les archives, mais en matière de photographie, un antagonisme chimique s'ajoute aux

risques d'incendie traditionnellement invoqués (antagonisme qu'un conditionnement intermédiaire adapté peut neutraliser) ;

- la température ambiante est source de conflits de spécialistes (je veux parler des photographes et des gestionnaires de magasins que sont les archivistes), mais il semblerait au moins qu'ils soient d'accord pour préconiser d'éviter les chocs thermiques, et qu'une température de 18-20° C, donc à peine plus que pour les documents d'archives de pur papier et d'encre, convienne ; inutile de conserver au frais des collections que l'on communique au public dans une salle où il fait 25° C ou plus en plein été, à l'exception des supports plastiques (nitrate, acétate de cellulose par exemple), qui réclame le froid (mais comme on ne les consulte pas en l'état, la question n'est pas liée aux demandes du public) ;

- en revanche, le taux d'humidité relative doit être inférieur à celui qui est préconisé pour le papier et l'encre « normaux », et il est bon de ne pas dépasser 40 %, ce qui évidemment est ingérable si les photographies font partie d'un fonds d'archives « mélangées » (papier-encre + photographies), à moins de disposer de locaux particuliers où il fera plus sec ; mais alors, c'est l'archivistique qui doit s'adapter, car l'utilisation de cotes de rangement et la gestion séparée des espaces, donc des communications au public,

- gènèrent des contraintes sévères ;
- la communication au public de clichés négatifs n'a pas vraiment de sens (même avec un table lumineuse), la communication de positifs sur verre est dangereuse (risque de casse), la communication de tirages uniques est risquée (à cause des vols) ; autant dire que les gestionnaires de collections et de fonds privés, que sont les membres de l'A.A.E.F., seront plus à l'aise que ceux des collections et fonds publics, tenus par la loi à une communication plus libérale et donc forcés, d'une manière ou d'une autre, de recourir à des supports de substitution, les duplications papier ou numériques des originaux ;
- l'exposition à la lumière, l'éclairage, doivent être surveillés avec rigueur : cette observation vaut essentiellement pour les objets exposés, qu'il est vivement recommandé de n'exposer que sous forme de duplication (numérique !), sauf si l'exposant est une institution spécialisée dans le domaine de la photographie et respecte un cahier des charges précis, et d'autant plus précis que l'éclairage autorisé varie d'un procédé photographique, d'un support à l'autre... ;
- la conciliation de la conservation de tirages sur papier, donc d'images originales (mais éventuellement en nombre) obtenues à partir de clichés originaux (uniques), avec celui de leur environnement historique,

de leur album, pour parler clairement, relève du défi ; les tirages collés sur du papier « ordinaire » donc potentiellement acide et néfaste et séparés par des feuilles de papier cristal mériteraient d'être décollés et placés ailleurs, mais alors l'historien déplorera une perte de sens ; les tirages rangés dans des albums avec des coins souffriront moins ;

- nous détenons dans nos fonds des plaques de verre, négatives ou positives, dont les formats ont été heureusement normalisés peu avant 1900 ; elles sont souvent conservées dans leurs charmantes boîtes d'origine, rappelant la gloire des maisons qui les fabriquaient et qui étaient régulièrement primées, boîtes parfaitement inadaptées à une conservation durable (cartonnage extérieur acide, feuilles intercalaires de papier cristal de même). La première tâche de l'archiviste est de déshabiller ces plaques pour les transférer dans des pochettes de papier fabriqué avec du pur coton puis dans des boîtes de conservation, en carton avec ou sans réserve alcaline, car certains supports sont plus acides que d'autres, selon les cas, ou en aluminium anodisé, que des entreprises peu nombreuses et connues commercialisent couramment en Europe. Travail de main-d'œuvre, à ce stade du moins, le conditionnement est relativement peu coûteux et à la portée d'un service peu ou mal doté financièrement ; la restau-

ration des photographies, clichés originaux ou tirages, relève d'une spécialité au sein du monde des spécialistes de la restauration et je reconnais n'avoir d'autre conseil à donner que d'interroger l'ARSAG (Association pour la Recherche scientifique sur les Arts graphiques) - y adhérer n'est pas ruineux et on apprend beaucoup de choses -, le Centre de Recherche sur la Conservation des Collections du CNRS (anciennement Centre de Recherches sur la Conservation des Documents graphiques) ou les Directions des Musées ou des Archives de France (ou les services qui leur succéderont en 2009 au Ministère de la Culture réorganisé) pour connaître des adresses de prestataires sérieux ; lorsque la couche sensible se décolle, généralement il est trop tard, et la duplication de l'objet malade mais lisible doit être immédiatement entreprise afin de garder une image virtuelle de l'image originale dans un fichier numérique.

Conserver des archives est un défi : conserver des archives photographiques relève même du défi sportif, parce que, de même que l'athlète lutte contre le chronomètre, le conservateur doit combattre le temps qui n'a que très peu de prise sur le parchemin, assez peu sur le papier mais qui dégrade inexorablement les images photographiques. Images sans lesquelles l'histoire de notre temps est orpheline.

## **Fiche synthétique sur la conservation des nouveaux supports**

Cyril Longin  
Chef du service des publics aux Archives  
départementales du Pas-de-Calais

Si les archivistes sont le plus souvent capables de gérer la conservation matérielle des supports « classiques » comme le papier, le parchemin ou les photographies, la conservation des nouveaux supports informatiques leur est le plus souvent étrangère. Même si la notion de « zéro papier » est encore très lointaine et ne sera sans doute jamais réelle, les services d'archives sont de plus en plus souvent confrontés à cette problématique sans savoir comment y répondre.

Cette intervention vise, non pas à faire le tour de la question, mais à donner quelques éléments de base.

## 1. La conservation des données<sup>1</sup>

En effet, on ne peut évoquer la conservation des nouveaux supports sans parler de la conservation des données électroniques. Rien ne sert de conserver les supports si on ne peut lire les données et inversement.

La notion d'interopérabilité est primordiale : les formats et langages d'encodage doivent être lisibles par tous dans le temps. Il existe plusieurs types de formats :

- Formats ouverts (public),
- Formats fermés (dont l'encodage est tenu secret par le propriétaire),
- Formats propriétaires : qui peuvent être ouverts ou fermés mais dont l'utilisation est subordonnée au paiement d'un droit (exemple : tableau Excel ou Word). En cas de cessation d'activité de l'éditeur du logiciel se pose la question de la lecture du format.
- Formats standards : formats normalisés par des normes ISO et AFNOR. Ces formats sont ouverts et non propriétaires. Ils peuvent être utilisés par tous et gratuitement. Ces formats sont à privilégier.

### 1.1 Format texte

Les traitements de texte du marché (type Word) permettent de transformer en un format standard .txt.

<sup>1</sup> Sources : RGI (Référentiel général d'Accessibilité, volet technique, [http://www.synergies-publiques.fr/article.php?id\\_article=746](http://www.synergies-publiques.fr/article.php?id_article=746) (volet technique) ; instruction DITN/RES/2006/001 du 8 mars 2006. Standard d'échange de données pour l'archivage ; site de la Direction des Archives de France : <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/gerer/archives-electroniques/standard/> ; site du Ministère de la Culture : [http://www.culture.gouv.fr/culture/mrt/numerisation/fr/f\\_04.htm](http://www.culture.gouv.fr/culture/mrt/numerisation/fr/f_04.htm) (conservation à long terme des documents numérisés).

Format .txt : format à plat qui ne permet pas de conserver la mise en forme (italique, gras, etc.). Seuls les espaces et les caractères sont conservés.

### 1.2 Format image

Il est important de différencier les formats d'archivage et de consultation (qui nécessite des images moins lourdes).

Pour l'archivage, mieux vaut privilégier un format de très haute qualité (haute résolution) car chaque migration va entraîner une perte de qualité.

Format ouvert : jpeg (compression avec perte), TIFF (sans compression) : à privilégier.

Format fermé : TIFF LZW.

Le format Tiff constitue le format idéal car sans perte mais cela peut entraîner des fichiers très volumineux (notamment pour des plans). On peut ainsi opter pour un format Jpeg à l'échelle 12 (la plus haute) : fichier compressé mais invisible à l'œil nu.

### 1.3 Le PDF : un format mixte

Le PDF (format propriétaire mais ouvert, propriété de la société Adobe) permet de gérer aussi bien du texte que des images. Le format PDF permet de garder la mise en forme, les liens, etc. Il peut être considéré comme un format universel car le logiciel de lecture Acrobat Reader est distribué gratuitement mais il faut rester prudent car ce format demeure propriétaire.

Adobe a créé un format PDF/A pour l'archivage, format normalisé ISO 19005 le 10/10/2005.

### 1.4 Le format XML

Ce format ouvert permet de conserver les données structurées. Pour les archives, ce format peut être utilisé avec la norme d'échange DTD EAD qui permet une description universelle des documents d'archives.

### 1.5 Formats vidéos et audio

Vidéo : avant que le format VHS ne soit impossible à lire, il devient important et urgent de procéder à la numérisation des cassettes vidéos. Le format choisi peut être le format Mpeg 4 (format de compression de 1998 faisant l'objet d'une norme ISO 14496). Logiciels gratuits sur internet.

Audio : même problématique que la vidéo. Le format recommandé, bien que propriétaire est le format .wav : format sans compression et sans perte. Utilisé par la Bibliothèque nationale de France et les Archives nationales selon les préconisations de l'Association internationale des Archives sonores et audiovisuelles (IASA).

Pour des formats de consultation, privilégier le format Mp3 (compression avec perte mais moins volumineux et plus simple à obtenir).

## 2. La conservation des nouveaux supports

Critères de choix :

- Sûreté des données (selon norme AFZ 42-013 : le support doit empêcher toute modification),
- Moyens financiers disponibles (conditionne le rythme de renouvellement des supports),
- Volume des données (dans ce cas, privilégier disque dur, serveur ou cassette DLT),
- Longévité du support : tout se dégrade quel que soit le support. L'idéal : avoir plusieurs supports pour la même donnée. Prévoir un exemplaire pour la consultation.

### 2.1 Supports optiques : le CD-Rom, l'ex-futur support d'archivage ??

Norme NF Z 42-013 : recommande le support de type WORM (CD-Rom).

Le CD-Rom est le seul support à bénéficier d'une étude de la part du Laboratoire national d'Essai (LNE) en décembre 2005. Durée de vie entre 5 et 10 ans. Il est recommandé de vérifier le support chaque année et de le changer tous les 5 ans. Le CD-Rom doit être d'une capacité de 700 Mo et rempli à 90% maximum afin d'éviter les pertes en cas de détérioration aux extrémités du disque. La qualité dépend également du type de CD (préférer les CD Gold ou d'archivage), du type de graveur, de la vitesse de la gravure.

Le DVD est à proscrire : durée de vie estimée à 2-3 ans car plus instable dans le temps.

#### Conditions de stockage et manipulations :

Contrairement au papier, un CD-Rom ne se restaure pas. Protéger de la lumière (boîtier

opaque ou meuble fermé), éviter une trop grande chaleur ou grande humidité (entre 16 et 23° C, éviter les changements brutaux, ne pas laisser le disque dans le lecteur), humidité relative entre 30 et 50 % (éviter les grandes variations). Éviter les mauvaises manipulations : traces de doigts, rayures, éviter d'écrire ou de coller une étiquette sauf feutre ou étiquette spécifiques. Éviter de conserver les CD avec les archives afin d'éviter la poussière.

#### Surveiller et renouveler les CD-Rom :

Un CD-Rom vieillit « naturellement », il est donc nécessaire de transférer les données sur un nouveau support (CD ou autre).

Coût d'un CD à CD : environ 5 €. En cas de gros volume, il peut être préférable de transférer sur un support de type disque dur (nettement moins stable dans le temps donc à davantage surveiller).

Il est conseillé de tester les CD-Rom entre 3 et 5 ans.

Devant le coût engendré par le renouvellement des CD-Rom, il est probable que dans quelques années, le support le plus utilisé dans les services d'archives soit les supports magnétiques.

### 2.2 Les supports magnétiques

Bandes magnétiques de type DLT : conservation entre 5 et 23° C, humidité relative autour de 35 %. Support à renouveler tous les 3 ans. Avantages : coût peu important du support (autour de 200 €), capacité de 10, 200 ou 500 Go. Inconvénients : disposer d'un serveur et renouveler le support tous les 3 ans.

Disque dur : support en grand développement mais ne bénéficiant d'aucune étude. Peu stable dans le temps mais bon marché et facile à migrer. Prévoir une surveillance régulière (2 fois par an). Sans doute la solution la plus simple à mettre en œuvre quand on dispose de peu de moyens.

Cassettes vidéos : support qui se détériore et qui ne bénéficiera plus dans peu de temps de la maintenance du matériel de type magnétoscope. Il est urgent de prévoir une migration du support et du format. L'utilisation d'un lecteur combiné magnétoscope/graveur de DVD/enregistreur peut être la solution de bon sens : matériel peu oné-

<sup>2</sup> Source : <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/gerer/preservation/materiaux/>

reux (200-300 €) et facile d'utilisation. Les DVD doivent ensuite être transférés sur disque dur ou CD-Rom. Sinon, il existe de nombreux prestataires sur internet.

### **3. La pratique aux archives départementales du Pas-de-Calais**

Les Archives départementales du Pas-de-Calais ont depuis plusieurs années numérisé de gros volumes de documents. La question de la conservation des données s'est rapidement posée en lien avec la Direction des systèmes d'information. Il est vite apparu impossible de tout conserver sur CD-Rom en raison du volume. Nous avons opté pour une organisation pragmatique :

Conservation sur CD-Rom uniquement pour les formats d'archivage (haute résolution) des fonds

iconographiques ou de prestige. Cette conservation est surtout un « caprice » d'archiviste qui a besoin de garder quelque chose de palpable,

Conservation sur cassettes DLT : formats d'archivage et de consultation sur 3 exemplaires et conservés à 3 endroits différents. Les données sont migrées tous les 3 mois et chaque support est changé tous les 3 ans.

Les éléments donnés dans cet article, notamment les normes et recommandations, constituent des pratiques idéales. Il est bien évident que tous ne peuvent les suivre. Il est important de faire en fonction des critères énoncés plus hauts (sûreté des supports, volume, etc.) et surtout selon les moyens humains et financiers dont chacun dispose. Mais il faut garder l'idée maîtresse : faire migrer les formats et les supports est la seule façon de les conserver.



## **Les fonds de la Maison de la Bonne Presse**

Yves Pitette  
Ancien rédacteur en chef à *La Croix*,  
chargé de la mémoire de Bayard-Presses

C'est à un journaliste que l'on a demandé de vous parler du fonds de la Maison de la Bonne Presse et je vous supplie d'accorder par avance toute votre indulgence au non-spécialiste des archives que je suis. Je ne me suis penché sur ces questions il y a trois ans seulement, lorsque, rentrant de quatre années passées à Rome comme correspondant de *La Croix* auprès du Saint-Siège, M. Bruno Frappat, qui connaissait mon goût pour l'histoire, m'a demandé de m'intéresser à la mémoire de Bayard, domaine dans lequel notre entreprise a été quelque peu négligente. J'ai bénéficié à plein de la chance du débutant, retrouvant tout ce qu'il fallait savoir sur les cinquante membres du personnel dont les noms – mais pas les prénoms – figurent sur la plaque mémorial des victimes de la première guerre mondiale et dont on ne savait plus rien, pour la plupart. La chance est bonne fille. Elle m'a même permis de trouver les photos de ces cinquante hommes. Mais elle est avare de ses bienfaits et je ne sais à peu près rien de cinq des six victimes du second conflit mondial.

Le fonds de la Bonne Presse, il faut le reconnaître, n'a pas été un souci prioritaire, surtout dans les dernières décennies, et il a failli être bien compromis lors de déménagement hasardeux, au détour de l'an 2000. Parler de la Bonne Presse nous rejette en fait au-delà de 1969, date du passage à une nouvelle raison sociale, Bayard-Presses. Ils sont aujourd'hui de plus en plus rares, mais il en reste quelques uns, ceux qui, à Bayard, ont travaillé du temps de la Bonne Presse. C'est dire qu'il y a peu d'interlocuteurs capables de raconter encore quelque chose de l'avant-guerre. Enfin, dans une maison qui vit dans l'actualité et toute

tendue vers les prochaines parutions, un tel plongeon dans le passé est presque contre nature. J'ai même trouvé des oublis dans la liste historique officielle des titres lancés sous l'égide de la Bonne Presse.

Cette liste comporte quatre-vingt-six noms, dont les deux derniers sont *Pomme d'Api* et *Notre Temps*. Ces deux titres, qui viennent de célébrer leur quarantième anniversaire, furent certes à leurs débuts des titres Bonne Presse ; mais s'ils ont bien, à mes yeux, leurs racines dans le terreau de la Bonne Presse, ils appartiennent bien à la « seconde époque », celle de Bayard-Presses, où ils font figure de fondateurs d'un complet renouvellement. De la Bonne Presse, trois titres subsistent aujourd'hui, qui ont traversé les décennies, et sont, pour deux, à cheval sur trois siècles : *Le Pèlerin*, bien sûr, paru en 1873, *La Croix*, née en 1883 – elle vient de marquer ses 125 ans –, et *La Documentation catholique*, créée en 1919 sur les décombres de plusieurs titres antérieurs. Un quatrième, *Panorama*, est plus tardif (1962), né lui de la fusion de titres antérieurs conçus hors de la Bonne Presse. Mais je ne pense pas que ce soit ces titres là qui vous intéressent en premier lieu aujourd'hui. Sachez toutefois, cela vous donnera une idée des problèmes rencontrés en matière d'archives, que les deux premiers ont payé leurs positions antinazies d'avant-guerre d'une saisie de la Gestapo et de la disparition de leurs collections originales à l'automne 1940 et au printemps 1941, emportées avec plus de 4 000 volumes et des milliers de documents d'archives de tous ordres. 140 caisses dont quelques-unes seulement furent retrouvées jusqu'en Autriche. Les stocks des livres considérés comme anti-allemands, y

compris des bandes dessinées de l'époque, furent purement et simplement jetés à la Seine, au bout de la rue Bayard. Les collections aujourd'hui existantes du *Pèlerin* et de *La Croix* pour l'avant-guerre sont donc des collections reconstituées.

Reculons encore dans le temps. La Bonne Presse dont la raison sociale date de 1889-1890 se développe dans un climat agité d'affrontements politiques aigus. Ses principaux fondateurs, le Père François Picard, second supérieur général des Augustins de l'Assomption, et le Père Vincent de Paul Bailly, ont compris à quel point la presse est devenue un vecteur d'opinion considérable en ce dernier quart du XIX<sup>ème</sup> siècle. Et donc un instrument prometteur d'évangélisation. Mieux, ils font le choix, inhabituel pour l'époque mais fondamental car il est la clé de la pérennité de leur œuvre, d'être seulement catholiques, sans aucun lien avec une quelconque faction politique. Enfin, c'est au peuple qu'ils s'adressent et ils vont pour cela faire le choix des petits prix, s'assimiler à la presse populaire, regardée de haut par les journaux de grand format, plus intellectuel mais trois fois plus chers.

Les lancements de titre obéissent ainsi aux nécessités du moment. Autour du *Pèlerin*, lui-même créé comme un simple bulletin de liaison du Conseil central des pèlerinages, on greffe divers suppléments qui deviendront éventuellement des titres autonomes, *La Vie des Saints*, dès 1880, *Le Cosmos*, journal scientifique repris en 1885 à la mort de son fondateur, *Le Laboureur* en 1895, à destination du monde paysan. Même phénomène autour de *La Croix* : *La Croix du Dimanche* en 1889, qui ira jusqu'en 1971, *La Croix de Paris* (1891-1914) et avec elles toute une série de

Croix locales à travers tout le pays dans un réseau complexe de relations et de services, *Le Calendrier de la Croix*, édité de 1892 à 1991 ! Puis *L'Album de la Croix* (1894-1900), *La Croix des Marins* (1894-1914), *La Croix des Terres-Neuves* (1898-1899), *La Croix illustrée* (1900-1908). Citons enfin l'énorme impact populaire qu'auront pendant des décennies *L'Almanach du Pèlerin* (1873-1993), et ses dérivés, *Mon Almanach* (1893-1940) ou *L'Almanach des Vacances* (1928-1960).

D'autres titres répondent à la même époque aux besoins et aux activités de la congrégation comme *Les Missions d'Orient* (1887-1938) et *Les Echos d'Orient* (1896-1948), qui accompagnent l'investissement assomptionniste vers la Bulgarie, la Roumanie, la Turquie, la Russie. *Les Echos de Notre-Dame de France à Jérusalem* correspondent au mouvement des pèlerinages de pénitence en Terre Sainte lancé en 1882. Il y a aussi des revues et journaux qui supportent l'engagement politique de la maison. Car si elle n'a pas de liens avec un parti, la philosophie des animateurs de la Bonne Presse, la défense catholique, la met en première ligne face aux gouvernements anticléricaux : *La Franc-maçonnerie démasquée* (1894-1904), un titre repris puis cédé, *La Ligue de l'Ave Maria*, journal d'un groupe de prières (et/ou de pression) pour de « bonnes élections » (1897-1909).

Mais l'objectif d'évangélisation par la presse chrétienne reste le principe premier de la Bonne Presse. Et dans le contexte agité de l'époque, cela passe par des initiatives tous azimuts, qui vont de revues spécifiquement religieuses à d'autres qui essaient de proposer une manière catholique d'user des nouveaux chemins

de la culture. Citons pour les premières : *Questions Actuelles* (1887-1914), *L'Action catholique* (1899-1914), *La Chronique de la Presse* (1910-1914) et *La Revue d'Organisation et de Défense religieuse* (1906-1914), héritière du *Bulletin des Congrégations* (1895-1906) dont le changement de nom et la date où il s'effectue, traduit les batailles de la Séparation. 1914, c'est ici flagrant, est aussi un basculement pour la Bonne Presse. Le 1<sup>er</sup> août 1914, tous les titres s'arrêtent, sauf *La Croix*. La mobilisation a vidé les ateliers. *Le Pèlerin* reprendra en novembre et quelques titres un peu plus tard. Mais ces quatre là ne reparaitront pas et se fonderont en février dans la nouvelle *Documentation catholique*.

Titres religieux encore, *Les Causeries du Dimanche* (1897-1914), *L'Annuaire pontifical catholique* ((1898-1948), *La Revue augustinienne* (1902-1910), *Le Calendrier des Indulgences plénières* (1908-1914), *Les Actes du Souverain Pontife* (1909-1910), *La Revue des Bulletins paroissiaux* (1909-1914). Il y aura encore des revues importantes *Rome* (1903-1940), *Jérusalem* (1904-1936), *L'Eucharistie* (1910-1936), *Le Sanctuaire* (1911-1940), destiné aux enfants de chœur, *Notre-Dame* (1911-1936). Si j'en crois un texte d'un supérieur général de l'Assomption, « l'incidence des lois sociales de 1936 amènent la Bonne Presse à se séparer [s.e. à arrêter] des revues de piété spécialisées ». Ce qui explique cette mortalité élevée en 1936.

La Grande Guerre a vu la création d'un titre demandé par un certain nombre d'évêques soucieux d'accompagner spirituellement leurs prêtres mobilisés. C'est *Le Prêtre aux Armées* (1915-1919) qui aura une longue carrière sous les titres

successifs de *Prêtre et Apôtre* (1919-1974), *Vivante Eglise* (1974-1980) et *Chrétiens ensemble* (1980-1985). Citons encore parmi les titres religieux édités par la Bonne Presse *L'Apostolat du Livre* (1921-1926), bibliographie religieuse mensuelle, *L'Union des Eglises* (1922-1937) ou les balbutiements de l'œcuménisme ; en 1930, le titre devient *L'Unité de l'Eglise*, ce qui est très significatif du changement d'esprit, *La Revue des Saints* (1927-1935) et, après la seconde guerre mondiale, *Marthe et Marie* (1946-1956), qui s'adressait aux femmes engagées dans l'Eglise, *Catéchisme d'aujourd'hui* (1956-1973) auquel succèdera *Points de Repères*, et enfin *Bible et Terre Sainte* (1957-1977), ancêtre de l'actuel *Monde de la Bible*.

Dans la deuxième catégorie de titres, agissant plutôt dans le domaine culturel, on relèvera *Les Contemporains* (1892-1914), suite de portraits biographiques de personnalités de divers ordre, *Les Conférences* (1898-1914) qui proposaient des textes écrits par des experts, à l'appui de projections de vues sur plaques de verre, *Le Mois littéraire et pittoresque* (1899-1917), *Le Fascinateur* (1903-1938), revue destinée aux utilisateurs d'appareils de projections, *La Semaine littéraire* (1912-1914), puis plus tard *Images lumineuses* (1950-1954) sur l'activité résiduelle des films fixes.

On peut aussi regrouper un certain nombre de publications qui visaient la jeunesse. La « presse jeune », comme on dit à Bayard, n'a pas été inventée avec *Pomme d'Api*. Son histoire commence avec *Le Noël* (1895-1940), journal pour les jeunes filles de bonne famille, à l'origine d'un véritable mouvement. Elle se poursuit avec *L'Echo du Noël* (1906-1935), destiné aux

garçons. C'est encore aux jeunes filles que s'adresse *Bernadette* (1914-1963) avec des interruptions pendant les deux guerres). On fera vivre *La Croix des jeunes Gens* (1922-1937), mais aussi *A la Page* (1930-1940 et 1949-1951), alors que *Belle Jeunesse* (1937-1940) n'aura qu'une brève existence. Début 1936, *L'Echo du Noël* cède la place à *Bayard* (1936-1940 et 1946-1962). A noter que de 1941 à 1944, *Bayard* et *Bernadette* ne paraissent plus, mais qu'à Limoges, où est repliée *La Croix*, sont édités à petit tirage leurs équivalents, *Jean et Paul* et *Marie-France*. Pareillement suspendu, *Le Pèlerin* a été remplacé par *Le Foyer* (1940-1944).

Dans les années soixante, se succéderont une série de titres pour la jeunesse, dans un environnement un peu bouleversé par la brutale mutation de l'époque : *Rallye Jeunesse* (1959-1966), *Hello* (1962-1965), *Record* (1962-1976), *Nade*, avatar de *Bernadette* (1963-1973), *Formidable* (1965-1968), *Promesses* (1965-1977), *Club Inter* (1966-1968), *Documents Service Adolescence* (1966-1985). Cette cascade de titres traduit d'ailleurs à la fois un certain désarroi et une recherche sur les chemins à emprunter pour une maison de presse catholique.

Un dernier point pour terminer ce survol. Une des originalités et des grandes richesses de la Bonne Presse, est d'avoir inventé des moyens de diffusion nouveaux et finalement performants, qui vont lui permettre d'entretenir un réseau serré dans le pays, du moins dans certaines régions. Ce sont des comités locaux qui vont se charger de la promotion et de la diffusion des titres de la maison. Il faut donc animer et former ces comités de presse. Cela sera l'objet de toute une série de

publications : *La Croix des Comités* (1889-1900), *La Chronique de la Bonne Presse* puis surtout *La Croisade de la Presse* (1902-1956) qui fera place à *Presse-Actualité* (1956-1985).

Quelques titres ont pu échapper à cette revue de détail. Je confesse ne rien savoir du *Journal des Abonnés à 15 francs* (1892-1936 tout de même) ou de *Livres et Images* (1903-1905) pour ne les avoir jamais vus. D'autres titres qui ont été édités à la Bonne Presse dépendent en réalité de l'association Notre-Dame de Salut, comme *Nos Pèlerinages* ou *Nos petits Marins*. Des cousins en quelque sorte.

Mais cette revue ne serait pas complète si je n'évoquais pas les productions qui ont contribué à l'influence de la Bonne Presse auprès des catholiques français, en dehors des publications proprement dites. Je ne peux m'étendre ici sur les livres, publiés par centaines et dont beaucoup manquent à nos collections. Il faudrait aussi du temps pour détailler la production d'images religieuses, chromolithographies ou images pieuses de type première communion, affiches du fameux catéchisme, sans parler de tous les catalogues, tracts commerciaux et promotionnels qui font cruellement défaut à notre mémoire. Et que dire des projecteurs et matériels associés de tous types, des photos sur plaque de verre, des films de cinéma et des films fixes produits de 1895 à 1954 ? Dans tous ces domaines, Bayard est intéressé à collaborer avec vous, ne serait-ce que pour identifier ce qui existe encore ici ou là et en constituer au moins un répertoire. Savoir où l'on peut trouver ce qu'on croyait perdu est déjà un progrès. Si en outre vous désiriez faire de la place sur certains rayonnages, merci de nous le

faire savoir avant, par exemple, de vous débarrasser de tout ce qui peut contribuer à rafraîchir notre mémoire.

Celle-ci est aujourd'hui en cours en cours de restauration, même si, bien sûr, ce sont les moyens qui manquent le plus. La plupart des collections de titres sont aujourd'hui rassemblées à la sortie de Lyon, à la bibliothèque du Centre d'accueil de Valpré, une maison assomptionniste évidemment. Elles ne sont pas toutes complètes, il s'en faut, et elles demandent encore à être organisées en un fonds exploitable facilement, même si, dès aujourd'hui tous ces titres sont consultables. Le Centre d'accueil de Valpré est d'ailleurs un lieu parfaitement adapté pour abriter un fonds historique aussi riche.

L'idée s'est faite jour d'avancer en ce sens mais demandera encore beaucoup d'efforts. C'est dire combien une collaboration ouverte avec vous intéresse aussi bien Bayard que la congrégation assomptionniste. Je ne suis plus pour ma part salarié de Bayard, puisque retraité depuis quelques mois. Mais je continue d'apporter ma contribution dans ce domaine de la mémoire de la Bonne Presse comme de Bayard, d'ailleurs. Je suis donc à votre disposition pour tenter de répondre à vos questions aussi précisément que possible et servir d'interface avec l'entreprise.

Voilà 135 ans que la Bonne Presse et ses héritiers ne cessent de créer et de publier au service de l'Église et des chrétiens. J'espère vous avoir donné une idée un peu plus précise de tous ces efforts et vous aider ainsi un peu dans la tâche qui est la vôtre.

# ÉCHOS DES RÉGIONS

## **Compte-rendu de la journée des archivistes diocésains de la région Nord du 16 juin 2008 à Cambrai**

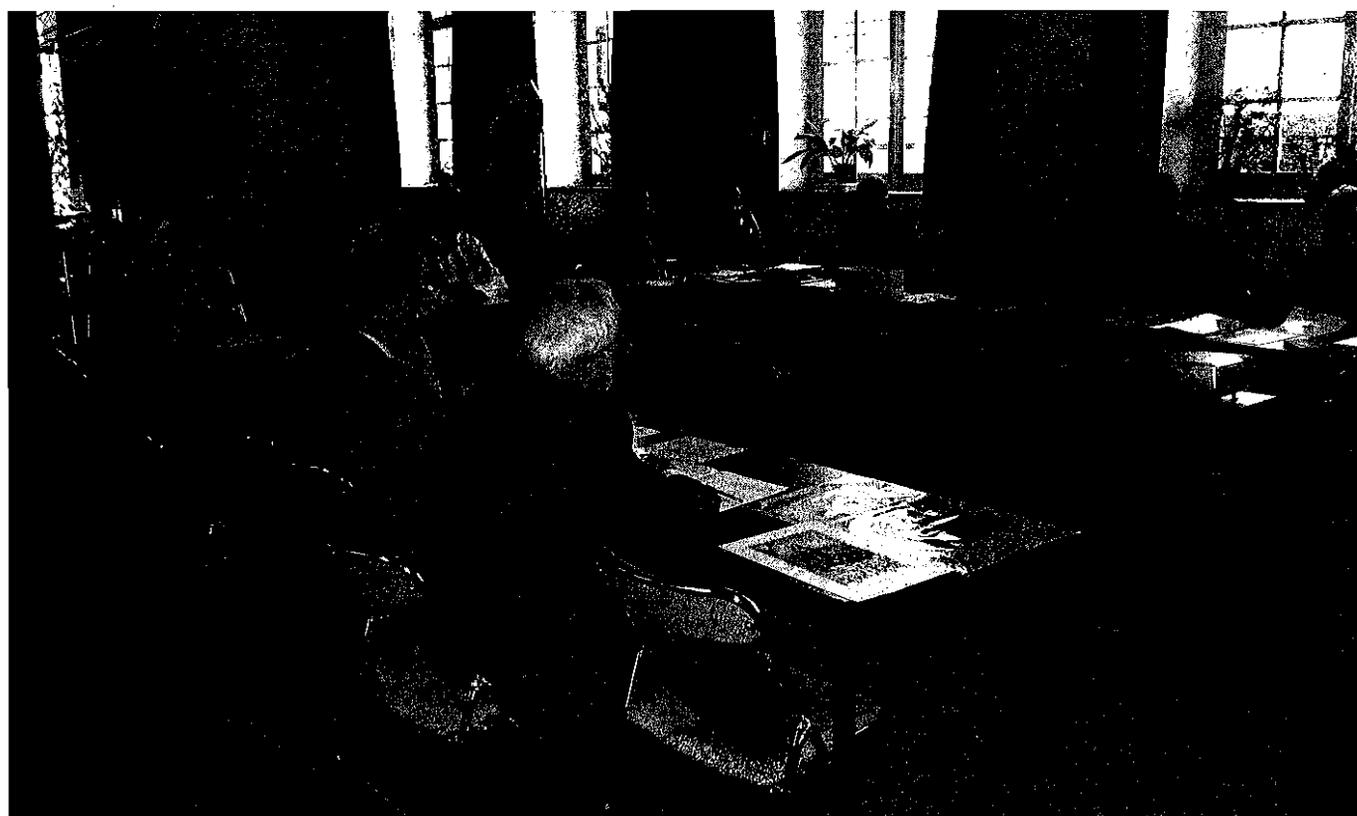
Le lundi 16 juin 2008 s'est déroulée au Centre Multi-Médias (CMM) de Cambrai une journée de rencontre entre archivistes diocésains du Nord de la France et rehaussée par la présence de notre président, le Père Hugues Leroy.

C'est avec joie, et non sans angoisse, que l'archiviste diocésain de Cambrai accueillait ses collègues des diocèses voisins, accompagnés de leurs émérites ou assistants ainsi que quelques archivistes des congrégations du diocèse. Nous eûmes l'honneur d'accueillir parmi nous des archivistes du secteur public qui nous fîmes également l'amitié d'animer – sur leur temps libre – cette journée.

Mademoiselle Sylvie Margossian, assistante de conservation au cabinet des estampes de la Bibliothèque municipale de Valenciennes, captiva l'auditoire pendant toute la matinée : deux heures et demie d'intervention pour nous présenter les

techniques d'élaboration et de conservation, entre autres, des estampes, des gravures ou des lithographies. Avec verve, elle a transmis à l'assistance sa passion pour les estampes et son souci de mieux considérer ces supports iconographiques qui sont parfois maltraités. Assurément, son message est passé. À l'avenir, nous considérerons avec plus d'égards les dessins et nous essayerons, tant bien que mal, d'identifier les techniques de gravure pour conserver correctement ces documents.

En début d'après-midi, Guillaume Broekaert, archiviste municipal de Valenciennes, exposa le problème de l'accueil d'archives privées dans les archives publiques. En effet, il arrive que des prêtres testent pour que leurs archives soient conservées dans des services publics plutôt qu'aux archives de leur diocèse. Ce cas pratique fut le point de départ d'une réflexion sur la légitimité de l'autorité de l'archiviste diocésain ou religieux : est-il en position de force ou de faiblesse quand il s'agit d'archiver des papiers de fonctionnement ? Quand il s'agit de trier des papiers



privés ? Ou de réfléchir à la pertinence d'un dépôt dans des fonds publics ?

Les conclusions d'un débat nourri de réflexions et de retours d'expériences soulignent l'importance :

- d'occuper le terrain pour les archivistes diocésains ou religieux avec ténacité,
- de toujours militer pour un enrichissement des archives diocésaines en convaincant d'éventuels « services versants » ou dépositaires,
- d'entretenir de bons contacts avec nos collègues du secteur public,
- et, enfin, de rédiger avec minutie n'importe quelle convention de dépôts.

La seconde partie de l'après-midi fut consacrée à la découverte des fonds cambrésiens. Camille Debroise et Audrey Faline, stagiaires à l'archevêché de février à mai dernier, ont présenté leur travail et leurs interventions réalisés sur les registres de catholicité tandis que les magasins d'archives ont été rendus accessibles à la visite.

Cette réunion conviviale et instructive n'oublia pas de laisser place à la dégustation des fameuses bêtises de Cambrai !

Caroline Biencourt  
Diocèse de Cambrai



**Compte-rendu de la rencontre des  
archivistes diocésains à Toulouse  
le 30 septembre 2008**

Les archivistes diocésains de la Province ecclésiastique de Toulouse et diocèses limitrophes sont réunis à Toulouse le mardi 30 septembre, afin de poursuivre leur formation.

Outre le plaisir de se retrouver, les collègues ont approfondi deux questions.

La première concerne l'harmonisation des pratiques entre les diocèses notamment au niveau de la communication des registres de catholicité. Dans ce but, un document doit être discuté entre nous et validé dans le semestre qui vient.

La deuxième est en rapport avec le récolement et la description archivistique selon les normes ISAD (G), parallèlement avec la présentation de

la base de données conçue pour faciliter la description archivistique.

La présence de la bibliothécaire de l'Institut catholique de Toulouse nous a permis d'évoquer la nécessité de mettre sur pied une formation de bibliothécaire destinée à ceux d'entre nous qui sont aussi chargés de cette fonction.

La convivialité, la qualité de la formation et des échanges ont fortement stimulé notre motivation. Nous devons nous retrouver à la fin du mois de février 2009.

Marie-Louis Larnaudie  
Archives diocésaines de Cahors



## Le chanoine Pierre Bizeau (1930-2008)

Le chanoine Pierre Bizeau, archiviste honoraire du diocèse de Chartres, s'est éteint le 29 septembre 2008, dans la 79<sup>ème</sup> année de son âge et la 53<sup>ème</sup> année de son sacerdoce.

Membre fondateur de l'Association des Archivistes de l'Église de France et vice-président de l'Association jusqu'en 2003, le chanoine Bizeau fut d'abord un prêtre diocésain fortement ancré dans son terroir avant d'être archiviste, chercheur et historien.

### Un prêtre profondément enraciné en Beauce et engagé dans le ministère

Né le 29 mars 1930 à Brou (Eure-et-Loir), Pierre Bizeau fit ses études à la Maîtrise, puis au Grand séminaire de Chartres où il seconda le bibliothécaire durant cinq années. Ordonné prêtre le 29 avril 1956, il ne fit qu'un rapide passage dans ses deux premiers postes : préfet de division à l'Institution Notre-Dame de Chartres et vicaire à Broué. Nommé curé de Goussainville en 1957, il rejoint Bû, trois ans plus tard, et passe ensuite au Coudray où il restera de 1974 à 1983 ; à cette date Mgr Kuehn le détache complètement pour le service des archives du diocèse à la gestion desquelles il était associé depuis 1959. Entièrement investi dans cette fonction, il n'abandonne pas pour autant toute activité pastorale, se rendant volontiers en paroisse, à la demande de l'un ou l'autre de ses confrères.

Dans les différents postes où il a exercé son ministère, l'abbé Bizeau a laissé le souvenir d'un pasteur dévoué, d'un prêtre simple, attentif aux personnes ; il a marqué par sa bonté - qui était loin d'être faiblesse - et par son sens de l'accueil. Ces qualités ont permis à des gens qui s'étaient écartés de l'Église de s'en rapprocher.



Pierre Bizeau en costume de chanoine de la cathédrale de Chartres (Photo X, D.R.)

Passionné d'histoire et particulièrement d'histoire locale, Pierre Bizeau dirige, de 1964 à 1984, la série des *Chroniques* publiée par la Société archéologique d'Eure-et-Loir ; il signe de nombreux articles dans *Histoire locale de Beauce et Perche*, le *Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, les *Mémoires de la même société*, les *Mémoires et documents de la Société historique et archéologique de Rambouillet et de l'Yveline*, les *Cahiers Léopold Delisle*, *La Voix de Notre-Dame de Chartres*, etc. Une bibliographie scientifique qui reste à établir attestera de son intérêt et de sa compétence en matière d'histoire régionale.

### Un archiviste passionné

Son goût de l'histoire oriente très rapidement Pierre Bizeau vers les archives. Dès son séminaire, il est remarqué par le chanoine Sevrin, historien chartrain qui en fait état dans la préface du tome 2 de son ouvrage *Les missions religieuses en France sous la Restauration*<sup>1</sup> : « Je remercie éga-

lement M. l'abbé Pierre Bizeau dont l'amitié intelligente et dévouée m'a fourni une aide précieuse pour la mise au point de ce travail ». Cette mention flatteuse soulignait en même temps la participation bénévole que son bénéficiaire apportait, dès cette époque, aux archives diocésaines.

Très tôt, il avait senti que pour mener à bien cette double tâche d'historien et d'archiviste, il lui fallait compléter la formation reçue à Chartres ; il s'inscrit à l'École des Hautes Etudes et suit, de 1957 à 1985, le cours de sociologie religieuse dispensé par Gabriel Le Bras, puis par son successeur Alphonse Dupront, obtenant ainsi le titre d'élève titulaire de cette École. Il suivra également, en auditeur libre, l'enseignement de l'École des Chartes et de l'École du Louvre.

En 1985, il soutient à Montpellier un D.E.A. en histoire religieuse : « Sources bibliographiques sur la Révolution en Eure-et-Loir » qui apporte une caution universitaire à une œuvre déjà largement reconnue. Son *Inventaire sommaire des archives paroissiales post-concordataires de l'archidiaconé du Perche (arrondissement de Nogent-le-Rotrou)*<sup>2</sup>, modèle du genre, paraît avec une préface de Gabriel Le Bras et grâce à une subvention du Fonds national de la Recherche scientifique. Le chanoine Boulard requiert la collaboration de l'abbé Bizeau pour les *Matériaux pour l'histoire religieuse du peuple français, XIX<sup>ème</sup>-XX<sup>ème</sup> siècle*<sup>3</sup>. Il rédige la section Picardie pour le tome 2 et sa contribution fait l'objet de remerciements particuliers à la page 6 du premier volume.

A son entrée en fonction, en 1983, le nouvel archiviste de Chartres entend se donner les moyens d'exercer pleinement son office. Le diocèse ayant fait le choix, l'année précédente, de ne pas déposer ses archives dans un service public, il importait d'en tirer les conséquences et de procéder à l'aménagement d'un local fonctionnel. Pierre Bizeau surveilla les travaux du nouveau dépôt, rue Saint-Eman ; il conseilla le chancelier pour le plan d'aménagement des lieux et le choix des rayonnages ; grâce à un don spé-

cialement affecté à cet usage, il fut sans doute le premier à installer des armoires mobiles dont il était fier de faire admirer le mécanisme à ses visiteurs. Cette réalisation, « exemplaire » selon les termes même de l'archiviste départemental, fera l'objet d'une description détaillée dans le Bulletin des Archivistes de l'Église de France.

La rédaction des répertoires et inventaires à laquelle se consacra Pierre Bizeau n'est que la partie visible du travail quotidien de l'archiviste qui, tel l'iceberg, ne laisse apparaître qu'un volume très partiel d'un ensemble plus important. Outre l'inventaire déjà cité, il faudrait faire état de ses nombreuses contributions, techniques ou pédagogiques, à l'intention des archivistes de l'Église de France dont on trouvera le détail dans les éléments de bibliographie présentés en annexe. Mais surtout, seuls les chercheurs ayant eu recours à ses services pourraient rendre justice à ce prêtre qui fut, pendant cinquante ans, la mémoire de l'Église de Chartres.

« Si vous indiquez un nom, une date, un événement de l'histoire diocésaine, l'archiviste Pierre, de mémoire ou après consultation d'un répertoire vous trouve *illico* ce que vous cherchez », pourra dire le chancelier Raphaël Malcuit lors de l'honorariat du Père Bizeau, le 9 janvier 2007, avant de poursuivre : « Ces signes de Dieu qui jalonnent l'histoire chrétienne du diocèse, Pierre les a collectés, parfois sauvés du vandalisme, classés et gardés pour en communiquer le contenu aux différents chercheurs ».

## Chercheur et historien

C'est dire le lien étroit qui existe pour Pierre Bizeau entre l'activité de l'archiviste et sa condition de chercheur et d'historien. En 1965 il publie, en collaboration avec Edouard Jeuneau, une *Bibliographie du chanoine Clerval (1859-1918), suivie de lettres inédites de Mgr Duchesne*, riche de 234 articles, puis, en 1969, une *Bibliographie du chanoine Yves Delaporte*, son prédécesseur.

Dans une note datée du jour même de son départ en retraite, il fait état de la « suite à donner » à ses « recherches accomplies et en cours ». Ce texte essentiel éclaire le sens profond de son activité scientifique : « Depuis l'obtention de

<sup>1</sup> Paris, 1959, p. 20.

<sup>2</sup> Société archéologique d'Eure-et-Loir, Documents 6, Chartres, 1996, 67 p.

<sup>3</sup> Paris, C.N.R.S., 1982-1987, 2 vol.

mon D.E.A. auprès de l'Université de Montpellier en 1985 (« Sources bibliographiques sur la Révolution en Eure-et-Loir »), je n'ai jamais cessé de prolonger ces recherches qui portent principalement sur les curés et vicaires du diocèse ». « J'ai pour projet de publier un complément à la *Chronologie des évêques, des curés, des vicaires ... du diocèse de Chartres* réalisée par J. Beauhaire (Chateaudun, Pigelet et Paris, Techener, 1892). Il s'agit, pour la continuation de cet ouvrage, de reprendre la chronologie qui s'arrête vers 1890 et de la continuer jusqu'à 2000. Il y a un second complément à envisager, qui portera sur la période de la Révolution (1790-1803) ».

On y retrouve la thématique qui constitue le fil directeur d'une œuvre malheureusement restée inachevée. La copieuse « Notice sur les prêtres du clergé paroissial en 1790 dans l'actuel canton de Rambouillet [alors dans le diocèse de Chartres] », parue dans « La Révolution en Yveline »<sup>4</sup>, constituait l'amorce de cette vaste entreprise.

En conclusion de ce même texte du 9 janvier 2007, Pierre Bizeau s'attachait à en préciser la finalité : « Ces recherches mèneront, bien plus qu'à une chronologie, à une cartographie qui montrera notamment les zones les plus fidèles à la sacramentalisation, mais également les proportions plus ou moins abondantes d'abandon des prêtres (qui ont quitté le ministère, ou qui se sont mariés). Mais il est bien difficile de prétendre chiffrer des comportements qui relèvent de la conscience et des circonstances qu'on ne peut guère apprécier après coup. Néanmoins, tous les travaux menés à bien, contribueront à mieux connaître, et à faire valoir l'histoire de l'Église dans le diocèse de Chartres ».

C'est pour donner ses lettres de noblesse à cette histoire que l'archiviste du diocèse de Chartres s'est astreint, durant de longues années, au dépouillement des « Périodiques régionaux » pour la précieuse rubrique annuelle parue dans la *Revue d'Histoire de l'Église de France*, revu à laquelle il a, par ailleurs, apporté une contribution occasionnelle.

Issu d'une famille d'artisans, Pierre Bizcau ne pouvait rester insensible à l'histoire de l'art. Une

de ses premières publications s'attache aux églises du canton d'Anet. Membre de la Commission supérieure des Monuments historiques, il use de son influence pour faire classer l'église de Bû en 1963 et pour en faire restaurer le mobilier ; auparavant, il avait déjà pris une part active à la restauration de l'église de Boutigny, l'une de ses succursales quand il était curé de Goussainville. Membre de la Commission diocésaine d'Art sacré, il collabore à l'inventaire des monuments et richesses artistiques de la France. Face au vandalisme dont il est parfois le témoin et qui le faisait entrer dans de « saintes colères », il réussit à sauver un grand nombre d'objets précieux : statues, vêtements liturgiques, mobilier d'église, livres imprimés ou manuscrits. Quand il arrive trop tard, il n'hésite pas à mettre sous les yeux de l'évêque les preuves tangibles d'un « renouveau liturgique » aberrant, quitte à provoquer la fureur du doyen qui a couvert le saccage.

#### **Au sein de l'Association des Archivistes de l'Église de France**

La réputation et l'influence de l'abbé Bizeau dépassaient de beaucoup le diocèse de Chartres. Aussi, quand Mgr Molette met sur pied, en 1973, l'Association des Archivistes de l'Église de France, Pierre Bizeau fait partie des fondateurs avec Mgr Llarosa, le chanoine Berthe, Sœur Madeleine Saint-Jean, le Père Jean Mauzaize, le Père Le Floch, etc. Membre du Conseil d'administration et du bureau, il fut jusqu'en 2003, un vice-président aussi discret qu'actif, contribuant, par sa seule présence, à rendre irénique un climat parfois un peu trop passionné, mais sachant également prendre avec courage ses responsabilités quand la situation l'exigeait. Les éléments de bibliographie publiés en annexe témoignent de la part qu'il a prise à la vie de l'association, par ses articles comme par les communications toujours pertinentes et attendues données lors des différents congrès.

Sa compétence lui conférait une particulière autorité en matière de formation et de conseil. Comme membre de l'équipe pédagogique qui devait intervenir peu après à l'Institut Catholique de Paris, il prit part à la première semaine de formation organisée par l'A.A.E.F. aux Archives vaticanes du 16 au 21 juin 1980 ; ses collègues furent les premiers à bénéficier de son expérience lors des « travaux pratiques » ou des visites

<sup>4</sup> *Mémoires et documents de la Société historique et archéologique de Rambouillet et de l'Yveline*, tome XVII, 1992, p. 155-214.

effectuées dans le cadre de ce stage. Il se révéla ensuite un maître, sachant dispenser ses connaissances avec aisance et rigueur lors de la première quinzaine archivistique, du 1<sup>er</sup> au 12 juillet 1980, comme lors des sessions suivantes organisées en province.

Pour Pierre Bizeau, le sens du service paraissait comme naturel ; il apportait volontiers information précise et aide ponctuelle aux archivistes novices ou plus chevronnés qui recouraient facilement à lui, en raison même de son accueil toujours chaleureux et fraternel. Nombreux sont ceux, diocésains comme religieux, qui se reconnaissent, aujourd'hui encore, redevables de sa science comme de sa pratique.

Cheville ouvrière d'un inventaire des registres de catholicité pour la période révolutionnaire, il militait en faveur d'une réelle interdépendance des fonds. Aussi apporta-t-il un soutien effectif à la mise en œuvre d'un « Répertoire des archives de Vatican II en France » à la fin des années 1980 ; avec la collaboration de Sœur Anne-Marie Abel, l'initiatrice du projet, il classa les archives de Mgr Michon, évêque de Chartres, relatives au Concile et en rédigea l'inventaire. Pour le 9<sup>ème</sup> congrès de l'Association, tenu à Paris du 30 novembre au 2 décembre 1990, il fut l'un des rapporteurs de l'enquête sur les archives missionnaires dans les fonds d'archives des diocèses. Après 2003, désormais déchargé de toute responsabilité au sein de l'Association en raison d'une santé défaillante, il continua dans la mesure de ses forces à participer aux « Journées annuelles » où sa présence et ses interventions étaient toujours aussi appréciées.

Prêtre, archiviste et historien, le chanoine Bizeau nous laisse le souvenir de sa bonté et de son sens pastoral. Au-delà du ministère paroissial, il a exercé une pastorale de l'intelligence, mettant volontiers sa compétence au service d'autrui. Par sa présence et son influence dans les milieux intellectuels et scientifiques, il renouvelle l'image du prêtre érudit, chère au XIX<sup>ème</sup> siècle, dont l'activité et le rayonnement trouvent leur finalité dans le service de l'Église et de la société.

**Frère Jean-Pierre Ribaut**

## Éléments de bibliographie

### **Archives de l'Église de France. Bulletin de l'Association des Archivistes de l'Église de France :**

« Sauvegarder les archives paroissiales ». Rapport présenté à la session de septembre 1973, N°1, janvier 1974, p. 6-11 ;

« Editorial [Bilan de la situation présente] », N° 3, janvier-mars 1975, p. 1-4 ;

« Commission des archives diocésaines et paroissiales », N° 4, été 1975, p. 5 ;

« Les registres paroissiaux », N° 6, été 1976, p. 6-9 ;

« Le nouveau local d'archives diocésaines de Chartres », N° 20, septembre 1983, p. 33-38 ;

« Répertoires des registres de catholicité pour la période 1792-1802. Chartres, Troyes en collaboration avec Joseph Zirmhelt », N° 24, septembre 1985, p. 23-48 ; la publication de ces inventaires, coordonnée et présentée par Pierre Bizeau, se poursuit dans les numéros 25-30 ;

« Normes pratiques en vue de la réalisation d'un inventaire des registres de catholicité de la période révolutionnaire », N° 30, automne 1988, p. 42-43 ;

« Les archives de Mgr Michon, évêque de Chartres, relatives au Concile Vatican II », en collaboration avec Sœur Anne-Marie Abel, N° 34, automne 1990, p. 8-44 ;

« Les usuels dans une salle de consultation d'archives », N° 50, automne 1998, p. 20-21 ;

« Nécessité des adaptations des cadres de classement des archives », N° 52, automne 1999, p. 22 ;

### **Actes des Congrès de l'Association des Archivistes de l'Église de France**

« Ressources des archives paroissiales pour la connaissance des paroisses », in *Sources archivistiques et histoire religieuse, Actes du 3<sup>ème</sup> Congrès, Bordeaux, 11-13 novembre 1977, Paris, 1978, p. 63-66.*

« Tri et élimination dans les archives paroissiales », in *Les archives religieuses, élément spécifique du patrimoine de l'humanité, Actes du 4<sup>ème</sup> Congrès, Paris, 26-28 novembre 1979, Paris, 1980, p. 169-174.*

« Intérêt, pour l'histoire, des bulletins paroissiaux », in *Les archives religieuses et la vie de l'Église aujourd'hui, Actes du 5<sup>ème</sup> Congrès, Toulouse, 6-9 juillet 1981, Paris, 1982, p. 233-234.*

« Nos archives à la disposition du public », in *Identité et responsabilité de l'archiviste ecclésiastique et religieux dans le monde d'aujourd'hui, Actes du 6<sup>ème</sup> Congrès, Paris (Issy-les-Moulineaux), 11-13 novembre 1983, Paris, 1984, p. 85-92.*

« Répertoire des registres de catholicité pour la période révolutionnaire (1792-1802) », in *Particularismes et interdépendance des archives ecclésiastiques et religieuses, Actes du 7<sup>ème</sup> Congrès, Lille-Tournai, 3-5 juillet 1985, Paris, 1986, p. 114-116.*

« Note sur le répertoire des B.M.S. de la Révolution / Le répertoire des B.M.S. de la Révolution n'est pas terminé », in *Les archives ecclésiastiques et religieuses à travers les périodes troublées, Actes du 8<sup>ème</sup> Congrès, Paris, 30 novembre-2 décembre 1987, Paris, 1988, p. 37-39.*

« Rapport général [sur les archives missionnaires dans les fonds d'archives des diocèses] », en collaboration avec Jean-Claude Veissier, in *Les archives missionnaires, Actes du 9<sup>ème</sup> Congrès, Paris, 30 novembre, 1-2 décembre 1990, Paris, 1991, p. 37-48.*

### **Mélanges Charles Molette**

« Le procureur du roi, contrôleur du clergé dans la tenue des registres de catholicité », in *L'histoire des croyants, mémoire vivante des hommes, Abbeville, 1989, tome 2, p. 661-663.*



# BIBLIOGRAPHIE

**Celton, Yann, *L'Église et les Bretons. De la Révolution au XXI<sup>e</sup> siècle*, collection Culture et Patrimoine, Plomelin, Editions Palantines, 2008, 191 p.**

Depuis l'arrêt de la collection très universitaire « Histoire des diocèses de France » chez Beauchesne, les historiens se sont essayés à versions pour écrire l'histoire globale d'un diocèse. Dernièrement deux anniversaires de deux jeunes diocèses ont donné lieu à la publication de deux ouvrages très différents (Grascœur, Dominique, *Bicentenaire du diocèse 1802-2002. Les évêques de Versailles, Châteaufort*, Editions Soceval, 46 p. ; Bouttier, Jean, Cherel, Gaston, Landais, Bernadette, Tonnelier, Constant, *Le diocèse de Laval a 150 ans 1855-2005. D'hier à aujourd'hui. Regards*, Laval, Association diocésaine de Laval, 2004, 333 p.) et notre collègue archivist diocésain du Puy, l'abbé Pierre Cubizolles, a tenté une sérieuse et imposante histoire de son diocèse depuis sa création (*Le diocèse du Puy-en-Velay. Des origines à nos jours*, Nonette, Editions Créer, 2005, 525 p.).

Avec *L'Église et les Bretons*, Yann Celton, archviste et bibliothécaire diocésain de Quimper, renouvelle totalement le genre. A vrai dire, le titre est trompeur puisque l'auteur, maîtrisant parfaitement l'histoire de l'Église de France et en Bretagne en particulier, traite presque exclusivement du diocèse dont il garde la mémoire. Il

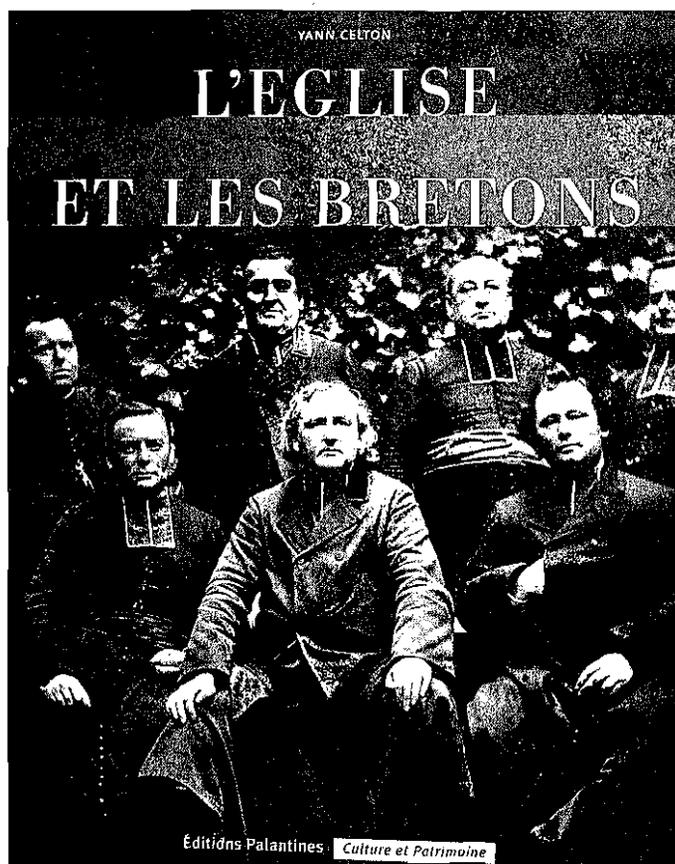
a par ailleurs pris le parti de se consacrer uniquement à l'histoire contemporaine. En six chapitres, presque égaux, chronologiques et thématiques à la fois, épaulé par treize autres auteurs auxquels sont dus des encadrés bienvenus, il réalise avec un grand talent, justement reconnu dans la préface par Yvan Tranvouez, professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Bretagne occidentale, une synthèse inédite et remarquable de l'histoire des deux derniers siècles du

diocèse de Quimper. L'essai est d'autant plus réussi qu'il est servi par une iconographie abondante et exceptionnelle, fidèlement restituée par l'éditeur et légendée avec soin par l'auteur.

Les chapitres 1 et 3 concernent les périodes 1790-1890 et 1890-1920. Après avoir traité de l'Église constitutionnelle, l'auteur rappelle les difficiles débuts de l'Église concordataire puis traite de la formation du clergé, des congrégations religieuses et de leur essor à l'étranger, de l'enseignement catholique, fortement implanté en Bretagne, des missions

paroissiales, des œuvres diverses (notamment la fondation du journal Ouest Eclair en 1899) évoquant le parcours de célèbres figures locales (La Mennais, Renan, l'abbé Gayraud, etc.).

Le chapitre 4, intitulé « Adaptation et transitions », s'intéresse à la séquence 1920-1950 rappelant l'émergence et l'essor des mouvements d'Action catholique (la J.O.C. dès 1927, la J.A.C. dès 1929), le rôle fédérateur des patronages et des colonies de vacances. Quant au dernier chapitre



qui va de 1950 à nos jours, il ouvre des pistes pour étudier cette « chrétienté qui se cherche », incarnée par l'histoire mouvementée de l'abbaye de Boquen relevée en 1936, surmontant les épreuves de la seconde guerre mondiale et la crise de la fin des années 1960. Trois événements marquent les deux derniers tiers du XX<sup>ème</sup> siècle : l'inauguration du monument aux morts régional (1936) et la visite de Jean-Paul II à Sainte-Anne d'Auray (1996), la Mission de Brest (1958). L'auteur conclut sur l'impression, à l'aube du XXI<sup>ème</sup> siècle, d'un dynamisme réel et d'un avenir incertain rappelant exactement les conditions du début du XIX<sup>ème</sup> siècle.

Les chapitres les plus intéressants concernent la religiosité et la culture bretonnes. Les pardons, le culte de la Vierge et de sainte Anne, la lecture dominicale du *Buez ar Zent* (*Vie des saints*), la translation des ossuaires avec décollement des chefs, la piété maritime sont analysés avec grand soin. Bretonnant lui-même, Yann Celton évoque largement les livres religieux édités en breton : le premier catéchisme (1576), le *Buez ar Zent* (1636), le premier recueil de cantiques (1641). Il

rappelle également les grandes heures du théâtre populaire breton, des fêtes bretonnes *Bleun-Brug* (celui de Saint-Pol de Léon notamment où toutes les reliques des saints fondateurs des diocèses bretons se réunirent et où l'on décida le renouveau de l'abbaye de Landévennec), mais aussi le militantisme linguistique de Mgr Duparc, évêque de Quimper très souvent cité dans l'ouvrage, et de Mgr Favé. Historien de l'architecture, l'auteur évoque rapidement la création artistique locale insistant sur le renouveau de l'art sacré avec l'Atelier breton d'art chrétien (1929).

Malgré certaines lacunes il est vrai peu commerciales (cartes, listes des évêques, index, appareil critique même restreint), *L'Église et les Bretons* demeure un véritable ouvrage de référence qui séduit à la fois les chercheurs et les amateurs et qui incite tous les lecteurs à suivre la voie ouverte par notre collègue « archiviste exemplaire, bibliothécaire efficace, historien scrupuleux » (Y. Tranvouez).

**Frédéric Vienne**



Nous informons les lecteurs de l'édition d'un document romain concernant la reproduction des registres de catholicité :

**Document N. 20080365 émanant de la Congregatio pro clericis adressé aux Présidents des Conférences épiscopales (5 avril 2008)**

« Eminence / Excellence,

Dans sa Lettre du 29 janvier dernier, la Congrégation pour la Doctrine de la Foi faisait état de la question, soulevée par quelques Evêques, de la possibilité de permettre à la **Société Généalogique de l'Utah (Mormons)** de microfilmer et de numériser les informations contenues dans les registres paroissiaux.

Partageant les graves réserves exprimées par la Congrégation susnommée, ce Dicastère attire l'attention de votre Conférence Episcopale afin qu'il soit rappelé à chaque Ordinaire Diocésain de veiller à ce que ne soit pas autorisée sur le territoire de sa Circonscription une telle action, contraire au respect dû à la vie privée des personnes, et qui constitue une coopération aux pratiques erronées de la *Church of Jesus Christ of Latterday Saints*. Certain que vous comprendrez le motif du présent rappel, je profite de l'occasion pour vous assurer, Eminence / Excellence, de ma communion dans le service de l'Eglise ».

#### Dates à retenir

**Session de formation du Groupe 2  
24 et 25 février 2009  
57 Rue Violet 75015**

**Session de formation des archivistes diocésains  
3 et 4 juin 2009  
78A Rue de Sèvres 75006 Paris**

**Journées d'Etudes de l'Association  
21 et 22 octobre 2009  
Conférence des Evêques de France,  
58 Avenue de Breteuil 75007 Paris**

**Dès réception de ce numéro, pensez à régler  
votre COTISATION ou votre ABONNEMENT  
pour 2009**

**25 €** : la cotisation-abonnement pour les personnes physiques travaillant au service d'un fonds d'archives ecclésiastiques ou religieuses.

**A partir de 32 €** : l'abonnement de soutien aux deux bulletins de l'année pour les personnes physiques ou morales désireuses d'entretenir des relations avec l'Association.

**Échéance annuelle : janvier.**

**À régler** par chèque à l'ordre de :

ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DE L'ÉGLISE DE FRANCE

et à envoyer directement au Secrétariat de l'AAEF  
83, rue de Sèvres, 75006 PARIS

en précisant le nom de l'abonné s'il est différent de celui de l'expéditeur.

**Une photocopie de cet avis permettra à votre organisme payeur de disposer des éléments nécessaires pour votre réabonnement.**

## ARCHIVES DE L'ÉGLISE DE FRANCE

**Bulletin de l'A.A.E.F.**  
(Association des Archivistes  
de l'Église de France)  
83, rue de Sèvres  
75006 PARIS

N° de SIRET : 502 231 053 00013

**N° 70**  
2<sup>e</sup> semestre 2008

**Directeur de la publication**  
Hugues LEROY

**Impression :**  
CHAUVEAU - INDICA  
24, 26 rue de l'Industrie  
92400 Courbevoie

Les textes publiés n'engagent que  
responsabilité de leurs auteurs. Le  
de reproduction est soumis à l'autorisation  
des auteurs et de l'Association.

